

Bulletin N° 212

Exp. Wolu-Inter-Quartiers ASBL
Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles | info@wiq.be
Trimestriel | excepté juillet/août
Ed. resp.: G. Ralet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Les élections communales sont en approche !

Après des élections Régionale et Fédérale pleines de chamboulement et dont la plupart des Gouvernements sont encore en négociation, c'est déjà au tour des communales !

Depuis déjà plusieurs semaines, les élus et candidats sont en ébullition et battent en campagne.

Du côté de Wolu-Inter-Quartiers, nous avons également commencé le travail !

Avec des habitants, sympathisants et membres de notre association, nous avons concocté un questionnaire de 50 questions reprenant différents enjeux locaux. Ce questionnaire a ensuite été soumis aux différentes listes locales. Vous retrouverez dans cette édition, l'ensemble de leurs réponses.

Notre objectif n'est nullement de nous positionner pour l'une ou l'autre liste, nous avons toujours été pluralistes et tenons à le rester. Cependant, il nous semble essentiel de participer à la meilleure information possible des électeurs.

Nous espérons que cette démarche vous aidera à faire votre choix pour ce 13 octobre 2024.

En outre, le lundi 23 septembre 2024, nous vous invitons à une soirée-débat avec les têtes de liste afin de vous permettre de poser vos questions !

Dans cette édition, vous retrouverez les réponses de 5 listes démocratiques, tel que nous les avons reçues, par ordre alphabétique : Ecolo-Groen, Les Engagés, La Liste du Bourgmestre, MR+, PS/VOORUIT.

L'ensemble des réponses aux questionnaires sont également disponibles sur notre site internet avec d'autres informations utiles ! Rendez-vous sur <https://www.wiq.be/elections2024>

Nous vous invitons également à vous rendre sur les sites internet des différents partis afin d'y consulter les programmes complets et les listes des candidats.

<https://woluwe-saint-lambert.ecolo.be/>

<https://woluwesaintlambert.mr.be/>

<https://woluwesaintlambert.lesengages.be/>

<https://pswsl.be/>

<https://www.listedubourgmestre-wsl.be/>



SOIREE-DEBAT
ELECTIONS COMMUNALES 2024
23 SEPTEMBRE 2024
20H00
SALLE DES
CONFERENCES
AV. PAUL HYMANS 2
1200 WSL

Venez écouter et poser vos questions aux candidats des listes démocratiques se présentant aux élections dans notre commune !



1. Aménagement du territoire et Urbanisme

1.1 Comment comptez-vous maîtriser la densification croissante de la commune ?

ÉCOLO-GROEN: Il est possible de penser la densification de la commune en favorisant la division des grands logements tout en veillant au respect des normes d'habitabilité et au maintien des caractéristiques architecturales. Et en favorisant la réaffectation d'immeubles de bureaux en logements ou maisons de repos. En encourageant les logements alternatifs (habitats groupés, colocations, maison abbeyfield, logements intergénérationnels).

Plus largement, WSL doit devenir une commune exemplaire en termes de développement urbanistique et de maîtrise de sa densification. Elle doit garder son âme et renforcer les solutions innovantes inscrites dans la transition. Écolo souhaite une réflexion large sur la bétonisation à WSL et sur la perméabilisation de ses sols. Une attention permanente doit être portée sur un maillage vert et bleu. En ce sens, Écolo privilégie une approche tenant compte des réalités et risques actuels relatifs aux inondations dans la commune. Puisque la commune doit également prioriser la rénovation et réhabilitation des espaces déjà construits et non utilisés, il faut garantir la tenue d'un cadastre des propriétés, des espaces industriels et commerçants qui restent à l'abandon et assurer un dialogue permanent avec la Région spécifiquement sur cette question. Enfin, Écolo défend une approche "quartier" et participative : la concertation et l'implication des voisins et voisines sur les questions de développement urbanistique sont centrales à la réussite du vivre ensemble.

LES ENGAGES: Pour maîtriser, il faut pouvoir connaître les chiffres relatifs à la densification de la commune, le potentiel et les nécessités de développement afin d'évaluer les atteintes portées par une densification non maîtrisée au bien-être collectif de notre commune et de ses habitants.

C'est pourquoi nous souhaitons réaliser un travail prospectif et collectif (associant notamment les citoyens et les Comités de quartier) baptisé WSL 2040. C'est une de nos mesures phares de notre programme.

Cet exercice doit aboutir à une vision claire de l'avenir spatial de la commune, de ses implications en termes démographiques et, en corollaire, de la disponibilité d'équipements et de services suffisants dans une logique de la « ville du quart d'heure », c'est à dire une ville où tous les services essentiels sont à une distance d'un quart d'heure à pied ou à vélo.

Ce travail pourra être utilisé par la commune pour justifier des demandes de modification du PRAS, qui constitue un instrument juridique essentiel dans la maîtrise du bâti.

De manière plus ponctuelle et pragmatique, nous encourageons la densification des bâtiments existants et, à projet similaire, **privilégier la conversion de bâtiments existants** à la mise en œuvre de terrains

vierges.

Pour ces derniers, il nous paraît important de tenir compte d'une part, de la densité bâtie existante alentour, d'autre part, du rôle joué par ceux-ci ou du potentiel futur rôle de ceux-ci pour le quartier et, enfin, de la qualité et de la finalité du projet. À nos yeux, **un terrain vierge clôturé a moins de valeur pour le quartier qu'un espace accessible et utilisé par les riverains.** De même, un projet simple et classique de logements neufs n'offre pas le même intérêt qu'un projet mixte et varié que ce soit dans sa composition architecturale, dans sa mixité fonctionnelle et/ou sociale ou au niveau des futurs habitants.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: En Région bruxelloise, l'instruction et la délivrance des permis d'urbanisme portant sur des projets de grande ampleur relèvent principalement de la compétence de la Région. Dans ce type de dossiers, **la commune dispose d'une compétence d'avis et d'un droit de recours.**

Au cours de cette mandature, le Collège a mené avec succès une politique **d'opposition ferme face à des projets entraînant une densification excessive** de certains quartiers (par exemple, projet d'extension du Shopping (WSC), site de la Ferme aux oies, projet Upkot, Rive 77, ...).

La LB s'engage à maintenir cette vigilance et à exercer toutes les voies de recours pour faire annuler les permis d'urbanisme délivrés par la Région bruxelloise qui engendreraient une densification urbanistique de la commune.

Si nécessaire, la LB est disposée à étudier la possibilité d'exproprier certains sites ou d'en acquérir la propriété.

La LB s'engage aussi à demander à la Région **d'inscrire certains terrains à bâtir en zone verte** à l'occasion de la révision du plan régional d'affectation du sol (PRAS) (par exemple : petit bois des Floralies appartenant à la commune, vallon de l'avenue Chapelle-aux-champs, site de la Ferme aux oies, bosquet marécageux le long du boulevard de la Woluwe, terrains appartenant à la région le long de la rue d'Attique et de l'avenue Jacques Brel, ...).

La LB s'engage également à poursuivre l'abrogation ou la modification des anciens plans particuliers d'aménagement du sol (PPAS) qui autorisent le développement intensif de certains quartiers.

A titre d'exemple, le PPAS Parc des sources sera abrogé car il autorise la construction d'immeubles de grand gabarit dans le quartier de la rue de la Station.

MR+: Il est crucial de maintenir un équilibre entre espaces publics, verts, résidentiels, professionnels et de loisirs. Nous portons une attention particulière au logement, notamment par la conversion de bureaux en logements, la réhabilitation de propriétés vacantes, et la promotion de l'habitat au-dessus des commerces. Face à la pression démographique, il est nécessaire de développer une politique d'aménagement du territoire pour accueillir la population de manière équilibrée, tout en fournissant les équipements essentiels. Le plan

régional du MR s'aligne sur cette approche pour un développement urbain équilibré, tout en évitant une surpopulation excessive des communes périphériques.

PS/VOORUIT: Il fait bon vivre à Woluwe et nous pouvons nous en réjouir. Notre belle commune accueille de plus en plus d'habitantes et d'habitants. Il s'avère aujourd'hui nécessaire d'accélérer une série de transitions à l'œuvre (densification maîtrisée et solidaire, meilleur partage de l'espace public, végétalisation).

La crise sanitaire a également démontré l'importance, dans une Région fortement urbanisée, de permettre à tout un chacun d'avoir un espace vert à proximité. Ces projets représentent une opportunité essentielle pour maintenir et redévelopper la biodiversité à Bruxelles et à Woluwe.

Nous devrions disposer d'un plan de dédensification dans les quartiers en carence en espaces verts : acheter du bâti (non « affectable » au logement) et le démolir pour créer des espaces verts de proximité. Il ne faut pas non plus oublier que la densification peut être positive dans le sens où elle permet de lutter contre l'étalement urbain et surtout de préserver les espaces verts existants.

Nous tenons également à rappeler que le droit au logement est un droit fondamental, reconnu dans notre Constitution. Un logement accessible et de bonne qualité constitue, avec l'emploi, un des leviers de l'émancipation sociale pour réussir une transition réconciliant les enjeux actuels en matière de défis écologiques ainsi que de lutte contre les inégalités sociales.

1.2 Quelle stratégie mettre en place pour limiter le nombre de bâtiment (logement, bureau, commerce ...) non occupé ou sous-occupé ?

ECOLO-GROEN: Il faut commencer par établir un véritable observatoire du logement pour identifier les bâtiments inoccupés à un rythme plus soutenu qu'une rue par an. La Commune peut ensuite accompagner les propriétaires qui seraient en difficulté si leur bien doit être rénové avant d'être remis en location, notamment par un accès aux informations dont ils ont besoin ou en les redirigeant vers l'Agence Immobilière Sociale. Cette dernière leur permet un soutien financier afin de remettre leur bien en état, pour le louer ensuite via l' AIS.

LES ENGAGES: Heureusement, notre commune est peu concernée par la problématique des bâtiments – et en particulier des logements- vides. Toutefois il en existe et nous voulons poursuivre une approche volontariste pour lutter contre ce fléau et permettre leur occupation ou reconversion.

Au niveau des logements vides, la commune se montre assez proactive par l'intermédiaire de **relevés** effectués par les stewards, la **prise de contact avec les propriétaires et la conscientisation** de ceux-ci qui en est faite en aval, souvent avec d'excellents résultats. Il reste utile d'**accompagner** les propriétaires, voire de leur proposer des exemples de solutions (ex : mise en location auprès d'une AIS s'ils ne savent pas s'en

occuper, primes disponibles en cas de travaux/remise en état). Cette méthode qui résulte du rapprochement du service logement et du service prévention donne de bons résultats. Ainsi cette dynamique doit être poursuivie. Pour les propriétaires qui néanmoins ne réagissent pas, la phase coercitive –notamment du point de vue fiscal– est alors la seule solution.

Par ailleurs, en ce qui concerne les bureaux vides, l'outil fiscal porte ses fruits amenant à de **nombreux projets de réhabilitation d'espaces de bureaux en logement** et ce depuis 2012.

Au niveau des commerces et en particulier des commerces vides, au vu parfois du prix élevé des loyers demandés, nous souhaitons **conscientiser les propriétaires** sur les conséquences du vide locatif pour la collectivité et **initier une mesure de conventionnement des loyers commerciaux** en l'échange d'un avantage fiscal sur la partie communale du précompte immobilier.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Au niveau des commerces, le Collège a fait adopter à l'unanimité par le Conseil communal un nouveau règlement-taxe sur les commerces inoccupés ;

Au niveau des bureaux vides (de plus en plus rares sur le territoire de la commune), le Collège a encouragé lors de cette mandature la **reconversion des immeubles de bureaux en logements**. Ce type de reconversion permet de créer du logement neuf sur le territoire de la commune tout en mettant à profit un bâtiment existant ou un terrain déjà bâti au lieu d'urbaniser des terrains vierges.

Au niveau des immeubles de **logements vides**, la LB s'engage, sur la base du recensement des logements vides réalisé par le service du logement, à mettre en place un accompagnement individualisé de leurs propriétaires afin de les encourager à rénover leur bien en vue de la location ou de la vente.

La LB souhaite renforcer le guichet spécifique permettant de fournir au public tous les renseignements relatifs aux règles urbanistiques ou en matière de logement, aux primes disponibles, afin de simplifier les démarches administratives.

MR+: Une approche minutieuse est nécessaire pour répondre à ces défis. Nous souhaitons donc concentrer nos efforts sur l'orientation stratégique, ainsi que sur le développement de concepts pop-up et temporaires pour les commerces. Parallèlement, nous continuerons à travailler sur la conversion de bureaux en espaces résidentiels. Cependant, cela ne suffit pas. La conversion massive de bureaux en logements peut entraîner un transfert significatif de recettes fiscales vers les résidents, tout en réduisant les emplois locaux créés par ces bureaux, un aspect que nous devons également prendre en compte.

Il est crucial de maintenir l'attractivité de Woluwe-Saint-Lambert pour les entrepreneurs désireux de s'y établir, notamment en ce qui concerne les bureaux et les commerces. Notre situation géographique, avec une bonne accessibilité par les transports en commun, offre

de nombreuses opportunités dans ce domaine. Cependant, notre fiscalité élevée par rapport à la périphérie constitue un désavantage majeur. Nous visons à développer un bon équilibre entre les différentes fonctions de la commune, afin d'accroître son attractivité et de réduire ainsi les taux d'inoccupation.

Concernant l'inoccupation, une taxe existe déjà dans la commune. Elle devrait être évaluée pour vérifier si elle atteint toujours ses objectifs. Quoiqu'il en soit, nous souhaitons renforcer notre collaboration avec les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP) et les Agences Immobilières Sociales (AIS) pour accroître leur influence et faciliter la remise sur le marché des propriétés vacantes.

Enfin, en ce qui nous concerne, les propriétés communales inoccupées doivent également se conformer aux règles ou être mises en vente.

excessive des communes périphériques.

PS/VOORUIT; Nous proposons de lutter contre les logements inoccupés et la remise sur le marché de ceux-ci à travers d'une part, le mécanisme de réquisition et, d'autre part, via une taxation dissuasive incitant les propriétaires de biens laissés à l'abandon à mettre leur bien en vente ou en location. Nous soutenons également la conversion des bureaux inoccupés en logements. Il faut également rendre applicable la réquisition des logements d'urgence. Tous les moyens doivent être utilisés pour offrir un toit à ceux qui n'en ont pas. La « loi Onkelinx » adoptée en 1993, contient un programme d'urgence pour une société plus solidaire. Elle permet notamment un droit de réquisition, contre juste dédommagement, d'un bien immeuble abandonné depuis plus de six mois afin de le mettre à la disposition des personnes sans-abri. Cette démarche doit être menée à l'initiative du Président de CPAS, avec l'accord du Bourgmestre de la commune. Naturellement, l'utilisation des biens inoccupés dont ils sont eux-mêmes propriétaires doit être prioritaire sur celle des biens des particuliers.

1.3 Pensez-vous qu'il faille prioritairement préserver de toute construction les terrains qui n'ont jamais été bâtis et/ou qui présente un intérêt écologique ? Si oui, comment ?

ECOLO-GROEN: Préserver la biodiversité et garder des îlots de fraîcheurs constituent deux leviers majeurs si l'on veut lutter au niveau local contre les conséquences du dérèglement climatique.

Dans ce cadre, nous estimons qu'il est préférable de favoriser la rénovation de bâtiments existants, d'éventuellement les subdiviser en unités de plus petite taille et d'améliorer le taux d'occupation des logements vides plutôt que d'investir dans de nouvelles constructions.

LES ENGAGES: Il y a deux éléments à considérer dans votre question : les terrains non bâtis et ceux présentant un intérêt écologique.

Pour les terrains non bâtis, nous y avons répondu à la première question. Il faut notamment examiner la densité alentour et le rôle du terrain pour le quartier, voire de la fonction qui lui est ou peut lui être attribuée (ex : potager collectif, plaine de jeux, lieux jouant un rôle pour les riverains et le quartier).

La question de **l'intérêt écologique** est différente. Nous sommes **favorables à la protection active des espaces présentant une valeur écologique** (par une procédure de classement, par exemple). Cette protection nécessite bien évidemment de pouvoir être objectivée par une analyse scientifique démontrant la valeur écologique du terrain. Au sein d'un territoire de plus en plus urbanisé, la commune doit se donner les moyens, y compris financiers, de pouvoir asseoir cette justification.

Par ailleurs, nous souhaitons appliquer dans la commune **la règle des 3-30-300**. Chaque habitant devrait voir 3 arbres depuis son domicile ou son lieu de travail, son quartier devrait contenir 30 % de canopée, et chacun devrait résider à 300 mètres d'un parc ou d'un jardin... Ce principe a déjà été adopté par plusieurs villes et son **efficacité sur l'épanouissement psychologique et la santé mentale des habitants a été prouvée par plusieurs études**. Ce principe est aussi intéressant pour **lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU)**.

Dans l'absolu, il faut garder à l'esprit que juridiquement tout propriétaire, privé ou public, a le droit d'urbaniser son terrain -s'il est urbanisable- mais dans le respect des dispositions réglementaires qui régissent ce droit. C'est pourquoi **un outil comme le PRAS est déterminant**, fixant des balises...permettant même de protéger des terrains de toute construction. La procédure de révision complète du PRAS est en cours au niveau régional (Share the City), il importe à notre commune de **se positionner de manière claire par rapport aux demandes de modification d'affectation du sol** qu'elle défendra auprès de la Région. La protection des terrains vierges présentant une valeur écologique est d'ailleurs à placer dans ce cadre !

LA LISTE DU BOURGMESTRE:

Certains terrains, tels que le petit bois des Floralies et le terrain du bassin d'orage appartenant à la commune, le vallon de l'avenue Chapelle-aux-champs, le site de la Ferme aux oies, le bosquet marécageux le long du boulevard de la Woluwe ou encore les terrains appartenant à la région le long de la rue d'Attique et de l'avenue Jacques Brel, **doivent être préservés de toute construction**.

C'est la raison pour laquelle la LB s'engage à demander à la Région bruxelloise d'inscrire ces terrains en zone verte à l'occasion de la révision du plan régional d'affectation du sol (PRAS) afin de les protéger de toute construction.

La LB veille également à étudier la possibilité d'exproprier certains de ces sites ou d'en acquérir la propriété.

MR+: Plusieurs facteurs entrent en jeu dans cette décision. Nous privilégions avant tout la réaffectation des bâtiments existants, en mettant un accent particulier sur leur rénovation écologique, plutôt que de continuer à empiéter sur les rares espaces ouverts restants. Avec une population en croissance, il est essentiel de disposer des infrastructures nécessaires, telles que des écoles, des crèches, des commerces, des espaces de loisirs et des infrastructures de santé.

Il n'est pas impératif que ces équipements soient exclusivement situés sur le territoire de notre commune. Toutefois, il est crucial de créer certains services de proximité pour répondre aux besoins immédiats des habitants. Cela exige une planification urbaine qui dépasse le cadre strictement communal.

PS/VOORUIT; Comme expliqué ci-dessus, il s'avère aujourd'hui nécessaire d'accélérer une série de transitions à l'œuvre (densification maîtrisée et solidaire, meilleur partage de l'espace public, végétalisation).

Il est essentiel de poursuivre les grands projets alliant préservation des espaces verts et de la biodiversité, avec l'impérieuse nécessité de produire du logement abordable en ville. L'approche socialiste est connue et continuera à être défendue : il est possible d'allier dans ces zones en friche, en transition ou en reconversion, du développement économique en lien avec la création d'emplois nouveaux, du logement de qualité public et privé, des équipements collectifs et des espaces verts.

Nous souhaitons mettre en œuvre ces opérations de revitalisation urbaine, en collaboration avec les associations citoyennes, en vue de rénover le bâti existant, de densifier les noyaux d'habitat et d'améliorer la mixité sociale (en créant des logements tant locatifs que acquisitifs) et des fonctions des quartiers revitalisés.

1.4 Êtes-vous pour la mise en place d'une protection contre l'urbanisation du site dit de la "Ferme aux oies" à proximité du centre CPAS de la Charrette ?

ECOLO-GROEN: OUI. Avec les riverain·s et les comités de quartier, avec qui nous nous sommes concertés, nous avons proposé la création d'une ferme pédagogique à l'intérieur de l'îlot. L'idée est de rassembler des personnes de tous âges et de tous horizons à travers ce projet citoyen, qui pourrait notamment comporter un circuit de promenade multigénérationnel et une production maraîchère pour les cuisines du CPAS voisin.

LES ENGAGES: Oui, nous nous sommes toujours opposés aux constructions ou projets proposés pour défendre une protection de ce site, véritable respiration et poumon vert dans le quartier. Par ailleurs, la situation actuelle n'est pas acceptable non plus, avec un site abandonné et un bâtiment principal de plus en plus mal en point.

Ce qu'il faut pour l'ancienne ferme, dite de la "Ferme

aux Oies", avant une éventuelle **protection partielle ou totale**, c'est **un projet de quartier et de qualité qui est porté PAR & AVEC les riverains.**

Par exemple, pourquoi ne pas ouvrir ce site et le rendre traversable à pied et à vélo, qu'il acquiert davantage d'utilité concrète pour les riverains et crée un lien agréable entre la Chaussée de Roodebeek et l'Avenue de la Croix du Sud ?

Par projet de qualité, nous entendons **un projet qui respecte l'équilibre actuel de cette zone**, mettant en avant la fonction historique du site et le préservant de toute urbanisation nouvelle sur ses côtés Verseau et Croix du Sud. La partie du site la plus à l'Est, en zone d'équipements au PRAS pourrait accueillir, si le besoin en est démontré, des équipements publics ou utiles au quartier.

Dans le cadre de la mise sur pied d'un tel projet, nous sommes évidemment prêts à **soutenir toutes propositions de protection utiles pour le site et ses riverains proches et plus éloignés.**

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Au cours de la mandature, **le Collège s'est opposé avec force et détermination aux différents projets de construction sur le site de la Ferme aux oies.**

Deux demandes de permis avaient été introduites pour urbaniser le site ; l'une pour construire une école en intérieur d'îlot, l'autre pour construire un immeuble le long de l'avenue de la Croix du Sud.

Le Collège a rendu un avis défavorable et particulièrement étayé contre ces deux projets.

Grâce à l'action du Collège et à la mobilisation des habitants du quartier, le permis concernant la création de logements a été refusé et le recours introduit auprès du Gouvernement bruxellois par le promoteur a été rejeté.

Le Collège a lancé un marché public en vue de désigner un auteur de projet chargé de réaliser un «masterplan» pour le site de la Ferme aux oies et ses abords. Ce masterplan vise notamment à renforcer le caractère semi-naturel du site et à créer une liaison écologique entre le parc de Roodebeek et le Clos Sirius. La LB s'engage à le mettre en œuvre.

Enfin, la LB s'engage à solliciter auprès de la Région bruxelloise **l'expropriation** de ce site afin de **le protéger de manière définitive.**

MR+: Selon une analyse de Bruxelles Environnement, ce site ne présente pas une grande valeur biologique, ce qui permet de l'aménager sans porter atteinte à la biodiversité. Toutefois, il est essentiel que tout projet sur ce site s'intègre harmonieusement dans le quartier environnant. Nous ne sommes pas opposés à un développement sur ce site, mais nous privilégions la création d'équipements publics plutôt que de nouveaux logements.

PS/VOORUIT; L'avenir de ce site fait débat depuis longtemps. Nous avons notamment été en contact avec l'équipe de WiQ lors des discussions sur l'implantation potentielle d'une école Steiner. Nous avons pu relayer vos préoccupations auprès de la Ministre de l'Education. A défaut de pouvoir y développer un projet public de qualité et équilibré qui préserve la biodiversité sur le site, nous soutiendrons la protection de ce site afin de préserver ses valeurs patrimoniales, historiques, paysagères et environnementales.

1.5 Êtes-vous prêt à mener une politique proactive dans la préservation et la remise en état des jardinets de façade ?

ECOLO-GROEN: OUI : via une politique proactive qui passe par l'information des habitant·es, l'implication des comités de quartier, et un accompagnement collectif plutôt qu'individuel, pour renforcer par la même occasion la convivialité dans les quartiers.

LES ENGAGES: Les jardinets de façades font partie du charme et de l'équilibre de nos quartiers, ils alimentent effectivement la qualité paysagère : ils doivent être préservés.

En ce qui concerne **la préservation**, nous ne pensons pas qu'il existe encore un réel problème de ce type à WSL, la commune refusant systématiquement toute disparition des jardinets de façade lors des demandes de permis d'urbanisme.

En cas de **minéralisations illégales des zones de recul**, elle intervient également rapidement pour stopper les travaux de propriétaires qui tentent de les transformer et sont pris « sur le fait ». L'aide des stewards peut d'ailleurs être utile dans la lutte contre ces travaux illégaux.

En ce qui concerne **les remises en état**, il faut poursuivre les efforts entrepris lors de la délivrance des Permis.

Par ailleurs, tout en préservant la minéralisation, l'esthétique et le caractère vert et patrimonial des jardins de façades, il faut permettre une certaine évolution ou souplesse en cas de proposition de « personnalisation » par les propriétaires en phase avec l'évolution de notre société ou des ressentis. Nous pensons par exemple à l'installation possible, si elle est esthétique et discrète (et pourquoi pas végétalisée), de petites structures type « box » pour y stationner un vélo cargo ou 2-3 vélos familiaux en toute sécurité.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Au cours de la mandature, le Collège s'est montré particulièrement attentif à la préservation des zones de recul ainsi qu'à la remise en état des zones de recul non conformes au RRU (règlement régional d'urbanisme).

Lors de l'instruction de chaque demande de permis d'urbanisme, le service communal a vérifié si la zone de recul était bien conforme à la situation de droit consignée dans les plans d'archives.

A défaut, le permis d'urbanisme délivré impose la remise en état de la zone de recul dans un délai déterminé. Le Collège impose que la remise en état ait lieu avant la fin des autres travaux autorisés par le permis.

La cellule «infraction» a dressé un **inventaire des zones de recul non conformes**. Le service prend contact avec le contrevenant. S'il n'entreprend pas les démarches nécessaires en vue de réaliser les travaux de remise en état, un procès-verbal d'infraction est dressé. C'est le Parquet ou le fonctionnaire sanctionnateur de la Région bruxelloise – si le parquet décide de ne pas poursuivre – qui prend le relais et décide d'infliger une amende administrative. Malheureusement, les délais d'instruction régionaux sont particulièrement longs.

Pour la prochaine réforme du CoBAT, la LB s'engage à demander que la compétence de sanction soit transférée aux communes afin de pouvoir lutter plus efficacement contre les infractions urbanistiques.

La LB s'engage à poursuivre la politique de remise en état des zones de recul.

MR+: Nous devons prendre des mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols, non seulement en aménageant les jardins de façade, mais aussi en intervenant activement sur nos places publiques. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous préconisons la végétalisation de la place Saint-Lambert, de la place du Temps Libre, ainsi que le réaménagement du parc Tomberg. Concernant la propriété privée, nous ne souhaitons pas pénaliser les personnes qui choisissent de paver leur jardin.

Pour la préservation et la restauration des jardins de façade, nous pensons qu'il est préférable d'agir de la manière suivante :

1. Informer correctement les citoyens, ainsi que les propriétaires (tenant compte du grand nombre de maisons louées dans la commune), sur les avantages des jardins de façade en matière de revêtement, de végétation et de biodiversité.

Leur fournir des directives pratiques pour les accompagner dans le processus de désimperméabilisation.

PS/VOORUIT; Oui, très certainement. C'est une politique intéressante dans le cadre de la lutte contre l'imperméabilisation des sols.

1.6 Êtes-vous pour la mise en place de lignes directrices urbanistique pour certains quartiers qui présentent des caractéristiques patrimoniales spécifiques ?

ECOLO-GROEN: OUI : Ecolo estime le patrimoine architectural de Woluwe important et défend la protection de son identité par la préservation de son patrimoine, lorsque cette préservation ne se fait pas au détriment d'enjeux encore plus importants pour le bien-être des habitant·es,

LES ENGAGES: Oui nous sommes favorables à la mise en place de lignes directrices urbanistiques, notamment pour tout ce qui touche à l'isolation des façades, en ce compris les façades arrières quand elles sont visibles depuis l'espace public. Les nombreux quartiers de type cité-jardin présents sur le territoire communal devraient être ciblés en priorité. Dans ce cadre, le travail commencé par la commune pour le Quartier des Constellations doit être poursuivi ailleurs, notamment pour tous les quartiers non repris en ZICHEE dans le PRAS.

De manière générale à l'ensemble du territoire communal, des lignes directrices devraient être définies par la commune en matière d'isolation des façades avant, y compris quand elles se trouvent en limite de propriété avec les voiries publiques. Ceci doit faire l'objet de consultation et concertation avec les riverains et Comités de quartiers

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Après avoir fait réaliser un inventaire exhaustif du quartier et après concertation avec les habitants, le Collège a édicté des lignes directrices en vue d'encadrer la rénovation (portes et châssis, extensions, ...) et l'isolation des maisons du **quartier « Capricorne »**, qui présente une cohérence urbanistique et environnementale.

Ces lignes directrices permettent d'informer au mieux les propriétaires et les futurs acheteurs au sujet des règles et principes à respecter.

Une réunion de présentation de ces lignes directrices et des primes disponibles pour la rénovation et la transformation a été organisée pour les habitants du quartier.

Des lignes directrices sont actuellement en cours de rédaction pour le **quartier des Constellations**.

La LB s'engage à poursuivre le processus, notamment pour les **quartiers du Clos des Peupliers, Grootveld et Kappelveld**.

MR+: Le cadre réglementaire existant au niveau régional et communal nous suffit.

PS/VOORUIT; Nous estimons qu'il faut être prudent sur ce sujet. Nous souhaitons bien évidemment préserver le patrimoine architectural de notre commune mais l'architecture contemporaine peut constituer le patrimoine du futur. Cependant, il faut trouver un équilibre afin de ne pas augmenter la charge administrative pour les personnes souhaitant s'établir dans la commune ou qui voudraient rénover un bien. Par ailleurs, ces règles ne pourraient pas non plus venir à l'encontre de travaux permettant par exemple de mieux isoler les logements.

2. Mobilité

2.1 Quelle stratégie adopter pour réduire le trafic de transit dans nos quartiers ?

ECOLO-GROEN: Cela peut notamment passer la mise en sens unique de certaines voiries, par l'augmentation de zones de rencontre (où la vitesse est limitée à 20km/h), de rues scolaires, voire de zones piétonnes :

- En tenant compte de la circulation actuelle, à correctement et systématiquement analyser.
- En consultant largement les habitant·es puis en les associant aux solutions mises en place.
- Avec ambition, dialogue, compromis, nous nous engageons pour 2024-2030 à repenser la circulation dans nos quartiers en les rendant moins attractifs à la circulation de transit, plus accueillants pour les familles et avec une meilleure qualité de l'air
- En bonne intelligence collective, les habitants et les élus Écolo pourront concilier au mieux les enjeux de mobilité, de santé et d'environnement, dans l'intérêt de toutes et tous.

LES ENGAGES: Il est important d'adopter une stratégie multidimensionnelle qui combine des mesures d'urbanisme, de régulation de la circulation, et de sensibilisation des usagers.

Voici quelques exemples de mesures qui pourraient être prises à l'échelle de quartiers en concertation avec les Comités de quartier, riverains, les services communaux, les commerçants et habitants concernés.

- Prévoir des aménagements physiques qui découragent le passage rapide (rétrécissements de chaussée, chicanes avec plantations, ralentisseurs) pour garantir le caractère "rues résidentielles".
- Poursuivre le développement des infrastructures pour les cyclistes et les piétons pour encourager les déplacements à pied ou à vélo.
- Prendre contact avec les gestionnaires d'applications pour éviter le trafic de transit dans les quartiers. Cela doit être tenté !
- En lien avec les autorités régionales, mettre en place une gestion dynamique du trafic (Systèmes de gestion du trafic intelligents) : Utiliser des technologies de gestion dynamique du trafic (feux de circulation adaptatifs, panneaux de signalisation numérique) pour fluidifier la circulation aux points critiques sur les voiries régionales et les grands axes et éviter le report du trafic dans les zones résidentielles.
- En lien avec la Zone de police, il faut sensibiliser les usagers en installant des radars intelligents ou des campagnes de sensibilisation. Dans les zones à « points noirs » (par exemple avec un non-respect des limitations de vitesse fréquent, zones dangereuses) il faut prévoir des radars fixes ou mobiles (type lidar).
- Sous la houlette de la zone de police, améliorer la coordination avec les communes avoisinantes pour une gestion cohérente et intégrée du trafic à un niveau local et inter-communal.
- Renforcer le caractère résidentiel des quartiers doit également se faire au travers d'analyses de données de trafic pour, adapter régulièrement les mesures en fonction des résultats obtenus et des retours des résidents.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Le Collège a été ferme en rejetant catégoriquement les différents plans de circulation « Good Move » proposés par un bureau d'étude mandaté par la Région. Ces propositions, sous prétexte de vouloir lutter contre le trafic de transit, témoignaient d'une méconnaissance totale des réalités locales. Elles auraient allongé sensiblement les temps de parcours des habitants de Woluwe-Saint-Lambert et concentré de manière disproportionnée la circulation automobile sur certaines voiries communales secondaires.

Le Collège a agi pour une mobilité concertée avec les riverains. De nombreuses réunions ont eu lieu et ont conduit à des phases de test, suivies d'évaluations. La commune n'a pas hésité à adapter les projets en tenant compte des constats de terrain et des témoignages d'habitants. Il s'agit d'un processus participatif évolutif.

La LB s'engage à poursuivre ce travail pour les quartiers soumis à davantage de trafic (notamment : goulet Roodebeek, quartiers Déportés, Georges Henri, Chapelle-aux-Champs, ...).

La LB veut que les priorités en matière de mobilité et de stationnement sur tout le territoire de la commune soient fixées par la commune, en concertation étroite avec les habitants et les groupements représentatifs. Ce principe doit s'appliquer également pour les voiries régionales, car la commune connaît mieux les réalités vécues par les habitants. **La LB refuse que la Région impose ses modèles théoriques et dogmatiques.**

MR+: Nous ne sommes pas favorables à l'implémentation complète du plan GoodMove dans notre commune, surtout si celui-ci est élaboré par des bureaux d'études qui connaissent mal nos quartiers et qui n'ont mené qu'une enquête limitée. Nous nous réjouissons que les plans de maillage, auxquels notre commune s'était engagée et pour lesquels elle avait reçu des fonds, n'aient finalement pas été mis en œuvre.

Nous pensons qu'il est essentiel d'encourager une participation citoyenne beaucoup plus forte dans les grandes décisions de mobilité. Bien que cela puisse s'avérer difficile, il est nécessaire de créer un soutien local pour garantir le succès des initiatives. Cela dit, nous reconnaissons que certains quartiers ont besoin d'être davantage libérés de la présence excessive de voitures, y compris par l'instauration de sens uniques.

Si le plan GoodMove a apporté un aspect positif, c'est bien la réalisation d'analyses approfondies de la mobilité. Les informations qui en résultent peuvent servir de base à une véritable concertation sur les adaptations à apporter dans les quartiers. Pour nous, il s'agit avant tout de mettre en place des interventions ciblées, telles que l'instauration de sens uniques ou l'installation de ralentisseurs, qui peuvent être correctement évaluées.

Nous préconisons également de mieux informer les habitants, notamment à travers l'utilisation de simulations numériques. Ces exercices permettraient aux résidents de visualiser les interventions avant leur mise en œuvre, ce qui contribuerait à améliorer le soutien public.

PS/VOORUIT; Liée à la mobilité, la sécurité routière arrive très souvent en tête des préoccupations de nos concitoyens lors de consultations sur la sécurité urbaine et c'est bien normal. En effet, traiter des problèmes de vitesse inadaptée ou aménager les voiries en tenant compte de tous les usagers peut permettre de sauver des vies, celles de nos enfants et de nos personnes âgées.

Il faut appliquer de manière stricte des vitesses de 30 km/h aux alentours des écoles, avec une limitation des temps de stationnement autour de ces mêmes écoles, voire limiter la circulation à certaines heures.

Nous souhaitons également traiter systématiquement les « points noirs » en matière de sécurité routière. Par exemple, déployer des agents de police ou des gardiens de la paix ou des surveillants habilités aux points névralgiques, procéder à des aménagements d'infrastructures, à l'installation de radars de vitesse, à une meilleure signalisation.

Il faut aussi prévoir des aménagements pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité de tous les usagers, avec une meilleure identification du type de voirie accidentogène, des aménagements adaptés avec des radars indicatifs, des passages pour piétons mieux mis en évidence, des îlots directionnels, des rétrécissements de voirie, des pistes cyclables protégées, des trottoirs plus larges et adaptés aux situations ad hoc.

Aménager les abords de nos écoles, les quartiers résidentiels, les zones commerciales, pour permettre la cohabitation harmonieuse de tous les usagers, surtout les plus faibles. Généraliser les barrières de séparation entre voies cyclables et routes, les zones de parking et de déchargement pour deux roues séparées des trottoirs.

2.2 Que mettre en place pour encourager l'intermodalité ?

ECOLO-GROEN: Nous disposons à Woluwe de différents pôles d'intermodalité, à Roodebeek, Vandervelde, Marcel Thiry, Théodore de Cuyper, Georges Henri,... où différents modes de transport se croisent. Il faut y assurer (au cas par cas) la présence en nombre suffisant d'arceaux vélos, de dropzones, de stations de voitures partagées, d'arrêts de transports en commun.

Des solutions de mobilité active et/ou partagée doivent être renforcées à ces endroits, mais aussi sur tout le territoire communal :

- Pour les transports en commun, la Commune doit négocier avec la STIB l'amélioration des fréquences des lignes de bus 28, 80 et 42, la prolongation de la ligne de tram 8 jusqu'à l'avenue Marcel Thiry et la gare de Bordet à Evere, ainsi que la prolongation de la ligne

28 jusqu'à Stockel ou bien celle de la ligne 36 jusqu'à Tomberg.

- Les solutions vélos doivent également être encouragées et des parkings vélos doivent être accessibles près de toutes les infrastructures sportives, culturelles, scolaires et des commerces. Un stationnement adapté doit aussi être prévu pour les vélos cargos ou familiaux, pour déposer les enfants à l'école et aux activités extrascolaires, ainsi que pour les tricycles et autres pousse-pousse pour les PMR, pour faciliter la liberté de l'alternative. La multiplication des box-vélo doit être poursuivie, à moindre coût pour les habitant·es. Pour rappel, le coût d'une place dans ces box est actuellement le plus élevé de la capitale. La Commune doit souscrire au système régional de gestion des box vélos, ce qui permettra d'en baisser les prix.

LES ENGAGES: Notre commune est bien desservie en matière de transport en commun. Il est donc essentiel de permettre à chacune et à chacun de pouvoir les utiliser notamment quand ils utilisent d'autres moyens de transport comme la voiture ou le vélo.

A cet effet, nous devons collaborer avec la STIB et la région dans les voiries régionales pour augmenter l'offre de parking vélo à proximité des stations de métro, ou à des arrêts de bus importants. Par exemple, il est essentiel à court terme, d'augmenter les espaces de stationnement sécurisé pour les vélos sur le site du métro Roodebeek (sur l'actuel parking régional et pourquoi pas au niveau du parking du « shopping » en sensibilisant l'exploitant)

Nous pensons utile dans le cadre du projet « WSL 2040 » de mener une véritable réflexion sur l'amélioration paysagère du site multimodal « parking Rodebeek ». Tout en maintenant un parking pour les habitants, pourquoi ne pas le recouvrir afin de développer en surface un projet urbanistiquement plus agréable pour les riverains. Tout projet devra se faire comme nous l'avons dit dans le cadre de la démocratie participative et nous souhaitons que le(s) projet(s) qui serai(en)t éventuellement retenu(s) puisse(nt) être proposé(s) à la population par voie de consultation populaire.

Nous nous assurerons également que l'ensemble des stations de bus et de métro dans notre commune garantisse un passage aisé pour les personnes à mobilité réduite

LA LISTE DU BOURGMESTRE: La commune dispose d'un réseau de transports en commun assez performant, avec notamment 7 stations de métro. A proximité immédiate de celles-ci, il faut avoir accès à d'autres modes de déplacement (bus/tram/taxi, zone de dépôt pour vélos et trottinettes, stations Cambio, stationnements vélos sécurisés).

Les **abords de la station «Roodebeek»** doivent être repensés. Une grande partie de l'espace public est occupée par un parking en accès libre, non géré par Parking Brussels. Il ne bénéficie que très peu aux

riverains, draine des voitures ventouses et manque totalement d'esthétique. La LB attend du futur gouvernement régional qu'il repense totalement ce lieu afin d'y intégrer les préceptes de l'éco-quartier Saint-Lambert. **Elle exigera que la gestion du site soit confiée à la commune.**

Il faut notamment que les piétons puissent se rendre en toute sécurité du quartier Neerveld à la place Saint-Lambert.

Le **parking P+R de dissuasion** à privilégier est celui qui se situe à la station «Crainhem». Il doit jouer son rôle de pôle multimodal et accueillir à terme le terminus du futur tram qui doit relier la place Meiser aux Cliniques universitaires Saint-Luc. La LB exigera du futur gouvernement régional que soit concrétisé le **projet d'extension du réseau de trams** pour permettre de relier la station «Roodebeek» à Bordet et à l'aéroport.

La commune a doublé le **réseau Cambio** afin de couvrir un maximum le territoire communal et a veillé, dans la mesure du possible, à rapprocher ces stations de lieux stratégiques de transports en commun.

MR+: Avec pas moins de sept stations de métro sur notre territoire, Sint-Lambrechts-Woluwe est bien équipée en matière de transports publics. Cependant, ces stations ne sont pas encore suffisamment développées en termes d'intermodalité. Il est nécessaire d'engager des discussions avec la STIB pour installer, par exemple, un point vélo au métro Kraainem, comprenant un service de réparation, la location de vélos, ainsi que des infrastructures de recharge pour vélos électriques.

Nous souhaitons également exploiter les espaces inutilisés dans les stations de métro elles-mêmes. Sur les quais intermédiaires des stations Vandervelde, Joséphine-Charlotte et Tomberg, par exemple, il y a suffisamment de place pour installer des parkings à vélos sécurisés, comme cela se fait déjà dans d'autres villes.

Notre commune, située à la frontière régionale, est confrontée chaque jour à un trafic de transit important. Il est donc essentiel que la région bruxelloise et la région flamande investissent davantage dans le développement de voies cyclables de qualité menant au Brabant flamand. Nous soutenons également l'extension de la ligne de tram 8 vers le Brabant flamand via Diegem. Les transports publics s'arrêtent trop souvent à la frontière régionale, ce qui conduit à un recours excessif à la voiture, surtout pour les trajets domicile-travail.

En outre, nous restons de fervents défenseurs de l'augmentation du nombre de places de stationnement pour vélos dans notre commune. Nous souhaitons également que les modes de transport actifs soient davantage pris en compte lors de la reconstruction des rues et des places.

PS/VOORUIT; Nous sommes toutes et tous piétons. La marche est un mode de déplacement universel trop souvent sous-estimé. La conception et l'état des trottoirs ainsi que le sentiment de sécurité la nuit sont

les principaux points noirs qui doivent être améliorés.

Avec pour principe que la marche et la présence piétonne au sein d'un quartier contribuent très largement à créer des espaces publics attractifs et inclusifs, le PS souhaite porter un plan ambitieux de rénovation des trottoirs, au niveau communal et régional, ainsi que la mise en avant de « réseaux piétons » pour rendre notre espace public inclusif pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour les familles.

2.3 Pensez-vous qu'il faille continuer améliorer le réseau cyclable de notre commune ? Si oui, quelles sont vos priorités ?

ECOLO-GROEN: OUI, Bien sûr! Notre réseau cyclable mérite une meilleure sécurisation pour tout type de vélos. Comme le préconise le GRACQ, notre réseau doit offrir un meilleur confort (largeur, revêtement, absence d'obstacles,...), une meilleure lisibilité des intersections (ronds-points, carrefours dangereux, visibilité des potelets...), sans oublier l'entretien de nos infrastructures.

En complément, la Commune doit renforcer les formations pour apprendre aux adultes et enfants à rouler à vélo dans le trafic.

LES ENGAGES: Nous souhaitons améliorer le réseau cyclable par une meilleure information (via panneaux ICR) des parcours vélos disponibles.

Par ailleurs, il est essentiel d'améliorer la « cyclabilité » de nos voiries. Il faut donc au besoin - et comme développé précédemment - ralentir "physiquement" la vitesse, par des dispositifs esthétiques divers (ex : dispositifs surélevés, chicanes fleuries), et par la sécurisation de pistes cyclables. Cette amélioration va de pair avec le respect par les véhicules du 30 à l'heure. En effet, dans une ville à 30 km/h, tous les usagers ont la capacité de prendre leur place à la condition que la voirie soit adaptée au 30 km/h.

Il faut prendre conscience que les rues que nous rénovons en profondeur aujourd'hui seront encore les rues de 2050 voire plus. Dès lors, il importe de garantir la place de chaque usager dans l'espace public.

Ainsi, dans le cas d'une rénovation de façade à façade de nos artères communales, cela passera sans aucun doute par un rétrécissement de la partie "roulante" de nos rues pour favoriser une mobilité apaisée respectueuse des limitations de vitesse, un élargissement des trottoirs, etc. Dans ce cadre, nous souhaitons également un dialogue structuré de manière continue avec les associations représentatives des cyclistes, les Comités de quartier et bien entendu les habitants concernés.

Un déploiement plus important qu'aujourd'hui du réseau de "rue cyclable" en concertation avec les riverains devra également être concrétisé.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Le réseau cyclable

de la commune a été reconnu par la Région comme celui des 19 communes qui s'est le plus développé ces dernières années, avec plus de **18 km de nouvelles pistes cyclables**. Woluwe-Saint-Lambert s'est d'ailleurs vu octroyer le titre de **commune bruxelloise du vélo** en 2019. C'est le résultat de la mise en œuvre par le Collège du **plan communal vélo** (plan Bypad adopté en 2017).

Sous la prochaine mandature, la LB s'engage à finaliser les derniers itinéraires cyclables communaux (3 sur 5 le sont déjà), en tenant compte des futurs projets de réaménagement de voiries. Elle proposera aux habitants de créer des **zones et rues cyclables** pour apaiser la vitesse dans certains quartiers (ex. quartier des Constellations/Capricorne).

Une attention particulière sera accordée à l'accès aux centres sportifs. La LB mettra en place le plan de circulation pour les piétons et les cyclistes à l'intérieur du Stade Fallon et y multipliera les infrastructures pour sécuriser les vélos. La LB renforcera la signalisation dans les parcs en indiquant les chemins où la circulation cycliste est autorisée et là où elle ne l'est pas.

MR+: En ce qui nous concerne, il convient en effet de l'améliorer encore, en étroite concertation avec la région. (Certainement aussi pour obtenir les fonds d'investissement nécessaires à cet effet).

PS/VOORUIT: Le réseau cyclable de notre commune peut évidemment encore être amélioré, particulièrement pour privilégier les pistes cyclables séparées pour toutes les voiries communales dont la largeur le permet et surtout garantir la cohérence de ces marquages cyclables.

Il faut également multiplier les parkings (sécurisés si possible) pour vélos aux abords des stations de transports en commun, des écoles, des zones de sport et de commerce.

En complément, nous prônons les mesures suivantes:

- encourager les ateliers de formation à la pratique du vélo et de réparation des vélos, comme les Ateliers de la rue Voot;
- promouvoir une éducation à la mobilité douce et inclusive tout au long de la scolarité;
- prévoir un réseau d'itinéraires conseillés pour rejoindre le travail ou l'école à vélo et inventer des ramassages scolaires à vélo;
- mettre en place une mobilité accrue et plus sûre près de nos écoles, en assurant plus de fluidité sur certains axes, en luttant contre le stationnement en double file, l'encombrement des trottoirs et le stationnement sauvage.

2.4 Que faire pour veillez au respect des « drop zone » par les utilisateurs et opérateurs de trottinette et vélos partagés ?

ECOLO-GROEN: Techniquement, une dropzone représente un espace défini où la position de chaque

trottinette est vérifiée par son GPS. Cette technologie permet de s'assurer qu'elle est garée exclusivement dans les zones autorisées. Du côté des utilisateurs, cela signifie qu'ils peuvent aisément localiser les endroits où déposer et récupérer une trottinette en consultant simplement l'application de l'opérateur.

Le système mis en place par la majorité actuelle est le bon : redevance à payer par l'opérateur en cas d'enlèvement et de stockage des trottinettes par les services communaux.

Dans le cadre de la politique de sécurité routière et en collaboration avec la Zone de Police Montgomery, une campagne de sensibilisation pourra être menée car les récentes règles d'usage des trottinettes (pas à deux, pas sur les trottoirs, pas avant 16 ans, en suivant obligatoirement les mêmes règles que les cyclistes,...) restent trop peu connues. Cette campagne pourra notamment s'inspirer d'une étude actuellement menée par VIAS sur les comportements des plus jeunes usagers de la route.

LES ENGAGES:

Pour garantir le respect des "drop zones" (zones de dépôt) par les utilisateurs et opérateurs de trottinettes et vélos partagés, il est essentiel de mettre en place une stratégie combinant des mesures de sensibilisation, d'incitation, de régulation et d'application de la législation.

La Commune doit continuer à saisir les trottinettes quand elles ne sont pas stationnées dans les espaces prévus à cet effet, notamment pour faire pression sur les fournisseurs de ces services pour qu'ils régulent mieux les comportements de leurs usagers.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Le Collège a été précurseur en faisant adopter, en 2022, un règlement communal permettant l'enlèvement des trottinettes et autres véhicules en cyclopartage entravant le passage des piétons et PMR dans l'espace public. A charge pour les opérateurs de s'acquitter d'une redevance de 75 EUR par véhicule enlevé, majorée de 5 EUR par jour de garde. Entre octobre 2022 et septembre 2023, quelque 600 trottinettes ont été enlevées ou déplacées par les services communaux.

Ce règlement communal a inspiré les autorités régionales puisqu'on retrouve un système similaire dans l'ordonnance entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

L'aménagement de près de **80 zones de dépôt** sur le territoire communal a permis de réduire sensiblement le nombre de plaintes pour trottinettes mal stationnées.

Des problèmes ponctuels demeurent à certains endroits (généralement parce que la zone est saturée). Il s'agit essentiellement de voiries régionales pour lesquelles la commune demande des adaptations. En attendant, elle continuera à

appliquer le règlement communal permettant l'enlèvement des trottinettes gênantes.

MR+: Notre groupe MR+ a été pionnier en demandant la création de zones de dépôt dans la commune, bien avant que des réglementations régionales ne soient établies à ce sujet. À l'époque, les autorités communales ont réagi avec indifférence, mais elles ont finalement réalisé la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre le stationnement sauvage et l'abandon désordonné des vélos partagés, qui causaient d'importants désagréments.

Les gardiens de la paix ont un rôle crucial à jouer dans la surveillance de ces stationnements illégaux. Cependant, il est également indispensable de tenir les prestataires de services responsables de leurs actions. En ce qui nous concerne, l'abandon des vélos partagés devrait être sanctionné plus sévèrement. Nous estimons que les amendes pour ce type de nuisance peuvent être augmentées pour dissuader ces comportements.

PS/VOORUIT; Les trottinettes représentent de nombreux défis en matière de mobilité. Leur usage parfois immodéré pose des questions en matière de sécurité routière. Et leur stationnement parfois anarchique et envahissant est problématique pour la sécurité des piétons, usagers faibles, etc. Nous sommes favorables à un respect strict des drops zones avec amendes pour les opérateurs et usagers qui ne les respectent pas.

2.5 Quelles actions mèneriez-vous pour préserver les quartiers des véhicules trop imposants (poids lourds, camionnettes...) par rapport au gabarit de la voirie ?

ECOLO-GROEN: Voici plusieurs actions :

- La limitation de poids et gabarit dans certaines voiries communales
- Établissement d'un dialogue avec les grandes enseignes pour aboutir à des solutions de compromis progressives.
- Information et sensibilisation des commerçants sur les livraisons sur cargo-bikes
- Suite à l'explosion du commerce en ligne, mener une réflexion, en synergie avec d'autres acteurs et niveaux de pouvoir, sur la mise en place et le renforcement de points de collecte des objets livrés, pour éviter un second, voire un troisième passage des camionnettes qui livrent aux particuliers.

LES ENGAGES: La zone 30 généralisée **combinée** à des aménagements physiques devrait décourager ce type de véhicules d'effectuer des détours dans nos quartiers, qui n'ont pas vocation à accueillir le trafic de transit .

Les Engagés souhaitent aussi mener une mobilisation citoyenne qui amènera la Région à limiter –voire à interdire – à certaines heures ou conditions l'entrée sur le territoire régional de camions d'un certain tonnage.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: A l'heure actuelle, des actions répressives ponctuelles sont menées en collaboration avec la zone de police aux endroits problématiques. La LB s'engage à mettre en œuvre les **moyens technologiques** (caméras intelligentes) **pour faire respecter les interdictions de passage** des véhicules > 1,5 tonne (sauf véhicules prioritaires) dans certaines voiries. En y affectant déjà des crédits budgétaires cette année, la LB fera respecter cette interdiction dans le goulet de la chaussée de Roodebeek entre Vervloesem et Théodore De Cuyper.

MR+: Certaines zones devraient être fermées à ce type de trafic, en n'autorisant que la circulation locale. Parfois, cela nécessite des mesures intelligentes, comme changer l'adresse officielle du Woluwe Shopping Center afin que l'entrée ne soit plus via la rue Saint Lambert.

PS/VOORUIT; Les incidents nombreux constatés lors de la mise en place des plans Good Move en certains endroits, montre l'impérieuse nécessité de revoir la méthode de travail et la manière dont TOUS les habitants sont concernés et impliqués.

L'amélioration de la mobilité dans les quartiers se conçoit avec les quartiers et leurs habitantes et habitants et non pas contre eux.

Afin de garantir un réel droit à la mobilité, il s'agit de renforcer et garantir la concertation locale dans la mise en œuvre de plans de mobilité locaux et régionaux qui permettent de fluidifier et sécuriser la mobilité tout en répondant aux attentes des habitantes et habitants du quartier. Quant aux véhicules trop imposants par rapport aux voiries (comme par exemple dans la chaussée de Roodebeek), ils doivent être déviés.

2.6 Que mettre en place pour favoriser, avec un impact mineur sur le patrimoine et la mobilité, le développement de bornes de recharge pour véhicules électriques ?

ECOLO-GROEN: Vu qu'il s'agit d'une problématique qui dépasse largement les frontières de Woluwe, il faut y réfléchir en synergie avec d'autres acteurs, en commençant par les autres communes bruxelloises.

Voici quelques idées à confronter, en bonne intelligence collective :

- Dans le cadre de la politique de soutien aux commerçants qui disposent de vastes surfaces de parking (notamment les supermarchés), étudier avec eux les avantages de mettre de telles bornes à disposition pendant et en dehors de heures d'ouverture.

- Des bornes peuvent également être installées dans les parkings des infrastructures communales avec le cas échéant un dispositif d'accès exclusif ou prioritaire aux habitant·es qui, pour différentes raisons, n'ont pas la possibilité de charger leur véhicule chez eux

- Enfin, tout comme nous encourageons le partage de véhicules entre particuliers, nous proposons d'informer et accompagner le partage des bornes de recharge à domicile entre un nombre limité de voisins, notamment au sein des copropriétés

NB : dans un autre registre, il s'agit aussi de réglementer le passage en travers des trottoirs des câbles de recharge des véhicules électriques, pour s'assurer que ces câbles qui jonchent la voie publique ne constituent pas un obstacle ou un danger pour les piétons, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

LES ENGAGES: Pour nous, c'est très clair, les bornes de recharge pour véhicules électriques sont un équipement à usage des véhicules roulants. Elles doivent donc être disposées au sein de la partie réservée aux véhicules roulants de nos voiries. Il faut par ailleurs généraliser la mise sur pied d'un système de recharges depuis les éclairages publics, comme cela s'est fait à Woluwe-Saint-Pierre (Parvis St Alix), en lien avec le gestionnaire de réseau et la Région.

En ce qui concerne les bornes de recharge privée, installées en façade ou dans les zones de stationnement privatives (ex : devant un garage) ces bornes doivent être esthétiques.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Le déploiement des bornes de recharge dans l'espace public ne dépend pas directement de la commune mais est piloté au niveau régional par Sibelga et Bruxelles-Mobilité. Le réseau de bornes publiques s'est fort développé ces dernières années pour que les habitants puissent disposer d'une borne à distance raisonnable de chez eux. **Plus d'une centaine de bornes** sont désormais disponibles et le réseau va encore s'étoffer prochainement d'une quarantaine de nouvelles bornes.

Il faudra ensuite évaluer le nombre et les emplacements des bornes pour adapter et densifier le réseau. Pour la LB, c'est le **rechargement hors voirie** qui doit être privilégié, là où c'est possible, car elle estime que l'espace public ne doit pas être saturé de bornes.

La LB autorisera, à certaines conditions, le passage de câbles en goulottes sous les trottoirs pour permettre le rechargement privé de véhicules électriques, mais cela ne sera en aucun cas une privatisation de l'espace public.

MR+: Nous recherchons des solutions innovantes pour permettre le passage des câbles sur les trottoirs tout en garantissant la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite. Cette approche contribuera à désengorger les bornes de recharge publiques. Une planification précise au niveau des quartiers et des rues est nécessaire pour y parvenir.

Il est également crucial d'installer des bornes de recharge publiques à des emplacements stratégiques où elles seront effectivement utilisées. Nous souhaitons également équiper tous les parkings publics de plus de 10 places de bornes de recharge.

Les voitures stationnées sur des emplacements de recharge publique sans être connectées à la borne doivent être sanctionnées. À cet effet, nous proposons que les opérateurs des bornes de recharge imposent des frais additionnels pour inciter les utilisateurs à libérer les bornes une fois la recharge terminée.

PS/VOORUIT; Pour limiter l'impact de ces bornes, l'idéal est de recourir aux parkings accessibles environnants (supermarchés, etc.) - ce qui a été mis en place pendant la législature 2019-2024. Pour le surplus, il est inévitable qu'il y aura des bornes en voirie. Ces dernières, dans un environnement urbain, doivent être acceptables. Mais il faut favoriser une meilleure intégration de ces bornes partout où c'est possible, notamment en "jouant" avec le mobilier urbain existant et favoriser l'installation de bornes dans les copropriétés quand c'est techniquement possible.

3. Environnement

3.1 Que faire pour accélérer l'isolation du bâti d'atteindre les objectifs climatiques ?

ECOLO-GROEN: Isoler coûte cher.. Certains propriétaires ont les moyens d'investir mais quid des autres, quand on est uniquement propriétaire du bien que l'on habite, et que l'on n'a pas beaucoup de moyens ?

- D'importantes mesures d'isolation et de soutien sont assurées par la Région. Le dialogue et l'information entre la Commune, la Région et les habitant·es doivent être optimaux pour garantir la rénovation des parcs immobiliers et commerciaux. Nous souhaitons mieux informer et accompagner les propriétaires, notamment en renforçant les synergies entre le "Guichet de l'énergie" communal et l'asbl homegrade.brussels.

- Le Guichet de l'énergie peut proposer un accompagnement grâce à des architectes ou spécialistes. Ceux-ci pourraient aider à conseiller les propriétaires sur la nature des travaux à effectuer. Ce dispositif existe dans d'autres communes (par exemple Renovas à Schaerbeek) et fonctionne très bien

- Nous voulons étudier la faisabilité d'un projet d'achat groupé, piloté par la Commune, visant à négocier avec des entrepreneurs des prix planchers pour rénover successivement plusieurs logements privés.

- Les investissements de la Commune dans l'isolation de ses propres bâtiments doivent aussi constituer une priorité.

LES ENGAGES: Nous ne savons pas ce qu'il adviendra des primes Révolution vu la situation financière catastrophique de la Région. Nous souhaitons que l'isolation du bâti se poursuive:

Que la Commune joue un rôle moteur pour que les

habitants ou des collectifs d'habitants isolent leurs logements, notamment dans l'information aux habitants, conseils, lignes directrices,

En encourageant les habitants (en les accompagnant et les conseillant) qui souhaitent se regrouper pour des travaux d'isolation (afin de diminuer le prix des travaux, etc.).

En promouvant les toitures vertes, voire même les petits jardins en toiture (si du point de vue urbanistique cela ne dérange pas les riverains ou ilots).

En promouvant les permis groupés (isolation, rénovation de toitures) et les groupements d'habitants qui veulent s'unir en matière de rénovation, d'isolation et d'économie d'énergie.

Comme proposé dans le programme des Engagés au niveau européen, fédéral et régional, en mettant sur pied un Partenariat Public Privé pour favoriser l'isolation des bâtiments et leur rénovation via un système de tiers payant (à l'instar de ce qui se fait au nouveau des panneaux solaires « Brusol »

LA LISTE DU BOURGMESTRE: La majeure partie des leviers financiers et réglementaires en matière d'isolation relèvent du niveau régional. Vu la complexité des démarches et le manque de soutien par les services régionaux, la commune s'est donné pour mission d'aider les habitants. C'est pourquoi la LB renforcera encore l'**accompagnement**, par la commune, **des citoyens dans leurs démarches**.

La LB demandera au gouvernement régional de simplifier la législation régionale (Cobat) en **supprimant l'exigence d'un permis de bâtir pour l'isolation des toitures** (comme c'est le cas en Wallonie).

En exécution de son Plan Climat

, la commune mènera des campagnes d'information et de sensibilisation à **l'utilisation rationnelle de l'énergie**.

La LB favorisera la rénovation énergétique groupée et les communautés d'énergie par l'octroi d'une prime spécifique.

MR+: Il nous semble que la commune devrait avant tout s'intéresser à son propre patrimoine à cet égard et mettre en place des programmes d'investissement, en collaboration avec la région. En ce qui concerne les habitants et les propriétaires, la commune devrait surtout informer. Nous voyons des possibilités de réduire certains coûts pour, par exemple, des rénovations approfondies. Dans la pratique, il s'agit parfois d'un surcoût important (de plusieurs milliers d'euros) lorsque des particuliers veulent rénover leur maison, par exemple en isolant leur toiture. Cela nécessite souvent de réserver quelques places sur la voie publique pendant plusieurs jours ou semaines. Compte tenu de la durée des travaux pour une rénovation complète, cela peut représenter une somme considérable. Il faut y réfléchir sérieusement. Les citoyens qui veulent réaliser leur rénovation écologique et énergétique à leurs frais ne doivent pas être pénalisés par des coûts communaux excessifs. L'octroi des permis et les services administratifs qui en

découlent doivent également être plus rapides et plus efficaces. Nous voulons y parvenir en partie par une numérisation complète des services administratifs communaux et des procédures de demande.

PS/VOORUIT; Le soutien financier, matériel et juridique aux locataires doit se poursuivre, comme doivent se poursuivre les politiques de rénovation et d'isolation des logements et bâtis existants. Une aide particulière doit pouvoir être assurée aux familles monoparentales en situation de précarité.

Nous souhaitons pouvoir conditionner l'évolution du loyer en fin de triennat à l'amélioration concrète du logement pour le locataire en termes d'isolation énergétique, hors indexation légale.

Une partie des leviers pour cela sont régionaux et nous proposons de faciliter et rendre plus accessibles les dispositifs de primes régionales à la rénovation/isolation.

3.2 Que pensez-vous de la réalisation de semis, grâce à la serre communale, en lieu et place d'achat de plantes annuelles pour la verdurisation de nos espaces publics ?

ECOLO-GROEN: OUI. Cela nous semble plus écologique et plus économique !

LES ENGAGES: Nous sommes favorables à cette proposition.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Les habitants apprécient beaucoup le fleurissement de la commune. Actuellement, le service met en culture, dans les serres communales, les plantations qui ornent les suspensions et les bacs dans l'espace public. Cela occupe la quasi-totalité des serres communales. Il n'est donc pas possible d'y mettre aussi en culture d'autres plantes annuelles. Il faudrait pour cela agrandir les serres communales, ce qui serait un investissement très coûteux.

MR+: Il est préférable d'examiner ce type de questions dans une perspective budgétaire.

PS/VOORUIT; Si c'est réalisable dans le cadre communal, cela nous semble une bonne idée. Il pourrait être intéressant de mettre en place des collaborations avec d'autres communes qui auraient des pratiques similaires.

3.4 Comment faciliter la verdurisation et l'embellissement des façades avant et espaces publics par les habitants ?

ECOLO: Il va de soi qu'Écolo souhaite que Woluwe soit encore plus verte :

- La Commune peut informer plus systématiquement des plantes qui conviennent aux façades, selon

l'orientation de la maison, et de leur entretien, et en mettre à disposition.

- Lors des rénovations des trottoirs, mettre un mot dans les boîtes aux lettres pour permettre aux habitant·es, via une démarche simple, de demander un petit espace à flanc de façade pour permettre de planter (dans les cas où il reste au moins 1,50 mètres de libre pour le passage des piétons).

- Il faut également faciliter l'installation de plantes vertes et dans ce sens revoir le règlement communal relatif à la construction, la reconstruction, l'élargissement, la réparation et l'entretien des trottoirs pour garantir l'extension verte et ne pas bloquer les habitant·es dans leur souhait de verdurisation.

- Il convient aussi d'identifier mieux les petits espaces verts non référencés et proches des maisons et voirie et de garantir leur protection.

LES ENGAGES: Pour faciliter la verdurisation et l'embellissement des façades et espaces publics par les habitants, il est essentiel de mieux les informer, d'offrir des incitants financiers ou en nature (ex : plantes grimpantes), et fournir un soutien/ conseil technique.

Cela peut se faire en instaurant des campagnes et soirées d'information par quartier ou encore une permanence hebdomadaire type « guichet unique » sur cette question en lien avec les services urbanisme-environnement/espaces verts et logements) pour donner des informations concernant les éventuelles autorisations, les primes, conseils (faire-ne pas faire) pour encourager ces initiatives.

La mise en place de formations, de guides pratiques, et d'accès facilité aux plantes et matériaux via des pépinières locales ou des partenariats avec des jardiniers et des associations renforcera les compétences des résidents et les incitera à participer.

En parallèle, il est important de promouvoir l'engagement communautaire et la sensibilisation, par exemple, via un concours communal à l'instar de ce qui se fait avec « fleurir Woluwe », le parrainage d'un pied d'arbre par les riverains dans les rues, et des campagnes de communication sur les bienfaits de la verdurisation.

Nous souhaitons poursuivre le soutien aux initiatives de potagers collectifs. Des infrastructures adaptées, des réglementations flexibles, et des collaborations avec des associations locales permettront de maximiser l'impact des efforts des habitants. L'évaluation régulière des initiatives avec les Comités de quartier et l'ajustement des stratégies basés sur les retours des résidents aideront à maintenir une dynamique positive et durable pour l'embellissement urbain.

Par ailleurs, dans le cadre de sa redynamisation, nous soutenons la mise sur pied d'un plan de végétalisation de l'avenue Georges-Henri (façades, etc.)

LA LISTE DU BOURGMESTRE: La LB encourage la déminéralisation des trottoirs dès que cela est possible, notamment par la plantation de végétaux le long des façades, sans pour autant que cela entrave le

bon cheminement des piétons. Un passage d'au moins 1,5 mètre doit être garanti pour les piétons. Le service de la voirie prête son concours aux riverains pour enlever les dalles de trottoir à l'endroit de la plantation. Dans certains cas, le Collège a également autorisé des projets citoyens pour planter des végétaux le long des façades de plusieurs maisons, comme dans la rue Servais-Kinet. La LB continuera d'apporter son soutien à ce type de projet.

MR+: Le gouvernement ne doit pas tout faire, mais il peut fournir des informations et des incitations, notamment en organisant des concours. Ce faisant, nous voulons également voir si nous ne pouvons pas contribuer à la mise en place de projets civiques en collaboration avec le service communal des parcs et un certain nombre d'organisations.

En ce qui concerne l'écologisation et l'embellissement des espaces publics, comme indiqué ci-dessus, nous voulons mettre l'accent sur l'écologisation, notamment en plantant des arbres sur la Place des Loisirs, la Place Saint-Lambert et en reconstruisant le parc Tomberg ou en le rendant plus vert. Nous souhaitons également étudier, en concertation avec les habitants, les endroits où nous pourrions construire 5 parcs de poche au cours de la prochaine législature.

PS/VOORUIT; En ce qui concerne les propriétés communales, il faut stimuler la biodiversité (plantations, toitures et façades vertes, ruches, nichoirs, haies, mares, etc.) ce qui permettra de préserver la faune et la flore existantes.

On pourrait également imaginer un système où les habitants pourraient avoir accès à des plantations via un système public de mise à disposition de semis ou plantes pour un embellissement au bénéfice de toutes et tous. On peut également penser à l'aide de la commune pour l'aménagement des trottoirs en vue de l'installation de plantes.

3.5 Faut-il continuer à tailler les arbres de notre commune en « tête de chat » ?

ECOLO-GROEN: La taille des arbres doit être pensée pour assurer leur croissance et leur déploiement. Plus qu'une question ornementale, il s'agit de permettre, par la taille, l'extension progressive du vert dans la commune. Cette taille doit par ailleurs être respectueuse des périodes de nidification.

Au vu des pertes à attendre du fait de la sécheresse et de l'impact phyto-sanitaire du dérèglement climatique sur les arbres urbains, il faut planter un maximum d'arbres sachant que certains arbres actuels risquent de souffrir dans les années qui viennent.

LES ENGAGES: Nous proposons que cette question soit soumise à l'avis de spécialistes (Responsable des espaces verts communaux et des voiries, jardiniers

professionnels, et autres personnes qualifiées sur le sujet), des riverains et des comités de quartier..

LA LISTE DU BOURGMESTRE: La taille des arbres «en tête de chat» ne s'applique qu'à de vieux alignements d'arbres qui ont toujours été taillés de la sorte. Laisser ces arbres en port libre provoquerait inévitablement des fractures de branches aux endroits des anciennes tailles lors de grands vents. Cependant, cette taille «en tête de chat» n'est plus appliquée sur les nouveaux alignements d'arbres et ce, depuis plusieurs années. **Elle ne sera donc plus pratiquée au fur et à mesure du remplacement des anciens alignements.** La LB a pour objectif de réduire la fréquence des élagages des arbres d'alignement, ce qui passera par la plantation d'arbres adaptés à la largeur des voiries.

MR+: Dans ce domaine, la sécurité des passants, la santé des arbres et la capacité de charge/faisabilité de nos services techniques pour réaliser l'opération sont prioritaires pour nous. Néanmoins, nous pensons qu'en ville, la taille en têtard n'a pas toujours de justification fonctionnelle.

PS/VOORUIT; D'après les informations que nous avons consultées, la taille en tête de chat, lorsqu'elle est bien réalisée (et donc pas trop radicale), est une pratique bénéfique à la fois pour la gestion durable des ressources et pour la biodiversité, tout en contribuant à la préservation du patrimoine paysager et historique. Sans être experts en la matière, il nous semble donc que cela ne pose pas de problème mais si tel est le cas, nous sommes évidemment ouverts à tous les arguments.

3.6 Quelle stratégie mettre en place pour lutter contre les îlots de chaleur ?

ECOLO-GROEN: Écolo défend une verdurisation accrue et importante des espaces publics en intégrant une réflexion relative aux îlots de chaleur. Pour cela il convient d'identifier les espaces et rues les plus sensibles et agir à ces endroits en priorité.

Dans la politique urbanistique il conviendra aussi d'assurer de ne pas créer de nouveaux îlots de chaleur et d'être attentifs à ce que tout nouveau projet intègre une réflexion verte. La Place Saint-Lambert constitue un bel exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

LES ENGAGES: A WSL, les îlots de chaleur sont principalement constitués par de grandes toitures plates (immeubles, grandes surfaces, Shopping, etc.), des cours de récréation, des espaces publics minéralisés (Wolubilis, Place St Lambert, Square de Meudon, etc.), des terrains de sports en revêtement synthétique, des voiries en ce compris les grands parkings.

La stratégie est simple : VERDURISER ! Interdire toute nouvelle construction ou rénovation lourde de toitures plates ne prévoyant pas de toiture verte et

tamponnante pour l'eau de pluie. Ne plus créer de grands espaces publics totalement minéraux et améliorer ceux existant en plantant des arbres en pleine terre ou dans des bacs là où la pleine terre n'existe pas. Nous souhaitons également augmenter la perméabilité des sols, notamment en voiries (noues).

Par rapport aux terrains de sports, l'action nous semble plus compliquée en raison des réglementations en vigueur mais nous pouvons nous réjouir de leurs localisations au sein de zones très vertes comme le Stade Fallon et l'Aspria.

Nous souhaitons également poursuivre la minéralisation de cours de récréation et favoriser la perméabilisation en dehors des écoles communales. Nous souhaitons également verduriser fortement la zone du parking multimodal régional « Roodebeek » : Par exemple, si celui-ci

LA LISTE DU BOURGMESTRE: La lutte contre les îlots de chaleur fait partie des priorités du Plan Climat adopté à l'unanimité par le Conseil communal, à l'initiative du Collège.

Parmi les actions à mener et à poursuivre figurent :

- l'identification des voiries communales et des espaces publics pour lesquels il est possible de développer des **zones infiltrantes** (noues, bermes de voiries, jardins d'eau de pluie, etc.);
- la création **d'espaces ombragés et verdurisés** dans l'espace public en plantant des arbres ou d'autres végétaux, comme par exemple à la place Saint-Lambert (en tenant compte de la contrainte que constitue le parking privé qui occupe une bonne partie du sous-sol de la place) et à la place du Temps libre.

La LB s'engage à :

- planter au cours de la prochaine mandature quelque **3000 arbres** et, en concertation avec les habitants, à arborer les voiries qui ne le sont pas encore ;
- poursuivre la **déminéralisation**, déjà bien engagée, des cours de récréation des écoles et de l'espace public.

MR+: Comme nous l'avons déjà mentionné, il est crucial de renforcer nos efforts pour verdir davantage notre commune. À cette fin, nous souhaitons déminéraliser la Place du Temps Libre, la Place Saint-Lambert, et le parc du Tomberg. Nous apporterons aussi une attention particulière à toutes les zones identifiées comme îlots de chaleur. Nous envisageons aussi de lancer un plan pour les toits. Nous savons que les toits plats sombres absorbent davantage la lumière du soleil que les toits blancs ou verts. Bien que des primes existent déjà pour encourager ces transformations, il serait pertinent de mieux les promouvoir et de les évaluer. Tout cela doit bien sûr être envisagé dans le cadre des budgets communaux disponibles.

Nous devons également engager des discussions avec les promoteurs immobiliers et les propriétaires de bâtiments disposant de grandes surfaces de toit pour explorer les possibilités de verdissement. Simultanément, il est important de créer davantage de points d'eau et de fontaines dans la commune. Une évaluation territoriale approfondie pourrait servir de base à l'élaboration d'un plan d'eau.

Enfin, le CPAS et nos autres services sociaux ont un rôle à jouer pour assister les personnes âgées en cas de fortes chaleurs. Ce programme ambitieux devra être pleinement développé au cours de la prochaine législature, dans le cadre de nos objectifs visant à rendre la commune de Woluwe-Saint-Lambert plus résistante aux vagues de chaleur.

PS/VOORUIT; Nous avons déjà répondu pour partie à cette question dans la partie portant sur l'aménagement du territoire.

Les écosystèmes naturels et la biodiversité qu'ils abritent jouent un rôle important pour lutter contre le changement climatique et pour assurer une large diversité de services écosystémiques. D'une part, ils interviennent pour en atténuer les effets. D'autre part, ils contribuent à l'adaptation de la société face aux effets du dérèglement climatique (lutte contre les îlots de chaleur, lutte contre l'érosion et les inondations, etc.).

Nous pensons qu'il faut encourager les initiatives locales de désimperméabilisation permettant outre l'amélioration du cadre de vie des habitantes et habitants de la commune, d'améliorer le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement, en favorisant la biodiversité et en réduisant le phénomène d'îlots de chaleur.

Ces initiatives peuvent être portées par les citoyens ou par la commune dans le cadre des projets de rénovation urbaine. On pense par exemple à désimperméabiliser les cours de récréation des écoles. L'objectif est de créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et mieux partagés par tous.

La végétalisation et la verdurisation favorisent la régulation des températures et la qualité de l'air, préviennent la création d'îlots de chaleur, ont un effet acoustique non négligeable et améliorent le cadre de vie et le bien-être des usagers. Nous demandons un investissement massif dans la végétalisation des écoles, notamment des cours de récréation et des toits lorsque cela est possible, en veillant à l'articulation avec les actions de la Région.

4. Transparence et participation

4.1 Que pensez-vous de publier les arrêtés du bourgmestre sur le site internet de la commune ?

ECOLO-GROEN: OUI : Depuis toujours, Écolo milite pour un maximum de transparence en politique et à l'accessibilité de l'administration aux citoyennes et citoyens. Écolo est donc favorable à la publication des arrêtés du bourgmestre sur le site internet et à créer un système permettant aux personnes qui le souhaitent

d'être averties par mail des publications.

LES ENGAGES: Cela nous paraît une idée pertinente et nous y sommes favorables

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Il convient de distinguer les règlements de police ou arrêtés à portée générale de ceux à portée individuelle.

Pour la première catégorie de règlements et d'arrêtés, il n'y a pas d'objection à ce qu'ils soient publiés sur le site internet de la commune. Certains l'ont déjà été et il sera vérifié que ce soit fait systématiquement.

Pour la seconde catégorie, un tel engagement ne peut être pris car il faut protéger la vie privée des personnes concernées et la diffusion sur un site internet pourrait aussi avoir pour conséquence de désigner une personne à la vindicte.

MR+: Nous y sommes favorables. Nous l'avons régulièrement réclamé lors de nos interpellations. Il faudrait certainement améliorer la mise à jour des données.

PS/VOORUIT; En vertu de la Nouvelle Loi Communale, les règlements et ordonnances du conseil communal, du collège des bourgmestre et échevins et du bourgmestre doivent être publiés par ce dernier par voie d'affichage et par leur mise en ligne sur le site internet de la commune. Il convient donc de s'y conformer.

4.2 La Commune lance régulièrement des marchés publics. Comptez-vous les publier et sinon, pourquoi ?

ECOLO-GROEN: OUI : les appels d'offres avec publicité sont déjà accessibles au public (c'est la loi). Dans

certaines cas spécifiques, ils peuvent faire l'objet de procédures négociées dans le cadre desquelles il convient de respecter la confidentialité des discussions (c'est aussi la loi et c'est une nécessité dans le monde économique)..

LES ENGAGES: Oui, d'autant que tous les marchés publics sont par définition... "publics" ! Aucun marché public n'est passé sans que le Conseil Communal n'en soit, au minimum, informé. Tous ces marchés se retrouvent donc publiés sur le site internet de la commune via le PV du Conseil Communal. Par ailleurs, en fonction du montant présumé du marché, la Commune est également obligée d'en faire la publicité au Moniteur Belge ou Européen.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: L'ordre du jour du Conseil communal est publié sur le site internet de la commune et, sauf circonstance particulière, les notes explicatives des marchés publics le sont également

et, dans certains cas, la totalité du cahier des charges.

Pour les marchés publics qui ne sont pas soumis à la décision du Conseil communal, il est matériellement impossible de les mentionner systématiquement sur le site internet car il s'agit de marchés attribués selon une procédure simplifiée, généralement après consultation de 3 prestataires potentiels. Le Collège privilégie la consultation d'entreprises ou de commerces locaux, selon la nature du marché. Pour rappel, une fois par an, le site internet publie, conformément à la loi, la liste de tous les marchés publics conclus par la commune.

MR+: Cela dépendra de la législation régionale applicable. En ce qui nous concerne, il est bien sûr important que le plus grand nombre possible de candidats puissent participer aux appels d'offres publics afin d'obtenir l'offre la plus avantageuse.

PS/VOORUIT; Conformément aux dispositions du « Décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises du 16 mai 2019 », la Région bruxelloise publie déjà un inventaire des marchés publics, comprenant la mention de l'adjudicataire et le montant engagé. Les informations pour Woluwe y sont disponibles avec un certain retard. Les informations sont également disponibles sur le site de la commune.

En ce qui concerne les marchés publics en cours, la législation doit être respectée.

4.3 Afin de favoriser la visibilité de la démocratie locale et des conseils communaux, Comptez-vous permettre le visionnage des conseils en « replay » ? Sinon, comptez-vous rendre les procès-verbaux des conseils disponibles plus rapidement ?

ECOLO-GROEN: OUI : À plusieurs reprises au cours de la législature 2018-2024, le groupe Écolo au Conseil communal a réclamé l'accès aux séances du Conseil en différé. Ces séances peuvent en effet, être accessibles en différé, en français et en néerlandais, via l'enregistrement de la traduction simultanée disponible pour les membres du Conseil communal des deux rôles linguistiques.

LES ENGAGES: Nous y sommes favorables sauf si un aspect quelconque de la législation nous en empêche ou nous en limite la rediffusion.

En ce qui concerne la mise à disposition plus rapide des PV's du Conseil Communal, comme vous le savez, il s'agit d'un travail considérable pour les services communaux qui prend du temps et de nombreuses vérifications.

Par ailleurs, pour pouvoir être diffusable auprès du public, il doit avoir été approuvé par le Conseil Communal et, sauf situation exceptionnelle, il n'y a qu'un Conseil par mois. Le temps nous paraît donc difficilement compressible.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Oui, la LB prend cet engagement à la condition qu'il n'y ait aucune contrainte linguistique à la diffusion en différé des séances du Conseil communal, notamment aucune obligation de traduire en sous-titres tous les échanges en cours de séance. Une telle exigence, imposée par la Commission permanente du contrôle linguistique, est disproportionnée puisqu'elle ne l'est pas pour la diffusion en direct. Mais, si nécessaire, la LB envisagera d'enfreindre la loi sur l'emploi des langues en matière administrative pour ne pas faire supporter par les finances communales un coût excessif pour le budget communal.

La LB confirme que le secrétariat communal veille à la publication des procès-verbaux des conseils en séance publique dès qu'ils sont définitivement approuvés (lors de la séance suivante).

MR+: Pour ce qui est de la première proposition, concernant la rediffusion, nous aimerions en effet que le « replay » soit possible. Il faudrait que ce soit publié sur le site web de la commune sous la forme d'un rapport provisoire. Il est normal que les procès-verbaux prennent un peu plus de temps, car ils nécessitent plus de temps pour être traités et traduits.

PS/VOORUIT; Les conseils communaux sont déjà visibles en direct depuis une page Youtube dédiée. Cependant, ils ne sont pas enregistrés. Il nous semblerait utile de laisser la retransmission des séances disponible sur la plateforme pour que tous les citoyens y aient accès en replay.

4.4 Êtes-vous prêt à vous engager à publier sur le site internet de la commune et dans le Wolu-Info l'ensemble des mandats exercés par votre exécutif (rémunéré ou non) ?

ECOLO-GROEN: OUI. Ecolo milite de longue date pour le non-cumul des mandats électifs (membres du collège communal et député-e, par exemple) afin que les mandataires se concentrent sur leurs tâches et que le pouvoir soit réparti sur un maximum de personnes. Concernant les mandats dérivés (asbl communales, sociétés de logements sociaux, ...), Ecolo les publiera annuellement et les mandats des conseillers communaux seront également disponibles sur le site de la locale d'Ecolo Woluwe-Saint-Lambert.

LES ENGAGES: Aucun souci avec cette proposition d'autant que c'est déjà le cas sur le site internet communal

LA LISTE DU BOURGMESTRE: C'est déjà le cas sur le site internet, conformément à la loi. Cette liste est mise à jour au moins une fois par an. La LB s'engage à la publier également dans Wolu-Info.

Pour rappel, la LB a veillé à ce que les membres du Collège qui exercent des mandats dérivés, même s'ils peuvent être rémunérés conformément à la loi, ne le soient pas.

MR+: Cette question n'est pas très claire. Actuellement, les mandats de l'administration communale sont déjà publiés sur le site Internet de la commune. Quelles informations supplémentaires souhaiteriez-vous obtenir à ce sujet ?

PS/VOORUIT; L'ensemble de nos mandataires devront évidemment remplir leurs obligations en matière de déclaration de mandats. Cette information peut être mise à disposition.

4.5 Êtes-vous favorable à la création de plateformes en ligne permettant une plus grande interaction avec les citoyens ?

ECOLO-GROEN: OUI, Et plus encore. L'interaction entre la Commune et les citoyen-nés est une priorité d'Ecolo, qui souhaite multiplier, améliorer et renforcer les dispositifs participatifs via plusieurs Commissions et Conseils consultatifs, via l'augmentation des budgets participatifs, le dialogue avec les comités de quartiers, des consultations citoyennes, ...

LES ENGAGES: Oui, nous y sommes favorables, mais cela peut être fait avec les outils actuels.

Nous sommes par exemple favorables à la diffusion interactive des réunions d'habitants, à l'aide d'un modérateur (ex : Facebook Live, Youtube, réunion retransmise en visioconférence auprès des personnes inscrites).

Cela permettra à des personnes qui ne peuvent pas se déplacer en soirée (ex : familles monoparentales, personnes âgées, etc.) également de participer et donner son avis.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Il en est déjà ainsi pour différentes opérations : budget participatif, enquêtes pour des réaménagements d'espaces publics, participations à différentes actions communales ...

La LB est favorable à développer toute plateforme qui répondrait à des attentes particulières.

MR+: Les réseaux sociaux de la commune ne doivent pas être simplement un outil de communication à sens unique, mais plutôt une plateforme de communication communautaire. Autrement dit, ces canaux ne devraient pas se limiter à diffuser des informations de la commune, mais également permettre de recevoir les commentaires des citoyens et de leur répondre lorsque cela est nécessaire. Cela nous semble essentiel.

Par ailleurs, les interpellations de citoyens sont bien sûr possibles au sein du conseil communal, le ROI permet aux citoyens d'interpeller directement. Nos élus doivent aussi assumer pleinement leur rôle de conseillers

communaux et d'élus locaux. Cela signifie qu'ils doivent relayer les questions, remarques et préoccupations des habitants de notre commune aux instances appropriées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du conseil communal.

PS/VOORUIT; Oui, nous y sommes favorables mais l'utilisation d'une plateforme en ligne ne peut jamais être exclusive. L'ensemble des services qui y seraient offerts doivent également être disponibles par ailleurs. Nous estimons également qu'une consultation des citoyennes et citoyens de notre commune ne peut jamais avoir lieu uniquement en ligne (pour tenir compte de la problématique croissante de la fracture numérique).

4.6 Que pensez-vous du budget participatif tel qu'il a été mis en place par l'exécutif précédent ? Faut-il le modifier ? et si oui, comment ?

ECOLO-GROEN: Le principe même d'un budget participatif est important pour toute commune qui souhaite défendre la démocratie. L'implication des citoyen·nes est l'une des clefs de la réussite des politiques menées. Écolo entend évaluer le processus tel qu'il a été construit, son mode de fonctionnement, la manière dont la participation y est conduite et ses champs de compétence.

Nous comptons être plus ambitieux, pour des citoyen·nes moins habitués à participer, puissent également y faire appel, et pour que l'exercice constitue une réelle occasion pour la Commune de se créer une expertise en matière de participation.

LES ENGAGES: Nous pensons que le système mis en place est performant. Cependant, nous proposons une évaluation du prochain conseil communal, sur base de l'avis des soumissionnaires précédents (enquête de satisfaction, etc.)

LA LISTE DU BOURGMESTRE: La participation citoyenne dans l'élaboration des projets de réaménagement de l'espace public **est réelle** à Woluwe-Saint-Lambert. Chaque année, le Collège organise **des dizaines de réunions** au cours desquelles ces projets sont présentés, discutés et amendés par les habitants. Un réaménagement réussi de l'espace public ne s'entend que par l'adhésion d'une large majorité des habitants directement concernés.

Outre cette participation active des citoyens dans le processus décisionnel, le Collège a mis en place un **budget participatif**. De 2020 à 2024, plus de 70 projets ont été introduits par des habitants ou associations. Le Conseil de la vie associative a retenu près de 30 projets qui ont été ensuite réalisés par les services communaux ou sont en cours de finalisation. Une évaluation du budget participatif a été menée et a conduit à adapter le système avec la création, notamment, du **budget participatif des enfants** en 2024, mais également avec une amélioration des modalités de vote (le vote papier sera aussi autorisé).

Les projets introduits devront également être en lien avec le Plan Climat communal. En outre, une réunion d'information sera organisée chaque année pour les habitants qui souhaitent présenter un projet en lien avec le budget participatif.

Les citoyens sont donc déjà associés en amont aux projets participatifs ; ils le seront désormais aussi dans leur réalisation concrète, grâce à un **comité d'accompagnement** dont ils feront partie. Enfin, un échange de bonnes pratiques permettra de comparer les méthodes mises en œuvre avec notre commune jumelle de Meudon (FR).

MR+: La mise en place d'un budget participatif était dans notre programme en 2018. C'est donc pour notre part une bonne chose. Il y a cependant moyen de l'améliorer pour 1- le faire connaître et 2- faire en sorte que le plus de citoyens participent au vote. Pour finir, il faut que les projets soient réellement réalisés ce qui n'est malheureusement pas le cas.

PS / VOORUIT: Le budget participatif est une bonne idée qu'il faut maintenir et développer. Nous plaillons pour amplifier la démocratie participative au sein de la commune. Cela passe notamment par la mise en place de conseils consultatifs (des jeunes, des aînés, etc.) se réunissant régulièrement et pouvant transmettre des avis officiels au Conseil et au Collège.

5. Sécurité

5.1 Que faire pour lutter contre le vol de vélo ?

ECOLO-GROEN: Plusieurs mesures sont à conjuguer, et à concerter avec la Zone de Police Montgomery :

- Augmenter le nombre de box vélos et autres abris à vélos fermés à disposition des habitants, en faciliter l'accès et en baisser les tarifs

- Créer des parkings à vélo sécurisés et augmenter encore les arceaux à vélos à proximité des lieux de rassemblement (Wolubilis, Stade Fallon, Poséidon ...), des écoles, des stations de métro et des artères commerçantes

- Chercher à augmenter l'offre de stationnement sécurisé des vélos auprès d'acteurs susceptibles de disposer de tels lieux : entreprises, garages de particuliers, bâtiments communaux...

◆ Promouvoir le registre My bike qui permet de graver son vélo pour qu'il soit aisément traçable en cas de vol

◆

LES ENGAGES: Nous pensons que les recommandations du GRACQ en la matière sont très pertinentes et souhaitons :

Augmenter l'offre de stationnement sécurisés dans toute la Commune de courte durée (arceaux vélos) et même de parkings vélos de longue durée avec accès sécurisé.

Prévoir des stationnements adaptés à tous types de vélos (vélos de grands gabarits, tricycles, vélos familiaux).

Il faut encourager les stationnements de vélos sécurisés au sein des bâtiments, des grandes surfaces et du shopping, et mettre en place des partenariats publics-privés (type Be Park) avec le shopping et les grandes surfaces par exemple.

Poursuivre avec la zone de police Montgomery la lutte contre le vol de vélos par des mesures préventives (identification des vélos, caméras en voirie dans les points noirs en matière de vol, etc.) et prévoir une « cellule » ou une équipe « dédiée aux vols de vélos ». Nous souhaitons également impliquer la cellule prévention de la commune pour lutter contre ce type de délits.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: En collaboration avec la zone de police, la commune testera les **arceaux vélos dits intelligents** ou recourra à des **vélos appâts**. La LB poursuivra les campagnes de prévention (visite à domicile, stands dans l'espace public) pour donner des conseils sur les conditions de sécurité à domicile, la nécessité de faire enregistrer son vélo ou sur la **prime communale pour les travaux de sécurisation des locaux à vélos** au sein des copropriétés.

La commune investira, si nécessaire, dans d'autres parkings à vélos sécurisés comme elle l'a fait notamment au Poséidon.

MR•: En collaboration avec la zone de police, nous devrions renforcer nos efforts en matière de prévention. Cela inclut des initiatives comme le marquage des vélos, ainsi que l'information des citoyens et des propriétaires de vélos sur les antivols, les comportements sécuritaires, et autres bonnes pratiques.

Il est également essentiel de créer rapidement davantage d'espaces de stationnement sécurisés pour les vélos dans la commune. Malheureusement, l'administration communale a gaspillé beaucoup d'argent en optant pour un modèle différent de celui préconisé au niveau régional à Tomberg. La construction incorrecte de ce modèle a engendré des coûts supplémentaires et un retard considérable dans sa mise en service. Cet argent aurait pu être mieux utilisé pour créer davantage de places de stationnement pour vélos.

Par ailleurs, nous pensons qu'il est crucial d'être créatif avec l'utilisation de l'espace disponible. Cela rejoint notre commentaire sur l'importance de la multimodalité dans nos stations de métro.

PS/VOORUIT; Si faire du vélo est bon pour la santé et agréable, le vol de vélos reste un phénomène courant qui peut gâcher ces plaisirs. Afin de combattre le phénomène du vol de vélo, nous souhaitons poursuivre et accentuer des actions telle que:

la sensibilisation au vol de vélo et aux mesures, parfois fort simples, en partenariat avec les acteurs reconnus du secteur du vélo;

les actions de marquage des vélos afin de les identifier

rapidement;

l'utilisation de dispositifs tels que les cadenas afin de rendre un vol de vélo sur la voie publique le plus difficile possible et ainsi d'en dissuader les potentiels auteurs;

identifier les lieux les plus adéquats pour accueillir de nouveaux box à vélos sécurisés sur la voie publique;

encourager les citoyennes et citoyens victimes d'un vol de vélo à davantage porter plainte afin que les autorités aient une vue la plus précise possible du phénomène et ainsi lutter au mieux contre celui-ci.

5.2 Pensez-vous qu'une réforme des zones de polices soit nécessaire ?

ECOLO-GROEN: Une réforme de la police en profondeur est nécessaire. Une des pistes de solution est la fusion des Zones de police bruxelloises en un seul centre de commandement plus centralisé. Cela permettrait une meilleure efficacité et réactivité pour assurer la sécurité de toutes et tous dans nos quartiers, et d'avoir un seul interlocuteur face au fédéral. Et enfin, ce sera un gain d'argent non négligeable pour les finances publiques. Ceci ne doit bien sûr pas impacter l'important travail de proximité mené par les agents qui travaillent sur le territoire de Woluwe.

LES ENGAGES: Notre Zone de Police Montgomery fonctionne très bien et est une des plus efficace du pays. Nous ne pouvons que nous en féliciter et surtout remercier et féliciter les femmes et les hommes qui mettent chaque jour en jeu leur propre vie au service des habitants.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Non, la LB est totalement opposée à la fusion des zones de police qui aurait inéluctablement pour conséquence de mettre fin à la police de proximité et à son efficacité dans la lutte contre la délinquance. Tout expert sait que l'efficacité de la lutte contre la grande criminalité commence par la collecte d'informations au plan local. Les bourgmestres qui reçoivent de très nombreux témoignages peuvent les relayer auprès des responsables de la zone de police avec l'assurance d'un réel suivi au sein de notre zone. Cet avantage a permis une **diminution sensible des faits de délinquance** sur le territoire de la zone de police. Les chiffres :

	Δ entre 2013 et 2023
Vols à la tire	-30%
Vols dans les habitations	-13%
Vols dans et sur les véhicules	-47%
Vols de voitures	-2%
Vols avec violence sans armes	-46%
Vols à main armée	-32%
Vols de motos	-48%
Violences intrafamiliales	-22%

Source : Zone de police Montgomery – Rapport annuel 2023

MR*: Actuellement, la coopération est encore trop souvent ponctuelle. C'est surtout dans le domaine administratif que cette coopération devrait être améliorée, notamment pour réduire la charge administrative des policiers. Aujourd'hui, ceux-ci passent trop de temps à remplir des tâches administratives, au détriment de leur présence sur le terrain. (contrôle domicile) La mise en commun de certaines tâches administratives, telles que les achats, et le soutien mutuel entre les zones de police nous semblent donc particulièrement utiles.

Nous pensons également qu'il serait pertinent de progresser vers une police bruxelloise à deux niveaux, où les problèmes de sécurité régionaux (drogue, grand banditisme, blanchiment d'argent) seraient distincts des problématiques communales (nuisances, etc.). La gestion de la politique régionale devrait être davantage dirigée par le ministre-président. Par ailleurs, nous souhaitons investir davantage dans les commissariats locaux et les réseaux de sécurité.

En ce qui concerne la réforme des zones de police, et compte tenu de la situation particulière de notre commune, il est essentiel de renforcer la coopération avec les communes voisines en Flandre, la criminalité ne s'arrête pas aux frontières de notre commune. Enfin, l'ensemble du pôle sécurité, incluant les gardes communaux, les services de sécurité de la STIB (en raison du métro), les services de prévention et les gardiens de parc, devrait être mieux coordonné pour une efficacité accrue.

PS/VOORUIT; En 1998, la loi sur la police intégrée instituait pour l'ensemble du pays une police à deux niveaux.

A l'échelle fédérale, la police fédérale à qui des missions spécifiques ont été confiées.

A l'échelle locale, les zones de polices locales, en charge notamment de la police de proximité, dont la zone Montgomery, regroupant notre commune ainsi que les communes voisines de Woluwe-Saint-Pierre et Etterbeek.

Après 25 années de fonctionnement, comme pour d'autres institutions, une évaluation permettant de dégager les points forts mais également les points qui permettraient une amélioration du fonctionnement des services de police et au-delà de la sécurité garantie aux habitants est nécessaire.

Pour ce dernier point, nous identifions trois axes prioritaires:

la révision par le gouvernement fédéral de la norme "KUL", définie fin des années 1990, et conduit actuellement à un sous-financement annuel compris entre 10 et 12% pour les six zones de police bruxelloise, l'impact le plus criant étant le cadre du personnel non adapté à l'augmentation du nombre d'habitants pour des communes comme la nôtre;

une présence policière en rue, le plus majoritairement possible à pied ou à vélo, afin de renforcer les contacts directs et apaisés entre citoyens et policiers. L'usage des véhicules d'intervention, utilisant les sirènes et gyrophares devant être réservées

exclusivement aux situations d'urgences;

le renforcement de la police de proximité, notamment via l'augmentation du nombre d'agents de quartier ainsi qu'une publicité plus large sur comment et quand joindre ceux-ci. A l'heure actuelle trop de citoyens ne connaissent ni leur rôle ni la façon de pouvoir entrer en contact avec ceux-ci.

En lien avec ce dernier point, il convient également de souligner et renforcer les moyens alloués aux services communaux de la médiation de proximité ainsi que des gardiens de la paix qui par leur action quotidienne permettent de désamorcer un nombre important de conflits entre nos citoyens et soulagent la charge de travail importante de notre zone de police.

5.3 Êtes-vous favorable à une meilleure répression dans le cadre des infractions en matière de roulage ? Quelles mesures pourraient être prises ?

ECOLO-GROEN: En amont de la répression, c'est avant tout sur la prévention qu'il s'agit de travailler.

Notamment dans le cadre des appels à projets "All for Zero", qui visent à une meilleure sécurité routière, nous préconisons la mise en oeuvre d'actions de sensibilisations originales. Ceci peut être complété par davantage de "nudge" (les smiley) qui indiquent la vitesse, en vert, orange et rouge, et dont les études ont prouvé l'efficacité, et le cas échéant par l'installation de radars en collaboration avec la Zone de Police.

La présence de gardiens de la paix constitue aussi une importante mesure de prévention. Ils pourront continuer d'inciter les habitant·es à des comportements responsables sur la route. Nous préconisons enfin, l'installation de différents dispositifs visant à casser la vitesse sur les lieux accidentogènes ou perçus comme tels par les habitant·es.

LES ENGAGES: Oui, bien que cela n'est pas du ressort communal et dépend du législateur fédéral (justice, etc.).

Au niveau communal comme expliqué nous souhaitons agir sur la sensibilisation en lien avec la zone de police ou par l'installation de dispositifs préventifs (radars donnant la vitesse, dispositifs physiques pour ralentir la vitesse dans les quartiers, etc.), et également de radars. Une sensibilisation dès le plus jeune âge -pour que les enfants éduquent leurs parents- en lien avec la zone de police doit également être envisagée.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: La LB est favorable à la mise en place des moyens technologiques (entra autres caméras intelligentes) qui, pour répondre aux attentes des habitants dans certains quartiers, permettent de mieux constater les infractions de roulage. Ces dispositifs (feux tricolores espagnols ou radars préventifs ou répressifs) ont un réel effet. Les aménagements de voiries afin de réguler la vitesse sur certains axes sont également très utiles.

Pour la LB, la sécurité des piétons, usagers les plus faibles, est la priorité absolue. Elle demande à la zone de police de mener des campagnes plus répressives à l'encontre des conducteurs (de voitures, trottinettes,

vélos, ...) qui mettent en danger les piétons. Les accidents les plus graves surviennent souvent aux passages pour piétons. La LB poursuivra les aménagements (éclairage, réduction de la longueur de traversée, dispositifs ralentisseurs, ...) pour les sécuriser.

MR+: Nous préconisons davantage de contrôles et une concentration sur les zones accidentogènes, où nous aimerions déployer davantage de caméras fixes. Nous avons déjà parlé, par exemple, du rond-point accidentogène de l'avenue Broqueville à l'intersection de l'avenue Gribaumont. C'est un exemple de carrefour qui devrait être traité en priorité. En effet, nous constatons trop souvent que l'avenue de Broqueville est utilisée comme une sorte de circuit automobile la nuit. En plaçant des radars fixes à des endroits stratégiques, nous pouvons y remédier.

PS/VOORUIT; Les infractions de roulage constituent un danger au quotidien en milieu urbain.

Un certain nombre d'actions ont déjà été prises depuis la généralisation de la limite de 50 km/h (à l'exception des grands axes au sein de la Région bruxelloise).

Deux axes doivent cependant être approfondis:

une sensibilisation accrue au respect des zones comportant une limite de 30 km/h, le plus souvent aux abords des écoles, et le cas échéant la prise de sanctions immédiates,

la sensibilisation des cyclistes comme quoi le code de la route s'applique également à eux. Des infractions telles que, par exemple, le franchissement de feux rouges, trop souvent constaté, mettent en danger la sécurité des piétons ainsi que leur propre sécurité.

5.4 Que mettre en place pour lutter contre le trafic et la consommation de drogue ? notamment de gaz hilarant ?

ECOLO-GROEN: En amont de la répression, c'est avant tout sur la prévention qu'il s'agit de travailler. Plusieurs leviers existent au niveau local, via la Commune, les écoles, le secteur associatif. Il est particulièrement important d'informer sur les dangers liés au gaz hilarant, encore souvent perçu comme inoffensif.

La répression du trafic de drogues doit bien évidemment se poursuivre.

LES ENGAGES: Un plan de lutte efficace de lutte contre la drogue n'est pas strictement du ressort communal, mais **doit être mené au niveau fédéral et régional.**

Cependant, à notre échelle nous souhaitons poursuivre la politique menée en bonne intelligence avec la Zone de police. Par ailleurs, les mesures suivantes pourraient être prises en lien avec la police, les services de préventions, des éducateurs de rues et les milieux scolaires :

Une autorité et une police toujours plus visible associée à la prévention.

Agir avant, par la prévention et l'information dans les écoles.

Agir rapidement, avec une prise en charge dès les premiers contacts pour éviter l'accoutumance.

Agir efficacement avec la police et la justice, pour éviter l'installation de pôles gangrénés.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: La lutte contre le trafic de drogue est une priorité constante du bourgmestre et du chef de corps de la zone de police. Le résultat est qu'on ne connaît pas de phénomène de vente de drogue de même nature que celle constatée dans d'autres communes ou zones de police. Néanmoins, la vigilance doit être absolue. A cet égard, le travail de police de proximité est essentiel. La zone de police Montgomery a permis, grâce à ses observations, de démanteler plusieurs réseaux de trafic de drogue sur le territoire de plusieurs communes en Belgique.

La LB veillera à la mise en place d'une cellule de coordination entre différents services communaux (prévention, jeunesse, enseignement, ...) et la zone de police, afin d'évaluer de manière constante les faits constatés et d'y donner les suites judiciaires les plus rapides. La zone de police doit garder la pleine maîtrise de ce travail.

Comme tous les bourgmestres bruxellois, le bourgmestre demande au gouvernement fédéral **d'interdire la vente de bobonnes de gaz hilarant.**

MR+: Il est crucial de renforcer la prévention auprès de la jeunesse, notamment à travers les associations de jeunes, les maisons de jeunes et dans les écoles. Cependant, la résolution de ce problème dépend avant tout d'une volonté politique. Il existe des zones sensibles dans notre commune où une présence policière pédestre accrue est nécessaire. Les parcs, les abords des écoles, mais surtout nos stations de métro, comme mentionné précédemment, sont particulièrement concernés. Nous devons y accorder une attention particulière dans les mois à venir, d'autant plus que ces problèmes tendent à s'étendre.

Nos stations de métro nécessitent donc une sécurité renforcée, un aspect actuellement négligé par la STIB. Il est impératif d'aborder cette question avec eux, en particulier en ce qui concerne l'autorité policière spécifique sur le réseau de la STIB.

En outre, en tant que chef de la police, le bourgmestre a le pouvoir de fermer les établissements commerciaux où des drogues sont vendues. Il nous semble évident que cette mesure doit également s'appliquer aux lieux où des activités illicites sont régulièrement observées.

PS/VOORUIT; La lutte contre le trafic de drogue et la violence qui en découle est évidemment au premier rang de nos préoccupations.

En effet les phénomènes criminels liés et induits par le trafic de drogue à grande échelle, depuis les pays producteurs jusqu'aux rues de nos quartiers, sont

décrits par de nombreux experts comme devenant une source majeure de déstabilisation de l'état de droit pour nos sociétés démocratiques tant ils ont pris de l'ampleur.

Nous socialistes, préconisons dès lors une lutte contre celui-ci sur le terrain local en trois volets, en lien avec la stratégie régionale "drogues" adoptée il y a peu et mise en oeuvre par le Ministre-Président de la Région bruxelloise :

celui de la cohésion sociale – via des actions améliorant la propreté, l'éclairage, la ou encore la mobilité améliorant le sentiment de sécurité des habitants de l'ensemble des quartiers de la commune;

celui de la prévention - via des actions de prévention, sensibilisation, éducation et formation;

celui de la sécurité – via des actions policières sur le terrain **quand** cela s'avère nécessaire.

Cependant la sécurité routière, le respect des règles d'urbanisme, l'accessibilité des forces de police et des agents communaux, la propreté, la lutte contre les incivilités, les violences intra-familiales ou le harcèlement de rue sont aussi des priorités.

De façon plus générale, des actions telles que sensibiliser davantage et former plus spécifiquement le personnel de sécurité et du milieu festif sur la consommation de drogues, le consentement, le harcèlement, l'écoute et la prise en charge des victimes et la gestion des comportements violents.

Nous devons aussi développer une approche plus transversale encore de la prévention et de la sécurité afin d'approfondir les liens avec d'autres politiques publiques (aménagement du territoire (comme la propreté publique) pour renforcer le sentiment de sécurité.

Il conviendrait également de renforcer la présence des gardiens de la paix en soirée, en lien avec la police et avec d'autres acteurs régionaux (gardiens de parcs, agents de la STIB) afin de donner davantage de capacité et d'appui aux zones de police, pour qu'elles puissent jouer de manière optimale leur rôle de prévention, en particulier leurs missions de collecte et de traitement de l'information.

6. Économie

6.1 Quel est votre projet pour faciliter l'économie locale et de proximité ?

ECOLO-GROEN: Woluwe doit s'inscrire mieux et pleinement dans la stratégie de relocalisation de l'économie définie par la Région. La transition économique, sous l'appellation du "Donut", vise à renforcer l'action sur les acteurs économiques localisés et proches des quartiers

mais aussi en axant son attention sur les plus petits producteurs, acteurs et créateurs. Il existe une richesse de commerce de proximité mais aussi d'artisan, de service localisé très importante à WSL. Cette richesse est attractive notamment pour les plus petites start up et pour les nouvelles initiatives. WSL

doit miser sur la proximité et son attrait vert et tranquille. Un dialogue fort entre la commune et les acteurs économiques locaux est une priorité pour assurer l'extension de l'attractivité. Pour garantir ce développement, un important travail avec les dispositifs régionaux est essentiel.

LES ENGAGES: Nous soutenons et développons l'économie locale et le commerce de proximité, éléments de convivialité et de commodité dans nos quartiers.

Cela passe par :

- Une aide concrète aux commerçants qui désirent s'installer ou lancer leur commerce dans notre commune, en les accompagnant dans toutes les démarches administratives indispensables, au travers d'un guichet unique NTPE/PME/Commerçants renforcé, indiquant les aides disponibles au niveau régional et communal. En lien avec BECI et hub.Brussels, des échanges de bonnes pratiques au niveau start-up et noyaux commerciaux en Belgique et en Europe seront soutenus.

- Comme précisé plus haut nous souhaitons initier une mesure de conventionnement des loyers commerciaux en l'échange d'un avantage fiscal sur la partie communale du précompte immobilier.

- Déployer une mesure d'encouragement pour les petits indépendants qui créent un commerce dans des zones en déshérence commerciale, par le biais d'une prime communale.

- La mise en place de prescriptions urbanistiques particulières favorisant systématiquement le commerce de proximité.

- Nous soutiendrons le projet de redéploiement du site Van Meyel porté par l'actuel Collège, qui renforcera l'attractivité et la redynamisation de l'avenue.

- Développer les terrasses HORECA, les commerces éphémères, les marchés y favorisant au maximum la présence des commerçants de la commune, les activités saisonnières sur les places et dans les parcs (activités culturelles et sportives, manifestations et rencontres liées à l'économie circulaire comme les ateliers de réparation, etc.)

LA LISTE DU BOURGMESTRE: La LB instaurera, au cours de la prochaine mandature, une **prime spécifique à l'établissement de commerces ou de prestataires de services** qui n'existeraient pas dans certains noyaux commerciaux. Cette prime sera de 5000 € pour un projet répondant aux conditions fixées par un règlement communal. Ce montant sera majoré de 2000 € à 5000 € si le projet répond aux conditions du Plan communal Climat.

La LB poursuivra son travail d'accueil de **commerces dits éphémères**, dans des rez-de-chaussée commerciaux, propriétés communales, à des conditions, notamment de loyers, particulièrement encourageantes.

MR+: Nous proposons une évaluation rigoureuse de la charge administrative pesant sur nos commerçants locaux et nous nous engageons à simplifier les

procédures administratives. Pour soutenir et guider nos commerçants, artisans et indépendants, y compris dans le domaine administratif, nous souhaitons mettre en place un "guichet unique". Ce guichet sera situé dans le quartier commercial lui-même, plus précisément dans le quartier Georges Henri.

Nous voulons aussi nous attaquer à la (para)fiscalité. Notre objectif est de limiter autant que possible les impôts indirects. Nous envisageons également de créer une association de promotion du commerce, à l'image de celle de Watermael-Boitsfort, pour soutenir et promouvoir le commerce et l'artisanat dans notre commune.

En concertation avec les commerçants nous aimerions installer un réseau "WoluProxi", avec une carte de fidélité pour les achats chez les commerçants locaux.

Nous aiderons les artisans de notre commune à obtenir le statut d'artisan indépendant et à bénéficier d'un taux de TVA réduit de 6 %.

Enfin, il est essentiel pour nous de développer de nouvelles formes d'entrepreneuriat. C'est pourquoi nous envisageons de lancer un incubateur de co-working et d'entrepreneuriat dans notre commune, en coopération avec le secteur privé.

PS/VOORUIT; Notre commune compte plusieurs pôles d'activités économiques et commerciales : l'avenue Georges Henri, la place Saint Lambert, le shopping de Woluwe, mais également les environs de l'hôpital St-Luc et du campus de l'UCL.

Soutenir les commerces de proximité au cœur de la commune passe nécessairement par la revitalisation et l'embellissement des espaces publics. En effet, pour attirer les habitants et les visiteurs dans les commerces, il est essentiel de créer des espaces publics attrayants et conviviaux.

Il est essentiel de développer l'économie locale, réduire au mieux les barrières à l'entrepreneuriat et créer plus d'emplois de qualité.

Nos propositions

- La généralisation des clauses éthiques, sociales et environnementales pour des marchés publics durables et de proximité, en jugeant notamment les entreprises et les indépendants candidats sur la « réparabilité » du bien et sur les effets retours pour l'économie locale. Il s'agit, par exemple, des marchés publics de vêtements de travail qui devraient intégrer des clauses adéquates de respect des droits humains.

- Favoriser le développement de l'économie sociale, par le partenariat avec les entreprises d'économie sociale ou des entreprises de travail adapté (comme le TWI, avenue Georges Henri ou les Ateliers de la rue Voot) pour développer de nouvelles initiatives économiques locales.

- La mise à disposition de biens sous-utilisés par la Commune, comme des locaux ou du matériel communal, aux entreprises d'économie sociale et

solidaire.

- Profiter des nombreuses opportunités offertes par les appels à projets régionaux ou même européens pour faire de Woluwe une commune innovante au profit de ses citoyens.

En ce qui concerne la Place Saint-Lambert, nous proposons de :

- La rendre régulièrement piétonne et y organiser des activités conviviales et accessibles à tous. Envisager un « repair marché » en partenariat avec les ateliers de la rue Voot où les habitants de la commune pourraient venir faire réparer leurs objets hors d'usage à petit prix.

- Envisager des rencontres régulières avec les élus locaux qui pourraient être interpellés sur la politique communale, dans le cadre d'une sorte d'Agora citoyenne.

- Profiter du partenariat avec hub.brussels l'agence publique bruxelloise en faveur de la politique commerciale pour établir un diagnostic de la zone et proposer des solutions pour redynamiser la place.

- Développer une vie nocturne conviviale, respectueuse des riverains en tenant compte des nouveaux aménagements. La Maison des associations pourrait être exploitée pour devenir un café convivial et accessible à tous (avec des heures d'ouverture respectueuses des habitants).

6.2 Quel est l'avenir de l'Avenue Georges-Henri ? Quel projet faudrait-il y développer ?

ECOLO-GROEN: Le redéploiement de l'avenue George Henri est un axe fort du programme Écolo. Si le système de préemption a permis à la Commune d'y racheter certains immeubles et de les transformer à prix fort, ce n'est pas suffisant. Il faut rendre cette artère plus conviviale, et donc plus attractive, en faire un lieu de vie avec de nombreuses raisons de s'y rendre, un lieu où les piétons circulent en sécurité :

- A côté d'un guichet d'information sur les aides financières aux entreprises aux niveaux local, régional et fédéral, créer une cellule communale "Georges Henri" pour accompagner les commerçants, éviter les faillites et permettre les reprises rapides de fonds de commerce. Réaliser une étude ambitieuse de transformation et de marketing de l'avenue, le cas échéant avec l'aide de l'ICHEC.

- Promouvoir l'accessibilité des commerces avec des trottoirs plus larges, permettant notamment d'aménager certains accès de plain-pied, Développer le mobilier urbain et les aménagements qui favorisent la fréquentation à pied et à vélo. Planter des arbres et aménager des plantations pour lutter contre les « îlots de chaleur »

- Envisager en concertation avec les habitant·es la mise en piétonnier mixte, autorisant le passage des transports en commun et, à des heures précises, et des fournisseurs, en s'inspirant du succès rencontré

notamment à Ixelles et Malines

- Donner un coup d'accélérateur au réaménagement des espaces autour de la Métairie Van Meyel et réaménager le Square Degroof pour mieux profiter de cet espace

- Créer et soutenir de nouveaux lieux de rencontre pour renforcer les liens dans la communauté ; intégrer l'avenue Georges Henri à la politique sociale et culturelle de la Commune : y étudier les opportunités d'y implanter un lieu culturel polyvalent de petite ou moyenne taille

LES ENGAGES: Une action d'envergure doit être lancée pour redéployer l'activité socio-économique de L'avenue Georges Henri, en partenariat avec hub.brussels. Mettre en place un groupe de travail (incluant habitants, propriétaires, commerçants) pour le réaménagement de l'Avenue Georges-Henri, qui se penchera notamment sur l'accessibilité, le plaisir de flâner et de se déplacer à pied dans l'avenue, pour un plan global, en s'inspirant de réalisations à l'étranger. Le(s) projet(s) seront soumis à consultation populaire.

Il faut également évaluer et réfléchir à des mesures urbanistiques particulières pour l'avenue Georges-Henri. Ainsi, nous souhaitons la mise en place de prescriptions urbanistiques particulières favorisant systématiquement la diversité des commerces et le commerce de proximité.

Nous relancerons, après évaluation, le droit de préemption – qui a permis l'acquisition par la commune de bâtiments afin d'y développer des projets de qualité – sur les commerces en vente ou vides de l'Avenue Georges-Henri et de redévelopper des logements aux étages

Pour une avenue embellie, nous souhaitons lancer un Plan de végétalisation de l'avenue Georges-Henri (façades, etc.)

Nous souhaitons initier une mesure de conventionnement des loyers commerciaux en l'échange d'un avantage fiscal sur la partie communale du précompte immobilier. De plus, nous souhaitons réfléchir à la mise sur pied d' une prime « diversification commerciale » pour les propriétaires collaborant avec la commune pour assurer une diversification de commerces et attirer d'autres types de commerces peu ou non-présents dans l'Avenue.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Le Collège a veillé, ces dernières années, à donner une priorité à la réhabilitation du patrimoine que la commune a acquis en exerçant son droit de préemption. Tous les immeubles acquis ont fait l'objet d'un programme de rénovation, financé pour une large part par l'affectation des charges d'urbanisme perçues pour la délivrance de permis d'urbanisme dans d'autres quartiers (principalement pour la reconversion de bureaux en logements).

La rénovation de ce patrimoine communal a eu des effets d'entraînement avec l'ouverture de nouveaux

commerces dans l'avenue Georges Henri. Depuis le début de cette mandature, ce sont quelque **29 nouveaux commerces ou reprises de commerces** qui y ont été constatés. Par ailleurs, 18 permis d'urbanisme ont été délivrés pour la **rénovation de rez-de-chaussée commerciaux** dans l'avenue et 14 pour des **projets mixtes commerces-logements**. Les **primes communales pour la rénovation des façades des immeubles** dans l'avenue Georges Henri représentent, au cours de la mandature écoulée, un montant total de 195.891,09 €.

Outre ce qui est précisé en réponse à la question précédente et la poursuite des programmes d'investissement dans le patrimoine, notamment pour la rénovation des façades, la LB s'engage à :

- exiger du gouvernement régional de rétablir un droit de préemption au profit de la commune ;
- **rénover l'espace public**, en concertation avec les habitants et les commerçants, en tenant compte d'une indispensable coordination avec les grands chantiers régionaux (avenue de Tervueren, axe Reyers/square Vergote), susceptibles de perturber la gestion de la mobilité dans le quartier ;
- lancer le vaste programme de réhabilitation des abords de la **Métairie Van Meyel** avec des bâtiments scolaires adaptés aux besoins des écoles (salle de gymnastique moderne, cantine scolaire, classes adaptées à certains types de cours, cour de récréation déminéralisée, verdurisée et nouvelle aire de jeux, espaces verts aux abords de la Métairie), ainsi que la nouvelle bibliothèque publique, pour que les habitants de cette partie de Woluwe-Saint-Lambert retrouvent une **bibliothèque de proximité**. Ce nouveau pôle participera au redéploiement de l'avenue.

MR•: L'inoccupation récurrente de nombreux locaux commerciaux dans le quartier Georges Henri demeure un problème majeur. Il est clair que ce quartier a besoin d'être revitalisé, en visant notamment une plus grande mixité de commerces traditionnels et de niche pour attirer à nouveau les habitants dans la rue. La concurrence du commerce électronique est trop forte pour de nombreux petits magasins génériques, ce qui rend crucial l'amélioration de l'expérience d'achat. Ce principe doit être étendu à l'ensemble de l'avenue.

Nous pensons également qu'il est important de promouvoir l'organisation d'un plus grand nombre d'événements dans l'avenue, des événements qui ont été progressivement supprimés par l'actuelle majorité. Cela contribue non seulement à l'attractivité de la rue, mais aussi à sa propreté et à son dynamisme général.

En outre, nous proposons de mettre en place un système de prime "prêt à louer", inspiré de celle d'Etterbeek, pour aider à financer les travaux des propriétaires-bailleurs, afin de préparer leurs locaux commerciaux vacants à la relocation.

PS/VOORUIT; Avant les élections de 2018, une étude avait été réalisée pour l'aménagement de l'avenue George Henri et de la Métairie. Nous maintenons qu'il faut étudier les impacts de l'aménagement d'un parking

sous la Métairie Van Meyel car l'espace actuellement utilisé est une voie d'accès à plusieurs classes des écoles avoisinantes. La sécurité de nos enfants est la plus importante et le réaménagement doit également être conditionné à des aménagements plus importants pour les piétons et les cyclistes (trottoirs plus larges, moins d'emplacements de parking en rue, etc..). A ce stade, aucun changement notable n'a eu lieu malgré les interpellations de nombreux parents inquiets. La situation est encore pire les jours de ramassage des poubelles qui encombrant les trottoirs

Nos propositions

- Promouvoir, dans la mesure du possible, l'installation de commerces de services de proximité, offrant des prestations accessibles aux habitants et visiteurs de la Commune.

- Étudier les impacts de l'aménagement d'un parking sous la Métairie Van Meyel.

- Privilégier, à la Métairie, des aménagements qui rendent le bâtiment accessible aux jeunes.

Il est urgent de trouver des solutions pour fluidifier la circulation sur le tronçon entre Meudon et Degroof, car elle est trop souvent entravée par les livraisons.

Nos propositions

- Systématiser l'utilisation des étages des commerces acquis par la Commune pour des logements à prix modérés, accessibles aux plus modestes, en assurant la continuité de la politique de préemption communale.

- Limiter davantage l'emprise des terrasses des commerces présents sur le square afin de garantir plus d'espace public convivial, ouvert à chacune et chacun.

6.3 Pensez-vous que la publicité dans l'espace public est un levier indispensable au financement et au développement des politiques communales ?

ECOLO-GROEN: Non. Nous souhaitons poursuivre la suppression progressive des publicités commerciales dans l'espace public, et les remplacer à certains endroits par des panneaux d'affichage accessibles aux initiatives citoyennes.

LES ENGAGÉS: Non, nous pensons, comme nous y avons veillé depuis 2012, qu'il faut maintenir l'interdiction de publicités en zone résidentielle, et nous sommes déterminés à nous opposer à la multiplication des dispositifs de publicités électroniques promues par la dernière majorité régionale qui sont sources de pollutions multiples (visuelle, environnementale, au niveau patrimonial) et de danger en terme de sécurité routière.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Non, le Collège a déjà combattu le placement de publicités, a fortiori celles qui sont éclairées, dans l'espace public dans de très nombreux quartiers, grâce à son règlement

spécifique sur l'interdiction de ce type de dispositif dans des quartiers résidentiels.

La LB demandera que la Région prévoie la possibilité pour les communes **d'interdire toute publicité commerciale dans l'espace public.**

MR*: Oui, c'est en effet l'un des moyens de générer des ressources pour, entre autres, les politiques sociales que nous souhaitons mener. Il faut bien que les ressources viennent d'un endroit ou d'un autre.

PS/VOORUIT; La publicité tend à créer des besoins artificiels en promouvant la consommation pour maintenir la croissance économique. Les entreprises ont intérêt à convaincre les consommateurs d'acheter continuellement de nouveaux produits et services même s'ils ne sont pas essentiels pour répondre à leurs besoins. Cela se traduit par une publicité agressive, une obsolescence programmée et une culture de la consommation axée sur la possession de biens matériels.

La publicité n'est sans doute pas un levier indispensable au financement des communes et elle peut certainement être encadrée. En tant que socialistes, nous estimons qu'il faut limiter drastiquement la promotion de produits alimentaires néfastes pour la santé. Il conviendrait également d'interdire la publicité pour les produits et services fortement émetteurs de gaz à effet de serre (en particulier pour ceux qui ont des alternatives moins émettrices). Réduire au maximum les enseignes perpendiculaires au façade et les enseignes lumineuses qui heurtent le confort visuel des habitants.

6.4 Comment comptez-vous préserver l'équilibre budgétaire des finances communales ?

ECOLO-GROEN: La Commune doit garantir les services aux habitants, son âme verte et sa réussite de cohésion sociale. Pour y arriver, Écolo prône un investissement dans la durabilité et veut garantir que les coûts d'aujourd'hui soient soutenables, mais aussi qu'ils puissent alléger l'addition de demain. Investir aujourd'hui, c'est payer moins demain.

Pour Écolo, Woluwe-Saint-Lambert est encore à la traîne dans le développement de projets pouvant être soutenus, notamment par l'Europe. Suite à la crise covid, d'importants moyens ont été dégagés via le Plan de relance européen. Il s'agissait là d'opportunités à ne pas manquer et il faut impérativement qu'une veille plus active de la Commune soit mise en place pour en renforcer l'attractivité économique et de là assurer de meilleures recettes.

Sur le plan de la gouvernance, il existe également une attention importante pour assurer que services et développement soient concordants. Écolo souhaite aussi miser sur une fiscalité plus verte et plus juste et étudier au niveau communal comment les épaules les plus solides peuvent contribuer mieux et également. Au-delà de l'importance à garantir les recettes, Écolo défend des dépenses qui restent soutenables et inscrites dans la durabilité. Une analyse du budget par une revue des dépenses est indispensable et permettra

de dégager un peu d'air.

LES ENGAGES: Nous souhaitons poursuivre une gestion raisonnable et maîtrisée des coûts « en personne raisonnable et prudente/ bon père de famille » afin de **ne pas augmenter la fiscalité communale**.

Nous devons poursuivre et intensifier « la chasse aux subsides », et également aller chercher quand c'est possible des financements au niveau Européen.

Certaines économies d'échelles au sein de la commune ou d'achats groupés entre communes devront être intensifiées.

Il faudra également rediscuter du financement des communes de manière constructive avec la Région (Dotation générale) et le fédéral (zone de police, etc.).

Par ailleurs, certains projets ambitieux (ex : isolation des bâtiments via un système de tiers payants, création de logements accessibles, etc) peuvent être portés par des partenariats publics privés ou avec des associations bénéficiant de subsides.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Par une maîtrise stricte des dépenses, comme nous l'avons toujours fait, ce qui a permis de constituer des réserves financières importantes qui atteignent quelque 22 millions € (en début de mandature 2018 : 8 millions €). Grâce à ces réserves, la LB prend l'engagement de poursuivre son travail de diminution de la fiscalité globale communale, **en réduisant les additionnels à l'impôt des personnes physiques de 5,4 à 5,2 % et les taux additionnels au précompte immobilier de minimum 100 points, et davantage encore pour autant que les gouvernements fédéral et régional ne mettent pas à mal les finances communales.**

MR•: Les finances communales sont sous pression partout, en partie à cause de la croissance démographique et de l'appauvrissement des communes. Woluwe-Saint-Lambert ne fait pas exception. Il est essentiel de maintenir une base fiscale solide pour pouvoir mener une politique efficace. Cela implique, entre autres, une politique favorable à la classe moyenne. Par exemple, il est important de prendre des mesures locales pour augmenter le taux d'emploi de nos habitants, ce qui permettrait de générer davantage de recettes fiscales via l'impôt sur le revenu des personnes physiques, sans pour autant augmenter les taux.

Ces dernières années, la majorité DéFi – Les Engagés a accru ses recettes en augmentant les impôts, en particulier en début de législature, afin de limiter l'impact électoral. Par conséquent, nos habitants subissent depuis plus longtemps l'augmentation du précompte immobilier, comparé à ceux des communes qui n'ont introduit ces hausses que récemment.

Pour notre part, nous nous engageons à ne pas augmenter les centimes additionnels communaux sur le précompte immobilier.

En termes de recettes, nous devons également examiner la vente du patrimoine communal. Il ne s'agit bien sûr pas de nos bâtiments emblématiques, mais l'administration communale a acquis ces dernières années certaines propriétés, notamment dans l'avenue Georges Henri. Il est nécessaire d'évaluer ce patrimoine et de voir comment il pourrait être mis en valeur ou mis sur le marché de manière optimale. L'expérience de l'avenue Georges Henri montre qu'il n'est pas toujours facile de garantir un rendement continu sur la location de ces biens. En tant que propriétaire, la commune est responsable de l'entretien et de la rénovation, ce qui peut s'avérer coûteux.

Pour maintenir l'équilibre budgétaire, il est également crucial d'examiner les dépenses. Cela inclut une analyse approfondie des services fournis par la commune qui sont déjà couverts par la région. En ce qui nous concerne, les doublons doivent être supprimés, car en fin de compte, c'est le citoyen qui paie deux fois. Nous souhaitons également travailler à un niveau plus élevé en mettant en place des centrales d'achat regroupant plusieurs communes. Cela permettrait de réaliser des économies grâce aux économies d'échelle. Le partage des installations et des coûts entre les communes est une autre voie à explorer pour réduire les dépenses.

PS/VOORUIT; Nous défendons le respect absolu du principe de neutralité budgétaire sur les finances locales des décisions prises aux autres niveaux de pouvoir

Ce principe de neutralité budgétaire impose qu'une mesure prise par un autre niveau de pouvoir n'impose pas, sans la financer de façon pérenne et totale, une dépense supplémentaire pour les communes et les CPAS. En d'autres termes, toute nouvelle décision prise par l'Autorité fédérale ou par les entités fédérées qui a un impact sur les finances locales devrait être entièrement financée par l'autorité qui la prend.

Concrètement, nous identifions 2 principes à respecter.

Une réforme structurelle du financement des pensions des agents locaux

Les pensions des agents locaux sont gérées au sein d'un fonds de pensions spécifique que seules les entités locales alimentent. Son financement est aujourd'hui devenu insuffisant et requiert un refinancement insoutenable de la part des entités locales (communes, CPAS, provinces, intercommunales, etc.). Le PS propose de transférer le régime des pensions des agents locaux dans le régime général de financement des pensions de la fonction publique. Si cela ne pouvait pas être possible, le PS demande un refinancement structurel suffisant et à long terme provenant de l'État fédéral du fonds de pensions des agents locaux. Les collectivités locales ne peuvent assumer seules les charges de pensions de leurs agents alors même que toutes les autres pensions (salariés, indépendants et fonctionnaires des autres entités) sont financées en tout ou en partie par l'État fédéral.

La prise en charge totale du financement du revenu d'intégration sociale par l'Etat fédéral

Les CPAS doivent faire face à un nombre accru de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de demandes d'aides sociales. Or, alors même qu'il s'agit d'un mécanisme de protection sociale lié à des politiques menées à d'autres niveaux de pouvoir (la politique en matière d'allocations de chômage notamment), les CPAS doivent les financer partiellement, créant ainsi une charge importante pour les communes. Le PS propose dès lors de ramener l'intégralité du financement du revenu d'intégration sociale (RIS) au niveau fédéral pour soulager les finances communales et mettre fin aux inégalités entre communes.

Les investissements réalisés par notre commune dans de nombreux domaines comme la mobilité, l'enfance, l'enseignement, le vieillissement, les infrastructures sportives et culturelles, sont des investissements essentiels à notre bien-être et à notre cohésion sociale. Ils représentent également un impact positif sur l'économie en octroyant des marchés aux entreprises et sont donc source de création d'emplois et de richesses.

7. Solidarité

7.1 Êtes-vous prêt à mettre en place des mesures pour améliorer l'accès des personnes précarisées à aide médical urgente ? Si oui, lesquelles ?

ECOLO-GROEN: OUI. Ecolo propose l'octroi de la carte médicale pour tous les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale et ce, pour plusieurs raisons :

- Parce que la carte médicale deviendrait de cette manière un réel outil de prévention et de promotion de la santé, qui est un droit fondamental
- Parce cette mesure limiterait le le travail administratif des assistants sociaux, avec comme corollaire davantage de temps pour rencontrer les personnes qui demandent une aide, et des délais d'octroi moins longs (les délais actuels d'octroi des aides sociales dépassent largement que ce prévoit la législation sur les CPAS. Un rapport d'inspection n'a pas manqué de le révéler et de mettre le CPAS à l'amende..

LES ENGAGES: Oui, mais ceci n'est pas strictement une compétence communale. Cependant nous sommes en phase avec le programme des Engagés proposé lors des dernières élections qui contient plusieurs mesures pour améliorer l'accès à l'aide médicale urgente (AMU) en Belgique.

Nous voulons simplifier et harmoniser les procédures administratives liées à l'AMU pour rendre cette aide plus accessible aux personnes précarisées. Notre approche inclut la réduction des formalités et une meilleure coordination entre les différents acteurs, tels que les services sociaux, les hôpitaux et les associations locales, afin de garantir un accès rapide et sans obstacle aux soins urgents.

En outre, Les Engagés proposent de renforcer l'accompagnement des personnes vulnérables en

améliorant la formation des professionnels de santé et des travailleurs sociaux. Nous souhaitons également promouvoir l'information et la sensibilisation sur les droits à l'AMU pour que les personnes concernées sachent comment accéder aux services nécessaires en cas d'urgence médicale. Ces mesures visent à garantir que tous, quel que soit leur statut social ou leur situation administrative, puissent bénéficier des soins médicaux d'urgence dont ils ont besoin.

Bien entendu, les services prévention, aide sociale et CPAS doivent jouer un rôle moteur en la matière. Notre commune est accueillante et le personnel communal dévoué : nous souhaitons lui donner les moyens de s'impliquer !

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Le CPAS octroie actuellement 130 AMU (aides médicales urgentes). Pour les gérer, une équipe de 7 assistants sociaux spécialisés est en place, assurant non seulement l'instruction des dossiers, mais aussi l'information et l'orientation des personnes vers des associations d'aide, telles que l'ADDE, Sireas, Caritas, etc.

Les assistants sociaux peuvent faire appel à des interprètes pour faciliter les entretiens avec les personnes. En cas de besoin urgent de médicaments ou d'autres soins, le CPAS assume des secours en urgence.

Le CPAS met également à disposition une carte médicale (rouge) qui permet aux bénéficiaires de consulter le médecin ou le pharmacien de leur choix ou de bénéficier de soins à l'hôpital. Pour éviter les aller-retour inutiles de documents entre le CPAS, les bénéficiaires et les médecins, une «**attestation AMU commentée**» a été créée. Il s'agit d'un document indiquant précisément aux médecins ce qu'ils doivent compléter. **Notre CPAS est le seul à avoir mis cela en place.**

La coordination sociale joue un rôle clé dans la sensibilisation du réseau, favorisant la collaboration avec différentes structures.

MR*: Il appartient au CPAS d'assumer son rôle en la matière. La question des personnes sans autorisation de séjour est devenue encore plus urgente au cours de la dernière législature. Il est donc important de pouvoir y apporter une réponse adéquate. Les procédures nécessaires à l'octroi du statut d'aide médicale urgente doivent être simplifiées au maximum, mais d'un autre côté, nous sommes favorables à un encadrement plus strict des soins dispensés dans le cadre de l'"aide médicale urgente". D'une manière générale, d'ailleurs, une réflexion doit être menée à Bruxelles sur les services médicaux et la "surconsommation" que nous observons actuellement, par exemple, dans les services d'urgence de nos hôpitaux.

PS/VOORUIT; Oui, bien entendu! Le droit à l'AMU a été inscrit dans la loi sur les CPAS du 8 juillet 1976 à l'article 57§2 et défini plus concrètement dans un Arrêté Royal du 12 décembre 1996.

L'A.R. du 12 décembre 1996 relatif à l'Aide Médicale Urgente définit l'AMU comme une aide à caractère exclusivement médical et dont le caractère urgent est attesté par un certificat médical. Cette aide ne peut être une aide financière, un logement ou une autre aide sociale en nature.

Les soins concernés sont :

les soins préventifs et curatifs ;

les soins prodigués de manière ambulatoire et ceux procurés dans un établissement de soins.

Un Arrêté Royal du 13 janvier 2003 ajoute en outre que l'AMU doit aussi permettre la continuité des soins afin d'assurer la protection du patient et de la santé publique en cas de maladie contagieuse.

La réglementation n'a pas indiqué les soins médicaux auxquels les personnes sans séjour légal avaient droit ou non. C'est au médecin de déterminer si les soins relèvent de l'AMU. Il peut notamment s'agir d'une visite chez un généraliste ou un dentiste, d'un examen, d'une intervention, de médicaments. Dans tous les cas, cette forme d'aide médicale urgente est bien plus large que celle immédiatement requise suite à un accident ou en cas de maladie grave.

Les frais sont ainsi remboursés par l'Etat (au CPAS ou à la CAAMI) à condition que soit fourni un certificat attestant l'urgence des prestations.

7.2 Notre Commune a adhère à la campagne 'Commune hospitalière'. Quelles en sont ou seront les actions concrète découlant de cet engagement ?

ECOLO-GROEN: Ecolo est un défenseur absolu de la campagne "commune hospitalière" et estime fortement l'alliance existante entre les différents partis sur cette question. L'accueil des

personnes migrantes est un enjeu d'humanité et de solidarité essentiel. Elle fait totalement partie de l'âme de notre commune. Voici quelques propositions concrètes :

- Analyser la réouverture de l'Initiative locale d'accueil (ILA) afin de loger de manière transitoire des demandeuses et demandeurs d'asile.

- Continuer à soutenir les initiatives citoyennes et élaborer un plus fort soutien à celle-ci. L'expérience du Diwan, par exemple, est une réussite collective essentielle pour WSL

- Soutenir les collectifs qui font la promotion du droit au logement pour tous. En cas d'occupation précaire, notamment par des femmes, des enfants, soutenir leurs droits à une vie digne et agir au mieux pour les aider, notamment en facilitant les discussions avec les propriétaires et avec les autres acteurs et niveaux de pouvoirs à même de les aider.

- Accompagner les initiatives citoyennes pour l'accueil de personnes migrantes, en favorisant ainsi les rencontres entre les personnes de cultures différentes et la cohabitation dans la bienveillance. Des assistants sociaux seront disponibles pour les aider ainsi que des médiateurs pour prévenir les

incompréhensions et malentendus.

- Créer une commission "commune hospitalière" rassemblant les acteurs et actrices de terrain afin d'être à leur écoute et de travailler en bonne collaboration,

- En partenariat avec des associations spécialisées, renforcer le soutien en termes de santé mentale pour les personnes dont le parcours migratoire a été source de traumatismes.

- Soutenir ou développer un système de parrainage/marrainage pour les MENA (Mineurs Étrangers Non-Accompagnés).

- Renforcer le dialogue interculturel et permettre à chacune de pouvoir exister dans la commune quelque soit son parcours et ses réalités. Cela passe aussi par un soutien aux initiatives de rencontre et de vivre ensemble.

LES ENGAGES: Pour Les Engagés, la non-politique du gouvernement fédéral sortant VIVALDI (Ecolo/Groen, MR/Open VLD et PS/VOORUIT et cd&V) en matière d'asile et migration est un vrai scandale. C'est pour protester contre cette « non-politique » que des mandataires Engagés dont notre échevin sortant ont passé une nuit devant le siège de l'Open VLD en décembre 2022.

Woluwe-Saint-Lambert a rejoint la campagne "Commune Hospitalière" pour promouvoir une politique migratoire fondée sur l'hospitalité, le respect des droits humains et la solidarité. La commune a toujours soutenu les initiatives citoyennes.

Dans ce cadre, des actions concrètes doivent continuer d'inclure la mobilisation des citoyens pour sensibiliser à l'accueil des migrants. Des outils et ressources seront mis à disposition des habitants pour soutenir cette initiative.

Durant la prochaine législature, nous souhaitons poursuivre l'engagement de Woluwe-Saint-Lambert en tant que "Commune Hospitalière", par exemple au travers de diverses actions supplémentaires, telles que :

- **Renforcer l'accompagnement et l'accueil** : Continuer de soutenir les réseaux de bénévoles pour accompagner les nouveaux arrivants, les aider dans leurs démarches administratives et les intégrer socialement.

- **Organiser des événements**: Promouvoir des rencontres interculturelles, des débats publics et des activités éducatives relatives à la migration, et ainsi contribuer à changer le regard sur celle-ci.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Le Collège, les services communaux et nos habitants font preuve de solidarité et n'hésitent pas à se mobiliser pour soutenir les populations confrontées aux conflits, aux migrations contraintes. A titre d'exemple, soulignons **l'incroyable mobilisation** des services communaux, du CPAS et des habitants depuis le déclenchement de la guerre d'agression de la Russie en **Ukraine**. 900 réfugiés ukrainiens ont été hébergés dans des familles. Des

récoltes de matériel médical et de médicaments ont eu lieu. Un soutien de 4000 € a été apporté au Consortium 12-12. Un repas solidaire a été organisé au profit de l'Ukraine. Ce sont plus de 4000 € qui ont ainsi été récoltés.

Le Collège met gratuitement à disposition une propriété communale à une association de notre commune qui accueille des personnes migrantes.

La LB s'engage à poursuivre et à amplifier ces initiatives, qui sont organisées et encadrées.

MR+: La motion votée par le conseil communal nécessite une attention particulière. Sa mise en œuvre repose sur l'administration communale, ce qui implique une coopération active et constructive avec les organisations à but non lucratif, ainsi qu'avec les services régionaux et fédéraux compétents.

Notre commune a notamment joué un rôle important en accueillant de nombreux réfugiés lors de la crise ukrainienne, ce qui était tout à fait justifié. Cependant, la question des réfugiés pèse de manière disproportionnée sur la Région bruxelloise. Il est essentiel que nous, en tant que commune, assumions notre responsabilité sur le plan humain, mais il est tout aussi important d'être clairs et fermes envers les communes et les niveaux de pouvoir qui ne partagent pas cette responsabilité.

Outre l'action constructive décrite ci-dessus, nous devons également continuer à insister sur cette question sur le plan politique.

PS/VOORUIT; Notre commune doit jouer un rôle pour apporter une réponse au défi migratoire. Elle doit s'afficher comme « commune hospitalière » et mettre en place une véritable politique de sensibilisation des populations sur les migrations et l'accueil de l'autre, pour améliorer l'accueil et le séjour des migrants dans le respect des droits humains.

7.3 Quelles initiatives développer pour améliorer l'aide alimentaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire ?

ECOLO-GROEN: Pour Ecolo, laisser la possibilité aux adultes et aux enfants de se nourrir avec des produits de qualité fait partie de la dignité humaine et de la transition écologique pour toutes et tous.

- Lorsque le CPAS analyse les moyens dont dispose une personne pour vivre, il se base sur un budget journalier bien trop bas pour se nourrir. Nous voulons augmenter la référence budgétaire de la journée alimentaire de 8,40 euros par jour à 10 euros pour un adulte et de 4,20 à 10 euros pour les enfants : nous considérons que pour manger sainement et vivre dignement, 10 euros par jour sont un minimum.

Nous voudrions étudier l'idée d'une expérience de sécurité sociale alimentaire, comme celle expérimentée par le CPAS de Schaerbeek et le milieu associatif via la coopérative BEES coop. Le CPAS de Woluwe-Saint-Lambert pourrait soit être

partenaire de ce type de projet, soit lancer sa propre expérience, sur le modèle schaarbeekoïse.

LES ENGAGES: La lutte contre les gaspillages alimentaires constitue une priorité.

Nous proposons :

- D'organiser des points de dépôt pour produits alimentaires qui ne seront pas consommés (mais qui ne sont pas périmés, en vue d'une redistribution aux plus démunis).

- De mettre en place – comme certains de nos candidats l'ont déjà initié par le passé – de frigos solidaires, comme ce fut par exemple le cas sur le site Alma.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: gaspillage alimentaire ?

Le Collège a toujours veillé à apporter un soutien actif aux associations qui organisent une aide alimentaire et luttent contre le gaspillage alimentaire.

Pour pérenniser ces initiatives, la LB s'engage à mettre à disposition du réseau associatif, avec le soutien du service communal de l'aide aux personnes, des **locaux adaptés pour la conservation des denrées et produits récoltés** tant auprès du secteur commercial qu'auprès des pouvoirs publics.

Quant à la lutte contre le gaspillage alimentaire, outre les initiatives déjà prises notamment dans les cantines scolaires, la LB poursuivra les campagnes d'information pour une alimentation saine, en donnant des conseils plus individualisés à des publics peu informés.

MR+: En ce qui concerne l'aide alimentaire, nous souhaitons poursuivre nos efforts en étroite collaboration avec des organisations caritatives et notre CPAS.

Un certain nombre d'initiatives législatives ont été lancées au niveau régional pour lutter contre les déchets alimentaires. Cependant, certaines de ces mesures vont au-delà de leur objectif initial, en imposant des conditions très coûteuses aux entrepreneurs. Une coopération plus étroite avec les banques alimentaires est essentielle, mais il est également important d'explorer des solutions qui dépassent le cadre du système traditionnel.

Plusieurs organisations à but non lucratif et développeurs d'applications, comme Too Good To Go, se concentrent déjà sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Nous pensons qu'il serait utile pour la commune d'explorer comment renforcer la coopération avec ces organisations afin d'amplifier notre impact dans ce domaine.

PS/VOORUIT; Des initiatives de sensibilisation au gaspillage alimentaire devraient pouvoir se faire en priorité dans les écoles mais également via une campagne de communication plus large.

Concernant l'aide alimentaire, il est nécessaire d'identifier les publics-cibles et diffuser auprès d'eux l'information concernant les aides disponibles.

8. Enseignement et équipement

8.1 Faut-il créer de nouveaux équipements sportifs ? créer des espaces supplémentaires ?

ECOLO-GROEN: La Commune est déjà richement dotée d'infrastructures sportives. Nous souhaitons quant à nous prioritairement travailler sur l'inclusivité de ces infrastructures, en veillant à ce que les infrastructures sportives et salles de sport soient accessibles :

- Aux filles comme aux garçons via des critères d'analyse : proportions d'heures attribuées aux clubs féminins et masculins, disponibilité des vestiaires féminins, proportionnalité des subventions au regard de la part d'adhérent·e·s... Nous valorisons le recrutement des filles par les équipes sportives.

- A vélo, avec des facilités de stationnement sécurisé pour tous les types de vélo et cycles

LES ENGAGES: La Commune possède déjà plusieurs sites ouverts aux sportifs. Nous sommes privilégiés en la matière, mais il est important de veiller à une accessibilité et une utilisation maximale des lieux existants, comme par exemple le Stade Communal

Il faut également réfléchir -quand ce n'est pas encore le cas- à une ouverture des salles de sport actuelles au sein des écoles ou de cours de récréations d'écoles, par exemple pour l'apprentissage du vélo ou d'autres activités sportives. Ceci peut se faire avec les nouvelles technologies et avec une priorité pour les habitants de la Commune.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: La LB a beaucoup investi dans la rénovation du Poséidon, notamment pour en diminuer la consommation énergétique, et au stade Fallon pour avoir des infrastructures très performantes (nouvelle piste d'athlétisme, nouveaux terrains de hockey et de football, ...).

Elle mettra en œuvre le schéma directeur pour la gestion du stade Fallon qui prévoit notamment la **protection des espaces verts** en bordure de la promenade verte, l'organisation de cheminements pour les piétons et les cyclistes sur le site, le remplacement des bulles de tennis par un **bâtiment moins énergivore** et d'autres types d'aménagements pour certaines disciplines sportives.

La LB continuera à investir dans des **salles de sport adaptées pour les écoles** communales. Il en sera ainsi pour les écoles Van Meyel, Prince Baudouin et Princes Paolaschool. Elle prévoit des investissements au Poséidon avec un nouveau mur d'escalade et un espace de détente (hammam, sauna, jacuzzis, ...) pour que les personnes à faibles revenus puissent aussi bénéficier de ce type d'infrastructure.

La LB poursuivra son programme d'investissement pour des **petits équipements sportifs de quartier** qui permettent la pratique du sport par toutes et tous.

MR+: Notre commune dispose déjà de plusieurs installations sportives importantes, telles que le Stade Fallon ou le Poséidon. Nous pensons qu'il est important de continuer à améliorer le confort des joggeurs, notamment dans nos parcs. Certaines écoles, comme l'Athénée Royal, possèdent de bonnes installations sportives, et il serait pertinent de réfléchir à des moyens pour les ouvrir davantage aux résidents locaux.

Il en va de même pour la nouvelle construction de l'école Princesse Paola. Grâce aux efforts de notre groupe pour obtenir des fonds pour cette rénovation, une salle de sport flambant neuve sera construite sur la place de la Sainte-Famille. L'objectif est que les athlètes et les clubs sportifs locaux puissent également en bénéficier.

PS/VOORUIT; En matière de sports et d'activités physiques, Woluwe-Saint-Lambert "la sportive" porte bien son nom et nous soutenons les initiatives récentes (Street Workout au Stade Fallon et "Sport pour les seniors" par exemple) pour conforter sa réputation. Une activité physique régulière favorise une bonne santé physique et mentale, constitue un facteur d'insertion et un outil d'intégration. Le sport véhicule aussi des valeurs chères au Parti Socialiste telles que le dépassement de soi, l'acceptation des différences, la liberté, le fair-play et la solidarité. Assurer à chaque citoyen les conditions de son épanouissement et la plus grande somme possible de bien-être est notre priorité. Dans ce sens, notre point d'attention se porte sur le fait que chaque individu doit pouvoir accéder à la pratique sportive de son choix, tant de manière organisée (via un club, une association, etc.) qu'en pratique libre (au sein de l'espace public, dans une salle de sport, etc.) quels que soient ses moyens financiers, son âge, son genre et sa mobilité, entre autres.

Nous soutenons par exemple le système des "chèques sport" pour soulager les familles pour la pratique sportive des enfants de 6 à 18 ans et nous proposons de l'étendre à tous les âges, y compris les seniors. Le Poséidon doit assurer un équilibre entre la natation pour les habitants et l'usage par des ASBL ou d'associations dont les cotisations sont coûteuses. La pratique du sport en club comporte beaucoup de vertus dont l'émulation entre sportives et sportifs.

8.2 Malgré les crèches présentes sur le territoire communal, il reste difficile pour les parents de trouver une place à un prix abordable. Que proposez-vous pour pallier à ce manque de places ?

ECOLO-GROEN: Ecolo considère qu'un maximum d'enfants devraient avoir l'opportunité d'être inscrits dans une crèche. Ce service représente toutefois un coût important pour certaines familles, d'où l'importance d'un nombre suffisant de places dans les crèches communales (où la participation financière des

parents est calculée sur base du revenu, selon des critères définis par la loi).

Il faut donc créer plus de places en crèches communales. Si on crée plus de places en crèche, cela nécessite d'augmenter le nombre de puéricultrices tout en améliorant leurs conditions de travail dans un processus participatif.

Il nous semble également nécessaire de modifier la procédure d'inscription dans les crèches communales pour la rendre plus simple et plus transparente. Permettre aux parents de connaître leur place sur les listes d'attente.

LES ENGAGES: Nous proposons la création de deux nouvelles crèches notamment sur base d'un partenariat public-privé, pour un total d'au moins 80 nouvelles places.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Woluwe-Saint-Lambert est la 3^e commune bruxelloise ayant le plus de places en crèches communales. Pour tenir compte de la croissance de la population, la LB a pris l'engagement de construire **une nouvelle crèche par mandature**. Cet engagement est respecté puisque la nouvelle crèche «Les Coquelicots» (60 places) a été inaugurée en 2020. Le Collège a obtenu la reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles de 37 places supplémentaires, soit 21 à la crèche Pince Baudouin et 17 à la **crèche Sarah Goldberg**. Pour cette dernière, un **nouveau bâtiment** est prévu. Par ailleurs, les négociations sont en voie de finalisation avec un investisseur dans le quartier Gulledelle pour y créer une nouvelle crèche communale de 60 places. Ces projets aboutiront au cours de la prochaine mandature communale.

MR+: Compte tenu de la croissance démographique de notre commune, il est évident que nous devons investir davantage dans les services de garde d'enfants. Nous demandons une augmentation du nombre de places d'accueil subventionnées, avec pour objectif de créer 10 % de places supplémentaires au cours de la prochaine législature. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'entamer des discussions avec les communautés et la région, afin de se concentrer pleinement sur l'extension et la rénovation des crèches existantes dans les années à venir.

Nous envisageons également la création de crèches flexibles, offrant aux parents une plus grande souplesse dans les horaires de garde de leurs enfants. Il est essentiel que la construction de nouvelles crèches ou la création de places de garde d'enfants soient incluses dans les projets de construction via les charges d'urbanisme.

Par le biais du CPAS, nous souhaitons également mettre en place une "place d'accueil" spécifique pour les parents bénéficiaires d'allocations, leur permettant de se rendre à des entretiens d'embauche ou à d'autres engagements professionnels.

Enfin, au cours de la prochaine législature, nous voulons explorer des opportunités ad hoc en collaboration avec des entreprises et d'autres partenaires pour encourager le développement de l'initiative privée dans ce domaine. Nous croyons qu'en offrant le soutien administratif et logistique nécessaire, nous pourrions augmenter le nombre de places de garde d'enfants disponibles dans le secteur privé également.

PS/VOORUIT; Pour les socialistes, il est primordial de travailler à la meilleure accessibilité financière de l'accueil de la petite enfance (via une plus grande progressivité de la participation financière des parents) et l'imposition de cette progressivité dans toutes les structures d'accueil percevant des financements publics.

Il faut continuer le développement de l'offre de places d'accueil, en augmentant le nombre de crèches communales sur le territoire de Woluwe, ou en ouvrant un service communal d'accueillantes et d'accueillants d'enfants conventionnés et en augmentant le nombre de places au tarif ONE / Kind & Gezin. En complément, il doit être possible d'augmenter le nombre de places d'accueil via la création de nouvelles structures d'accueil dans le cadre des contrats de quartier ou encore de conventions avec les entreprises.

Nous estimons aussi qu'il faut garantir des places prioritaires pour les mères célibataires, les mères étudiantes et les parents en difficulté, en liaison avec le CPAS et les guichets « jeunes » et « jeunesse » que nous proposons de mettre en œuvre.

Enfin, n'oublions pas de garantir l'accueil des enfants en situation de handicap.

8.3 Que mettre en place pour réduire la pression automobile autour des écoles, équipements et entreprises ?

ECOLO-GROEN: La mobilité et la sécurité autour des écoles sont des priorités pour Ecolo :

- Améliorer ou créer le cas échéant les plans de déplacement scolaire qui incluent la création de rues scolaires
- Renforcer les aménagements pour réduire la vitesse
- Améliorer les possibilités de parkings vélos.
- Proposer des solutions alternatives à l'usage de la voiture comme les rangs scolaires, pédibus, rangs vélos (bicibus), ou bancs-stop (bancs identifiés pour le co-voiturage).
- Négocier avec la STIB afin d'augmenter l'offre de transports en commun aux heures de pointe sur certaines lignes particulièrement fréquentées (28, 80, 42) et élargir certains trajets, comme ceux du bus 28 ou de la ligne 8.

LES ENGAGES: Nous souhaitons tout d'abord permettre les « Kiss and Ride » pour un passage très momentané des véhicules lors de l'arrivée des enfants. Là où, tant les équipes pédagogiques que les parents

et riverains le souhaitent, nous poursuivrons le programme de rues scolaires si cela permet de diminuer la pression automobile près des écoles et plus largement de leur environnement.

Il faudrait étudier la possibilité (pourquoi pas avec la STIB ?) de mettre en place au niveau régional un système de ramassage scolaire (1 bus plutôt que 20 ou 25 voitures...).

Il faut favoriser la révision et mise en place de plans de déplacements scolaires et promouvoir les « rangs du matin » à pied ou vélo – Les enfants sont pris en charge au coin de leur/d'une rue et sont amenés à l'école (et inversement en fin de journée, avec pour même principe les rangs de 16h).

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Le Collège a toujours voulu que les projets de réaménagement de l'espace public **sécurisent tous les usagers, sans opposer un mode de déplacement aux autres**. Par ailleurs, l'espace public doit être adapté à la configuration d'un quartier, en permettant notamment de mieux réguler la vitesse des véhicules dans les quartiers résidentiels ou à l'approche des écoles.

En collaboration avec la police, les services communaux réalisent des analyses de trafic qui objectivent les situations constatées par les habitants (sentiment d'insécurité routière). Ces données permettent d'envisager, en concertation avec les habitants, des **aménagement de l'espace public qui permettent de réduire la vitesse** (ex: coussins berlinois, carrefours surélevés, etc.). Si nécessaire, la LB n'hésite pas à mettre en œuvre certaines technologies pour faire respecter les limitations de vitesse. C'est le cas notamment des feux espagnols qui se déclenchent lorsqu'un automobiliste dépasse la vitesse légale ou des radars placés à des endroits stratégiques, où d'importants dépassements de vitesse ont été constatés (ex: Tomberg, av. Georges Henri, etc.).

Autre dispositif très efficace: les **rues scolaires**. Cette mesure doit répondre à une nécessité de terrain, être accompagnée par l'école et admise par les riverains. Trois rues scolaires sont déjà réalisées. La LB s'engage à poursuivre le dialogue avec toutes les parties concernées pour en créer de nouvelles et proposera des phases-tests, conditions d'acceptation du projet.

Pour les écoles communales, le Collège recommande l'organisation de **rangs piétons**, qui réduisent la pression automobile aux abords des écoles.

Pour les déplacements vers différentes activités (Poséidon, théâtre, ...), les élèves doivent, si possible, s'y rendre à pied, à vélo ou en transport public. Les déplacements à vélo seront systématisés pour les élèves de 5^e et 6^e primaire. L'obtention du brevet cycliste sera généralisée.

Aux abords des équipements sportifs et des centres commerciaux, le Collège encourage également l'utilisation de la mobilité douce. Au Poséidon, outre un nombre élevé d'arceaux vélos, un stationnement

sécurisé pour les habitants et les sportifs a été créé. Au stade communal, l'offre de stationnement pour les vélos a été renforcée et le sera encore à l'avenir.

MR+: Cette démarche doit s'inscrire dans le cadre d'une approche globale de la circulation. L'introduction de zones 30, de sens uniques, etc. devrait jouer un rôle à cet égard.

PS/VOORUIT; Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, l'amélioration de la mobilité dans les quartiers se conçoit avec les quartiers et leurs habitantes et habitants et non pas contre eux.

Il faut aménager les abords de nos écoles, les quartiers résidentiels, les zones commerciales, pour permettre la cohabitation harmonieuse de tous les usagers, surtout les plus faibles. Généraliser les barrières de séparation entre voies cyclables et routes, les zones de parking et de déchargement pour deux roues séparées des trottoirs.

En complément, nous proposons de :

- traiter systématiquement les « points noirs » en matière de sécurité routière. Par exemple, déployer des agents de police ou des gardiens de la paix ou des surveillants habilités aux points névralgiques, procéder à des aménagements d'infrastructures, à l'installation de radars de vitesse, à une meilleure signalisation;

- prévoir des aménagements pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité de tous les usagers, avec une meilleure identification du type de voirie accidentogène, des aménagements adaptés avec des radars indicatifs, des passages pour piétons mieux mis en évidence, des îlots directionnels, des rétrécissements de voirie, des pistes cyclables protégées, des trottoirs plus larges et adaptés aux situations ad hoc. Il ya trop de trottoirs en pente et aux dalles mal serties dans notre commune (exemple : Neerveld).

- veiller à ce que l'entretien des voiries régionales soit réalisé en concertation avec les autorités communales.

9. Santé et propreté

9.1 Que comptez-vous faire pour lutter contre les nuisances dues aux nouvelles rames de métro ?

ECOLO-GROEN: Cela fait en effet plus d'un an qu'un problème de bruits vibratoires anormaux impacte les riverains de la ligne 1. Ces nuisances sont importantes et une solution doit être apportée. C'est essentiel à nos yeux.

Au niveau régional, des réunions d'échanges ont eu lieu. La STIB a d'abord cherché à poser un diagnostic pour comprendre l'origine des vibrations transmises aux bâtiments voisins du tunnel. Ensuite, elle a testé diverses solutions qui n'ont pas donné de résultats satisfaisants : rectification des voies, passage autour de certaines roues, échange de roues, système d'amortissement sous les rails... La STIB est ainsi confrontée à une malfaçon des roues.

Selon le CEO de la STIB, Brieuc de Meeùs, une solution

est en vue mais cela prendra du temps. Il semble établi que la qualité des roues utilisées sur les rames de type M7 est mauvaise : certaines roues seraient insuffisamment rondes et il y aurait des phénomènes d'ovalisation suite à une usure anormalement précoce. La STIB s'est engagée à remplacer les roues non conformes de ses quelques 22 rames et cela devrait prendre au minimum 18 à 24 mois car à raison de 48 roues par rame, il y a 1056 roues à changer

Nous sommes convaincus que la Commune doit continuer à porter les revendications des riverains pour faire aboutir au plus vite les solutions techniques nécessaires pour mettre fin à ces nuisances. Le Collège ne va toutefois pas pouvoir résoudre un tel problème technique par une action en justice..., une de plus menée par le Collège. La STIB a pris cette question à bras-le-corps, le groupe Ecolo restera vigilant, et nous pensons qu'il n'y a aucune raison de ne pas maintenir la confiance dans la STIB qui gère efficacement le réseau bruxellois depuis 1976 et a, dans le passé, su résoudre de tels problèmes.

LES ENGAGES: Nous souhaitons mettre en place une structure de concertation régulière avec la STIB, afin d'analyser, solutionner ou indemniser les préjudices liés à la ligne de Métro. Par ailleurs, nous souhaitons que tout soit mis en œuvre pour que ces nuisances cessent. Par ailleurs, la voie judiciaire doit être poursuivie et ce à .

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Le Collège a été à l'avant-garde des communes bruxelloises. Une action en justice a été introduite par la commune et plusieurs riverains afin de faire reconnaître un trouble de voisinage excessif causé par la STIB et d'obtenir des mesures correctrices comme l'a recommandé Bruxelles Environnement.

C'est à l'initiative du Collège que 2 réunions d'information pour les habitants ont été organisées en janvier et juin 2023 en présence de la STIB et de Bruxelles Environnement. Bruxelles Environnement y a fait état des résultats des mesures effectuées dans 2 immeubles de l'av. de Broqueville et de l'av. Vandervelde à la suite de l'introduction par des riverains, avec l'aide de la commune, de plaintes collectives. Ils ont confirmé le dépassement des normes relatives au bruit et aux vibrations fixées dans une convention entre Bruxelles Environnement et la STIB.

Les mesures (meulage des voies, détection, réparation/remplacement des roues défectueuses et recours à un système de semelles sous les rails) annoncées par la STIB lors de ces réunions n'ont pas permis de faire disparaître les nuisances.

Le ministre régional de l'environnement n'a pas donné suite aux demandes de la commune qui portent sur :

- la nécessité de renforcer le cadre juridique pour exiger de la STIB la réduction de la vitesse des

métros ou l'utilisation d'anciennes rames la nuit ;

- l'instauration d'un système de contrôle permanent afin d'objectiver les effets des mesures prises par la STIB et d'alléger les démarches des citoyens pour faire respecter leurs droits.

MR+: Les nouvelles rames de métro causent en effet davantage de désagréments qu'auparavant. Il est donc logique de travailler en étroite collaboration avec la STIB sur cette question. La STIB est consciente du problème et cherche activement des solutions. Il est important de continuer à soulever cette question tout en établissant objectivement les niveaux de nuisances sonores et vibratoires.

Le métro offre un avantage considérable pour notre commune en termes de mobilité douce et de connexion avec le reste de Bruxelles. Il est donc essentiel de trouver des solutions ciblées pour réduire ces nuisances tout en préservant les avantages que le métro apporte à notre communauté.

PS/VOORUIT; Cette situation est plus que préoccupante. Et ce d'autant plus que la présence du métro est un atout pour notre belle commune. A l'heure actuelle, il revient à la commune de faire pression au maximum sur la Ministre de la Mobilité (et sur le gouvernement bruxellois en cours de formation) pour qu'une solution technique soit trouvée au problème. Évidemment, nous nous engageons à suivre ce dossier de près.

9.2 Êtes-vous favorable à l'installation de nouvelles antennes émettrices sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert ? Si oui, sous quelles conditions ?

ECOLO-GROEN: Ecolo avait, vers 2018, mené ses propres mesures et constaté que le danger était principalement dans les habitations avec la multiplication des sources de rayonnement proches (babyphone, téléphone DECT, Wifi, GSM, télédistribution...). Le rayonnement des antennes extérieures est réduit par rapport à ces sources.

Nous comprenons la réaction des habitant-es devant la multiplication des antennes, qui doit être encadrée et nous souhaitons correctement informer les habitant-es sur les dangers auxquels ils et elles sont exposé-es..

LES ENGAGES: Pour nous, il faut privilégier le remplacement des anciennes antennes plutôt que d'en ajouter des nouvelles. Dès lors, chaque installation d'antenne disposant d'une nouvelle technologie (ex : 5G) ne peut se faire qu'en retirant une antenne de l'ancienne technologie (ex : 2G) pour des questions de santé.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Non. La LB n'y est pas favorable. Le réseau actuel doit permettre de répondre aux besoins existants. La LB demande que les opérateurs mutualisent au maximum leurs antennes

et désactivent la 3G pour éviter que les différentes technologies se superposent et fassent augmenter les taux de rayonnement des ondes.

Le Collège a obtenu de la Région la révision de sa réglementation car il avait relevé, par exemple, des incohérences dans la procédure de délivrance des permis d'environnement. Ainsi, les simulations réalisées par les opérateurs n'étaient pas conformes à la réalité (les toitures en pente étaient modélisées comme des façades d'immeuble). Bruxelles Environnement appliquait un facteur d'atténuation de 6 dB pour les toitures des bâtiments avoisinants, ce qui était contraire à la réglementation en Région bruxelloise qui fixe une atténuation de 4 dB pour les toitures.

MR+: MR+ et Open Vld soutiennent pleinement le déploiement de la 5G ainsi que des antennes et mâts de transmission nécessaires. Cependant, nous tenons à éviter toute prolifération désordonnée de ces infrastructures. Les normes strictes de Bruxelles nous obligent à déployer un plus grand nombre d'antennes pour garantir une couverture adéquate du territoire. Il est important de noter qu'en matière de 5G et de développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC), qui sont des moteurs essentiels de notre économie, Bruxelles accuse un retard par rapport à la Flandre et même à la Wallonie, où les standards sont beaucoup plus élevés.

Pour une capitale européenne axée sur une économie de services, cette situation est problématique. Elle menace de freiner de nombreux investissements et de compromettre les emplois de demain. En outre, la demande pour la 5G, tant de la part des entreprises que de la population, est en constante augmentation. Les applications de la 5G, notamment dans le domaine médical, sont un exemple concret de son potentiel.

Notre administration communale manifeste une grande réticence à l'égard de la 5G, des antennes et des pylônes de transmission. Bien entendu, l'impact urbanistique doit être pris en compte. Cependant, l'opposition actuelle semble principalement alimentée par des hypothèses non scientifiques. La réglementation régionale en la matière, qui est la plus stricte du pays, va bien au-delà des prescriptions européennes. Pourtant, l'Europe place le développement de la 5G et des TIC au cœur de ses politiques économiques et sociales futures.

Nous pensons qu'il est plus constructif de bien informer les citoyens sur les mesures prévues par la région. Il est important de leur offrir la possibilité de déposer des plaintes ou de demander des mesures spécifiques. Cependant, nous nous opposons fermement à tout alarmisme fondé sur l'ignorance ou des motivations politiques.

PS/VOORUIT; Nous vivons dans un monde interconnecté où l'utilisation des technologies sans fil est devenue la norme. Nous ne pouvons ni aller à l'encontre de l'évolution de ces technologies ni de

celle de notre société. Cependant, cela ne peut se faire au détriment de la santé des citoyens. L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a classé depuis 2011 les ondes électromagnétiques comme potentiellement cancérigènes. Il ne faut pas jouer avec la santé des citoyens de la Commune. Il est donc du devoir des autorités publiques de veiller à leur bien-être, en mettant en place toutes les mesures nécessaires. Par ailleurs, il est à craindre, à moyen et à long terme, une dépréciation des maisons avoisinant l'implantation outrancière d'antennes, que ce soit à la location ou à la vente.

C'est pourquoi nous proposons de :

- Mettre en place dans la Commune un Comité de pilotage et de suivi afin d'assurer l'information des citoyens, le suivi des plaintes, avec l'aide d'une expertise en la matière, en cas de besoin.
- Avoir un formulaire de plaintes accessible à partir du site de la Commune.
- Avoir un soutien constructif et dialogué à toutes les actions menées par les comités de quartier.

9.3 Quelles actions entendez-vous mener pour diminuer les nuisances aériennes (bruit, pollution atmosphérique, impact sur la santé...)?

ECOLO-GROEN: Les nuisances liées au trafic aérien ont de lourdes conséquences pour de nombreux habitants.

- Faire pression sur les partis politiques qui composeront la future coalition fédérale pour mettre immédiatement fin aux vols de nuit qui sont trop bruyants et étendre le concept de "nuit" jusqu'à 7 heures du matin au lieu de 6 : faire comprendre aux partis de droite que les enjeux "économiques" qu'ils ont jusqu'à présent mis en avant pour bloquer toute avancée en ce sens sont contraires à l'intérêt général
- Informer les habitants sur les procédures de plainte qui existent. Mettre la pression sur la Région pour qu'elle en assure le suivi dans la lutte contre ces nuisances, qui est de son ressort,

LES ENGAGES: Le trafic aérien constitue une nuisance plus qu'importante importante pour nos habitants, et nous avons toujours été à la pointe dans ce combat.

Ainsi, en concertation avec les communes limitrophes concernées, poursuivre le combat pour obtenir l'absence de vols depuis et à destination de Zaventem entre 22h et 7h du matin. Exiger l'application stricte des normes de bruits en matière de survol. S'assurer que la région perçoit les amendes en cas d'infractions constatées à ces normes.

De plus et de manière générale, nous souhaitons lutter contre le bruit en ville, notamment celui généré par les véhicules qui ne respectent pas les limitations de bruits (deux roues dont le moteur est trafiqué, etc.).

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Le Collège a toujours été à la pointe de ce combat, alors que le

gouvernement fédéral n'assume pas ses responsabilités.

Les ministres MR et ECOLO successivement chargés de ce dossier n'ont rien fait de concret. La commune a donc introduit une action en cessation environnementale contre le gouvernement pour que la justice lui ordonne de mettre fin aux nuisances occasionnées par l'utilisation du virage gauche.

Le sonomètre de la rue de la Charrette indique que près d'1/3 des vols entre 6 et 7 h sont en infraction. Ces nuisances sont dénoncées par des milliers d'habitants ayant signé la pétition lancée par le Collège (exigeant notamment la fin des vols entre 22 et 7h).

La LB demandera au prochain ministre régional compétent de faire **sanctionner les compagnies aériennes en infraction** sur la base des constats réalisés par ce sonomètre.

La LB exigera également du prochain gouvernement fédéral qu'il exécute les décisions de justice, ce que ni le gouvernement de C. Michel, ni celui de A. De Croo n'ont fait.

MR+: L'électrification de notre parc automobile et l'introduction de la LEZ (zone à faibles émissions) au niveau régional ont déjà eu un impact positif significatif sur la réduction de la pollution atmosphérique liée à la mobilité. Le grand défi des années à venir sera de s'attaquer à la pollution de l'air causée par notre parc de logements et de bureaux. Des rénovations massives, le remplacement des anciens systèmes de chauffage et l'amélioration de l'isolation seront nécessaires.

Dans la mesure de ses moyens budgétaires, la commune peut offrir des incitations financières pour soutenir ces initiatives. Toutefois, il est évident que cela ne suffira pas. Le rôle principal de la commune sera d'informer les citoyens, de simplifier les démarches administratives et de fournir des conseils appropriés, comme mentionné précédemment.

Concernant la pollution sonore, les réglementations régionales ont été mises à jour ces dernières années. Cependant, il est important de rappeler que nous vivons dans une ville caractérisée par un mélange d'activités et un trafic dense. Nous voulons appliquer strictement les normes légales en la matière, tout en veillant à bien informer les citoyens sur les moyens et les lieux où ils peuvent déposer des plaintes.

PS/VOORUIT; Le survol des avions demeure un sujet incontournable à Woluwe, constituant, en fonction de l'isolation et de l'emplacement des habitations, un potentiel fléau. Le bruit, bien que souvent négligé, ainsi que le rejet d'émanations de kérozène exercent un impact considérable sur la santé.

Conscients des défis liés à la satisfaction de toutes les parties, nous n'exigeons évidemment pas l'impossible mais simplement le respect de la loi. La commune de Woluwe-Saint-Lambert semble être

une des plus actives dans la lutte contre les infractions, et nous aspirons à soutenir et à intensifier cette lutte.

Nos propositions sont reprises ci-dessous.

- Interdiction de tout survol entre 7h et 22h.
- Recul vers l'est de la piste 25L pour éviter le survol.
- Réclamation systématique d'amendes en cas d'infraction, avec une augmentation de celles-ci et leur utilisation pour l'isolation acoustique des logements impactés.
- Participer aux négociations avec Brussels Airport afin de continuer à rechercher des compromis.
- Trouver des solutions pour éviter les vols d'avions les plus bruyants aux heures où nos concitoyens se trouvent en phase de sommeil, le matin comme le soir.

Ces propositions convergent largement avec les propositions de la pétition initiée par la Commune.

Nous estimons pertinent de participer aux négociations avec Brussels Airport afin de continuer à rechercher des compromis. Les avions les plus perturbateurs étant ceux du matin et du soir, nous suggérons d'éviter les avions les plus bruyants aux heures où la majorité de nos concitoyens se trouvent en phase de sommeil.

9.4 Comment comptez-vous tenir compte du monitoring de la qualité de l'air (Bruxelles-Environnement) et quelle(s) mesure(s) comptez-vous prendre en cas de dépassement ?

ECOLO-GROEN: La qualité de l'air est une préoccupation majeure pour Ecolo et nous mettrons tout en place pour l'améliorer, notamment en réduisant le trafic de transit et en renforçant la mobilité active.

En cas de dépassement, nous collaborerons avec les autres communes bruxelloises et avec Bruxelles-Environnement pour se concerter sur des mesures pertinentes et rapides à mettre en œuvre.

LES ENGAGES: Oui nous comptons en tenir compte, et ce doit être discuté au sein d'un groupe ad-hoc, comprenant les riverains et Comités de quartier. Mais Woluwe-Saint-Lambert n'est pas une « île » et les mesures en cas de dépassement doivent être prises également au niveau régional (ex : communes limitrophes). Nous veillerons à ce que ce soit bien le cas par un dialogue constant avec les autorités régionales et les communes voisines.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Un des premiers objectifs des 300 mesures du Plan Climat est de prévenir les conséquences humaines des événements climatiques extrêmes (pics de chaleur, pollutions, etc.) et des maladies liées aux changements climatiques, et de prendre des mesures pour y faire face.

La LB renforcera le mécanisme de veille au bénéfice des personnes vulnérables et des mesures spécifiques d'accompagnement seront prises (dont un numéro d'appel gratuit à un service communal de garde).

MR+: La publication des normes de qualité de l'air sur le site web de la commune est une initiative que nous soutenons pleinement. En cas de dépassement de ces normes, nous nous conformerons bien sûr aux mesures régionales et collaborerons étroitement avec les autorités compétentes. Nous pensons cependant que l'adoption de mesures locales distinctes aurait un impact limité à cet égard.

Ce qui est essentiel, c'est que nos habitants soient bien informés des mesures qui seront prises en cas de dépassement des normes de qualité de l'air, ainsi que sur la manière dont ils peuvent les suivre et les intégrer dans leur quotidien. Nous nous engageons à fournir cette information de manière claire et accessible.

PS/VOORUIT; La question de l'air est décisive pour nous et des mesures urgentes sont à prendre. De même, la question énergétique doit être saisie à bras-le-corps, en vue de changer notre système énergétique en profondeur pour le rendre plus propre et plus social.

Nos propositions sont les suivantes.

- Garantir l'accès de chacun à l'énergie, afin que chaque habitant de la commune puisse s'éclairer, se chauffer et se déplacer. Les inégalités liées à l'énergie doivent être gommées pour améliorer la qualité de vie des citoyens.
- Multiplier les économies d'énergie au bénéfice des habitants via les mécanismes de solidarité des tarifs d'énergie, pour éviter la « fracture énergétique ».
- Réaliser/actualiser le cadastre énergétique des bâtiments publics communaux (en ce compris les logements publics et les bâtiments scolaires) et, au besoin, mettre en œuvre un plan d'investissement pour les rénover, les isoler et y déployer des unités de production d'énergie renouvelable.
- Développer une comptabilité et une gestion énergétique dans les bâtiments communaux pour identifier les bâtiments qui consomment trop et éviter les gaspillages.
- Développer des coopératives, regroupant les acteurs publics locaux et les citoyens, qui soient les moteurs de projets d'économies d'énergie et de production renouvelable, qui soient accessibles à tous, dont les ménages vulnérables, et qui se coordonnent avec les gestionnaires de réseaux, en vue d'assurer un financement équitable des réseaux publics et une transition énergétique qui bénéficie à tous.
- Favoriser la mise à disposition de moyens de transport partagés en libre-service tout en s'assurant que ce soit fait dans le respect de chacun.
- Augmenter les moyens et l'efficacité des organes publics et associatifs qui accompagnent les citoyens, en particulier moins favorisés, face à leur facture d'énergie (guidance, tuteurs énergie, travaux économiseurs d'énergie, etc.) afin que ces acteurs puissent agir de manière plus proactive et complémentaire.

- Favoriser les achats groupés (électricité, gaz, pellets, etc.), à l'échelle communale par le biais du CPAS ou d'autres acteurs, et les rendre accessibles à tous.

Ces propositions sont également à compléter avec celles en matière de mobilité (voir ci-dessus).

9.5 Quelles sont vos suggestions pour améliorer la propreté publique ?

ECOLO-GROEN: Nous voulons notamment nous concentrer sur le fait de moins jeter, et de davantage recycler : pour prévenir les dépôts clandestins, il faut avoir suffisamment d'autres options quand on souhaite se débarrasser de certains objets, et en être informé:

- promouvoir les initiatives existantes : donnerie sur un groupe Facebook, givebox, dons à une association comme Soleil d'Hiver,... notamment en éditant un guide des "bons plans pour donner une seconde vie à ses objets tout en faisant de sérieuses économies".
- encadrer le dépôt d'objets à donner sur son trottoir ou son appui de fenêtre : l'autoriser suivant certaines règles, notamment en cas d'intempéries ou de durée d'exposition
- soutenir et renforcer les initiatives telles que les fringues party ou les repair café - étudier l'opportunité d'un projet d'échange de biens et de services d'autres manières de réparer et échanger les objets et/ou de les réutiliser
- étudier l'opportunité d'un service communal de transport des encombrants jusqu'à la déchetterie, sur rdv., à domicile, complémentaire à Bxl propreté, surtout pour les ménages qui n'ont pas de voiture pour se rendre à la déchetterie

LES ENGAGES: Le propreté, c'est le respect des autres et de l'environnement. C'est également essentiel tant pour les habitants que pour les animaux de compagnie.

Intensifier l'utilisation des caméras de vidéosurveillance tant du point de vue préventif -afin de décourager les actes de malveillance, de dégradation, de dépôts clandestins et de pollution- que répressif afin d'aider au travail de la police;

Activer dans ces missions davantage les Gardiens de la Paix, en les impliquant dans des missions de surveillance et de contrôle. Augmenter le nombre de Gardiens de Paix assermentés pour dresser pv.

Rappeler aux citoyens les règles de base du civisme en ce compris les obligations des citoyens vis-à-vis de la propreté des espaces publics (trottoirs). Prévoir le cas échéant des travaux d'intérêt collectif.

En lien avec Bruxelles-Propreté et les volontaires intéressés, sensibiliser les habitants au tri, au respect des jours de collectes, aux gestes de civisme en matière de propreté que ce soit via des vidéos ou le passage d'un super-héros du tri dans les écoles.

Devenir une commune pilote en région bruxelloise pour installer des containers semi-enterrés de tri sélectif permettant aux habitants de déposer leurs poubelles à tout moment, sans devoir attendre la collecte.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: En 2024, le Collège a généralisé l'utilisation quand c'est possible des conteneurs rigides pour les déchets résiduels (sacs blancs) et les déchets organiques (sacs orange). Cette mesure permet de réduire fortement les sacs éventrés par les animaux. Le travail pédagogique pour convaincre les habitants d'en faire usage sera poursuivi.

Pour améliorer la propreté publique, **le tri des déchets sera généralisé** dans les espaces verts, les plaines de jeux ainsi qu'au stade Fallon. De nouvelles poubelles de tri seront testées et installées dans les lieux fréquentés. Autre piste d'amélioration : l'organisation de **campagnes de valorisation des filières de recyclage et de réemploi** des objets, avec le concours de partenaires extérieurs (ex: opération de récoltes des petits électroménagers en collaboration avec RECUPEL). La LB poursuivra également sa lutte contre les dépôts clandestins au moyen, notamment, de caméras visant à lutter contre les incivilités dans l'espace public. Elle plaidera auprès des autorités régionales pour la création de points d'apport volontaire de déchets (**conteneurs enfouis**). Le Collège a, par deux fois, été candidat à des opérations pilotes, abandonnées entretemps par la Région, visant à créer ces îlots. La mise en place d'îlots d'apport volontaire sera une des solutions qui permettront davantage de propreté dans l'espace public.

MR+: Pas de réponse

PS/VOORUIT; La propreté de notre espace public est une préoccupation importante pour les habitants de notre commune. Avec l'installation de zones piétonnes, de lieux d'échanges et de repos, un éclairage public adéquat et une végétalisation optimale, la fréquentation des centres, et donc des commerces qui y sont installés, augmente. L'attractivité d'une commune passe également par sa propreté. Nous veillerons donc à garantir, en tout moment, une propreté optimale des espaces publics, en améliorant la gestion des déchets, des poubelles publiques et la propreté des rues et en appliquant des sanctions adéquates à ceux qui salissent.

Voici donc nos principales propositions en la matière.

- Mettre en place un "Plan Propreté Publique" visant à maintenir la propreté des espaces publics.
- Augmenter le nombre de poubelles, notamment à proximité des écoles, des parcs et des commerces, et multiplier la fréquence des vidanges des poubelles.
- Responsabiliser les propriétaires de chiens à respecter la propreté publique. Faire appliquer strictement les dispositions en matière de propreté canine via des amendes, tout en refusant le salissement des espaces publics.
- Veiller au bon état des trottoirs pour assurer aux personnes plus âgées ou à mobilité réduite une meilleure facilité de déplacement, en mettant en place une politique de rénovation coordonnée des

trottoirs.

- Lutter contre les infractions environnementales et les dépôts sauvages (jets de déchets, dépôts et incinération de déchets interdits, bruits intempestifs, etc.) via la prévention, l'identification des points noirs et leur aménagement spécifique et bien sûr le renforcement de l'équipe de nos agents « constatateurs ».

Certains gardiens de la paix, appelés « constatateurs » peuvent par ailleurs appuyer davantage les services communaux dans des problématiques comme le respect de la propreté publique en ayant la possibilité de dresser des PV pour non-respect des réglementations communales, par exemple en matière de propreté.

10. Logement

10.1 La politique régionale sur les logements inoccupés permet la perception de taxes plus élevées qu'actuellement ainsi qu'un droit de gestion publique, êtes-vous favorable à leurs applications dans notre commune ?

ECOLO-GROEN: Avec plus de 50.000 ménages sur la liste d'attente pour un logement social en Région bruxelloise, il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour trouver des solutions de logements durables et abordables pour les ménages. En ce sens, les logements inoccupés sont une aberration. Ecolo est donc favorable à revoir à la hausse la taxe sur les logements inoccupés afin d'encourager les propriétaires à mettre en location leur bien inoccupé. Toutefois, augmenter une taxe n'est pas l'unique moyen de lutter contre les logements inoccupés. Il arrive que les propriétaires ne soient pas en capacité de mettre leur bien en location (manque de moyens pour réaliser les travaux, conflits familiaux suite à un héritage, crainte des difficultés liées à la mise en location, etc). C'est pour cela que Ecolo plaide pour un travail de pédagogie afin d'inciter les propriétaires à transférer leur bien à l'Agence Immobilière sociale de Woluwe Saint-Lambert. Dans ce cas, la taxe ne s'applique pas. L'agence immobilière s'occupe des travaux à effectuer, s'occupe de la gestion du bien. Cela permet à un ménage de se loger à des prix modérés. Plus qu'une politique fiscale, Ecolo plaide donc plutôt pour une politique du logement proactive. Pour les quelques propriétaires récalcitrants, Ecolo est également favorable à user du droit de gestion publique. Ceci dit, le droit de gestion public semble encore imparfait. A notre connaissance, très peu de dossiers ont abouti en région bruxelloise. Les procédures peuvent être très longues et nécessiter un travail important pour les services communaux. C'est la raison pour laquelle Ecolo privilégie le travail pédagogique pour inciter les propriétaires à mettre en location ou confier à une agence immobilière sociale leur bien inoccupé.

LES ENGAGES: À propos des logements vides, WSL est une commune très peu concernée par la problématique. Les logements vides à but spéculatifs, ceux qui méritent vraiment d'être pourchassés, sont très peu nombreux et la commune a toujours préféré

discuter et sensibiliser les propriétaires, avec de très bons résultats.

Mais il arrive qu'un arrangement raisonnable ne puisse pas être trouvé, et la commune fait alors preuve de fermeté. Dans ce cadre, la récente révision du droit de gestion publique ouvre des possibilités intéressantes pour une commune. Etterbeek et Uccle ont été les premières à se lancer, il nous paraît donc souhaitable que WSL en fasse de même. Cela permet de lutter contre les logements vides, d'augmenter le nombre de logements à finalité sociale sur le territoire communal, tout en étant financièrement neutre pour la commune. Par ailleurs, au regard du droit, le propriétaire récupère un logement en meilleure état qu'au départ.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: Oui. Même si les logements inoccupés ne sont pas très nombreux dans notre commune, on constate que la Région n'effectue pas son travail et n'a pas communiqué, malgré les demandes répétées du Collège, la liste des constats effectués par les services régionaux. La LB interpellera le nouveau gouvernement régional et l'invitera à faire respecter sa législation.

En ce qui concerne la gestion publique des bâtiments inoccupés, il convient d'abord de proposer aux propriétaires un **partenariat avec l'Agence immobilière sociale**. Si l'immeuble demeure inoccupé sans motif légal (succession, vente, problème d'urbanisme), la mise à disposition de l'autorité publique doit être privilégiée.

MR+: Pour nous, ce droit doit être appliqué de manière restrictive. On oublie parfois (intentionnellement ou non) que le droit de propriété est inscrit dans notre constitution.

Il est vrai qu'il existe déjà des taxes sur les propriétés inoccupées, mais leur efficacité à atteindre les résultats souhaités n'est pas toujours évidente. Une évaluation de cette mesure est donc nécessaire. Cela dit, certains cas flagrants d'inoccupation doivent être traités sans hésitation.

Cependant, nous ne sommes pas convaincus que le gouvernement soit toujours le meilleur gestionnaire des bâtiments. Le passé l'a démontré à plusieurs reprises, y compris dans notre commune.

PS/VOORUIT; En tant que socialistes, nous sommes évidemment favorables à une lutte renforcée contre les logements inoccupés. Nous souhaitons que ceux-ci soient remis sur le marché le plus rapidement possible. Dans certains cas, cela peut passer par un mécanisme de réquisition et une taxation dissuasive incitant les propriétaires de biens laissés à l'abandon à mettre leur bien en vente ou en location. Nous y sommes favorables. De plus, nous soutenons la conversion des bureaux inoccupés en logements (et pas uniquement par le privé).

10.2 Seriez-vous prêt à garantir l'occupation de tout le parc communal ? (même à titre

précaire)

ECOLO-GROEN: Le parc communal n'a pas vocation à être inoccupé. Ecolo souhaite donc tout mettre en œuvre pour diminuer le nombre de logements vides, réduire au maximum le temps entre deux occupations. Lorsque les logements sont vides et en attente de travaux de rénovation, il arrive qu'on ne puisse plus mettre le bien en location. Si le logement est vide, il n'est pas impossible qu'il soit squatté. Non organisé, le squat peut représenter un danger en termes de sécurité : surutilisation des réseaux électriques qui augmentent le risque d'incendie. Ecolo est donc favorable à des occupations à titre précaire dans ce cas. Certes le logement n'est plus en parfait état, mais l'occupation précaire offre la garantie d'un cadre et diminue les risques en termes de sécurité pour les occupants et pour le bâtiment.

LES ENGAGES: Oui, mais c'est le cas actuellement en matière d'immeuble de logement.

Sauf en cas de rénovation, le parc communal est totalement occupé.

Par ailleurs, en matière de logements publics et au vu des faibles moyens financiers de la Région, nous souhaitons soit :

Que les SISF puissent emprunter sur le marché privé avec garantie de la SLRB ou de la Commune pour accélérer la rénovation des logements.

Soit la mise sur pied de PPP pour la rénovation et transformation de logements.

LA LISTE DU BOURGMESTRE : Oui, le Collège a toujours veillé à ce que les vides locatifs dans le patrimoine communal soient de courte durée, généralement entre 2 locations pour permettre la rénovation du bien. Le Collège a également veillé à investir dans le patrimoine communal locatif pour réduire les consommations d'énergie (nouvelle chaudière, nouveaux châssis, isolation, ...).

La LB poursuivra son programme **d'investissement dans le patrimoine communal** de la rue Saint-Lambert pour mieux isoler les maisons, notamment par le sol car la plupart de ces maisons ont leurs fondations dans la nappe phréatique.

La LB mettra toujours à disposition du patrimoine communal pour l'hébergement de personnes confrontées à des situations d'urgence et accompagnées par des associations.

MR+: Il s'agit d'une question théorique. Dans la pratique, il n'est pas toujours évident d'occuper pleinement les logements sociaux. En effet, certains d'entre eux font l'objet de programmes de rénovation et ne peuvent pas être simplement occupés. D'autres locaux sont destinés au logement de transit pour des situations de crise (après un incendie, un accident, des violences conjugales etc.) et non à une occupation continue à long terme. Cette flexibilité doit être préservée.

Mais en règle générale, il est clair pour nous que le parc de logements sociaux de notre commune en particulier, qui sont gérés par la société de logement social, doit avoir le taux d'occupation le plus élevé possible.

PS / VOORUIT: Lutter contre les logements inoccupés est une priorité absolue des socialistes. En tant que pouvoir public, la Commune se doit de montrer l'exemple. Nous nous engageons donc à tendre vers une occupation de tout le parc communal (dans le respect des normes légales et de sécurité, évidemment).

10.3 Quelle stratégie pour augmenter l'accès aux personnes précarisées au logement ?

ECOLO-GROEN: Il est de plus en plus difficile de se loger convenablement à Bruxelles, et c'est aussi le cas à Woluwe Saint-Lambert. La pression démographique et les pressions des investisseurs sur le marché immobilier ont pour effet de faire augmenter les loyers plus rapidement que les revenus des habitants : aujourd'hui, la plupart des ménages doit consacrer près de la moitié de ses revenus pour payer son logement, voire davantage pour les familles monoparentales. Nous travaillerons rapidement à des solutions durables pour garantir un toit à chacune et chacun et cela passera notamment par :

- Des actions auprès de la Région bruxelloise dans le but d'augmenter le nombre de logements sociaux qualitatifs. Une lutte contre l'exploitation immobilière et contre les marchands de sommeil avec un focus particulier sur les logements en caves ou ne respectant pas les conditions d'habitabilité et de salubrité,

- Une collaboration active de la commune avec le tissu associatif local (Loyers négociés, Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, etc.) pour accompagner les locataires face aux propriétaires qui pratiquent des loyers abusifs ou qui mettent en location des logements indignes ;

- Un accompagnement des propriétaires en difficulté vis-à-vis de leur bien à rénover ; - Un accompagnement à la réaffectation temporaire d'immeubles vides, dans le but de les convertir en logements collectifs ;

- Une remise en état et remise en occupation des logements vides, insalubres, ou abandonnés, notamment via l'Agence Immobilière Sociale de Woluwe Saint-Lambert. Pour ce faire, nous entendons développer un système de soutien financier aux propriétaires leur permettant la remise en conformité de leur bien avant la prise en gestion par l'Agence immobilière, qui pourra alors permettre à des foyers à revenus modestes de bénéficier d'un logement qualitatif à prix abordable.

LES ENGAGES: Il faut à la fois développer l'offre

publique et privée de logements accessibles à un public plus précarisé. Nous souhaitons créer 400 logements « accessibles » supplémentaires sur notre territoire à finalité sociale, modéré et moyen (locatif et acquisitif). Nous souhaitons également augmenter le nombre de logements privés pris en gestion par les AIS.

Dans ce cadre, nous souhaitons poursuivre les incitants pour les propriétaires désireux de passer par une AIS pour louer leur logement (ex : zone de loyers majorés sur toute la commune, etc.).

Mais l'accompagnement des personnes précarisées dans leur logement – notamment des personnes qui viennent de la rue- est essentiel. Il doit se faire en coordination avec les services sociaux de la commune, et ASBL spécialisées. Par ailleurs, Les Engagés sont pour l'individualisation des droits, afin également de favoriser des logements collectifs. Nous souhaiterions mettre sur pied, en lien avec des associations spécialisées et des AIS, deux logements collectifs destinés à des personnes précarisées. Créer des petits logements collectifs pour un public de personnes seules précarisées permettra de mieux les soutenir et les accompagner pour sortir de la précarité.

LA LISTE DU BOURGMESTRE: En comparaison avec d'autres communes bruxelloises, l'offre de logements sociaux est importante dans notre commune.

La LB demande au gouvernement régional de donner une **priorité à la rénovation du parc immobilier social et à son isolation**. En effet, pour les grands ensembles immobiliers du Mont Saint-Lambert ou Andromède/ Pléiades, la Société régionale du logement doit enfin donner les moyens financiers pour mener à bien les projets de rénovation que l'Habitation moderne a établis.

Il y a dans notre commune une **forte demande de logements moyens à loyer conventionné** (sur la base des critères de Citydev ou du Fonds du logement). La LB demande au gouvernement régional de développer des partenariats public/privé avec des investisseurs à finalité sociale pour accroître l'offre de ce type à Woluwe-Saint-Lambert. En effet, beaucoup de personnes (notamment âgées, récemment retraitées, en situation de handicap ou parents solos) ne sont pas dans les conditions d'admission dans les logements sociaux car leurs revenus sont légèrement supérieurs aux critères. Ces personnes souhaitent rester dans notre commune mais ne peuvent trouver à se loger sur le marché privé. A cet égard, la LB exige que le grand complexe de bureaux à l'av. Ariane, propriété de la SLRB, soit affecté exclusivement à une offre de logements moyens à prix conventionné. Une telle opération pourrait être menée pour d'autres anciens immeubles de bureaux à reconverter en logements.

MR+: Le MR+ souhaite continuer à renforcer le soutien aux Agences Immobilières Sociales (AIS) et à promouvoir ce système auprès des propriétaires. Il s'agit d'une initiative très réussie qui, selon nous, mérite

d'être davantage développée.

Nous ne sommes pas favorables à la construction de logements sociaux supplémentaires, surtout que notre commune dispose déjà d'un nombre relativement important de logements sociaux. La priorité devrait plutôt être donnée à une rénovation écologique saine du parc immobilier existant. Globalement, nous sommes plutôt favorables à des projets de mixité sociale.

Nous tenons à être clairs sur ce point : les personnes vulnérables ont également droit à un logement, et à un logement décent ! Cela signifie également que nous voulons agir fermement contre les marchands de sommeil.

PS/VOORUIT: Le droit de vivre à l'abri, dans un logement digne, salubre, à prix ou loyer abordable est la base même de l'émancipation et du progrès social. Comment subvenir à tous ses autres besoins vitaux si on ne dispose pas même d'un endroit où vivre, se reposer, dormir, grandir ou étudier ? Chaque Woluwéenne et Woluwéen doit avoir accès à un logement de qualité abordable financièrement. Ce combat constitue historiquement une des grandes priorités du PS Bruxellois.

Assurer la rénovation des logements publics, principalement sociaux, selon les meilleures normes environnementales et énergétiques pour qu'il n'y ait plus aucun logement public à faible performance énergétique. Ces rénovations doivent prévoir suffisamment de logements adaptés ou adaptables aux personnes en situation de handicap et aux aînés.

Nous souhaitons également investir davantage dans la création de nouveaux logements publics pour répondre aux besoins de la population, à travers des programmes classiques de construction, l'imposition de charges d'urbanisme en logements aux promoteurs privés et l'achat de logements en construction. Ces logements doivent être accessibles à toutes et tous et assurer la mixité sociale.

Nous voulons continuer à développer l'agence immobilière sociale de la commune, créer une agence immobilière sociale étudiante et visibiliser leur existence et leurs missions auprès des propriétaires. Le développement, en collaboration avec les agences immobilières sociales, de la prise en gestion de logements privés ou de tout mécanisme de conventionnement permettant d'encadrer le loyer et la qualité du logement.

Nous n'oublions pas non plus les jeunes! Nous souhaitons aider les jeunes à s'installer dans la commune, via une prime d'aide à l'installation. Cette prime viserait les jeunes de 18 à 30 ans qui quittent le domicile familial pour les aider à la prise d'autonomie.

Nous pourrions également créer des aides au logement pour les étudiants inscrits au registre communal de la population et ne pouvant pas bénéficier d'une allocation loyer ou d'un revenu d'intégration sociale. Ces aides doivent permettre de combler la différence entre les montants des loyers pratiqués sur le marché privé et les montants des

kots étudiants publics ou appartenant aux établissements d'enseignement supérieur.

Favoriser la pratique du « bail glissant » qui consiste en la conclusion d'un bail de résidence principale par le CPAS ou un organisme social en vue de sous-louer le logement à un ménage en difficultés sociales ou qui éprouve des difficultés à trouver un logement adapté à sa situation du fait des réticences de certains propriétaires (familles monoparentales par exemple). A l'issue de l'accompagnement social ou lorsque le ménage est à nouveau stabilisé dans sa situation sociale et financière, le bail peut être automatiquement cédé au ménage qui devient alors le preneur direct. Cette pratique locative permet la mise en autonomie d'une personne ou d'une famille, favorisée par l'ancrage dans un logement.

10.4 Pensez-vous que la commune doit encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés, si oui, comment ?

ECOLO-GROEN: Isoler coûte cher.. Certains propriétaires ont les moyens d'investir mais quid des autres, quand on est uniquement propriétaire du bien que l'on habite, et que l'on n'a pas beaucoup de moyens ?.

- D'importantes mesures d'isolation et de soutien sont assurées par la Région. Le dialogue et l'information entre la Commune, la Région et les habitant-es doivent être optimaux pour garantir la rénovation des bâtiments privés. Nous souhaitons mieux informer et accompagner les propriétaires, notamment en renforçant les synergies entre le "Guichet de l'énergie" communal et l'asbl homegrade.brussels.

- Le Guichet de l'énergie peut proposer un accompagnement grâce à des architectes ou spécialistes. Ceux-ci pourraient aider à conseiller les propriétaires sur la nature des travaux à effectuer. Ce dispositif existe dans d'autres communes (par exemple Renovas à Schaerbeek) et fonctionne très bien

- Nous voulons étudier la faisabilité d'un projet d'achat groupé, piloté par la Commune, visant à négocier avec des entrepreneurs des prix planchers pour rénover successivement plusieurs logements privés.

- Les investissements de la Commune dans l'isolation de ses propres bâtiments doivent aussi constituer une priorité.

LES ENGAGES: Nous ne pensons pas que le rôle de la commune est de financer partiellement les travaux de rénovation énergétique par l'octroi de primes, c'est le rôle de la Région.

En revanche, en cas de nécessité d'un permis d'urbanisme, celui-ci est le plus souvent de tutelle communale. En tant qu'autorité délivrante, la commune peut être actrice et permettre l'accélération de la délivrance de ces permis et ce, par la communication et la mise en place de règles claires, s'appliquant à tous les citoyens désireux d'effectuer des travaux d'isolation.

La commune a entamé ce travail pour les quartiers Constellations/Pléiades, il faut étendre cette réflexion à

l'ensemble du territoire, par exemple en autorisant l'isolation de la façade avant à partir du 1er étage dans le cas des maisons bel étage, même si la façade se trouve à la limite de propriété avec l'espace public.

De plus, comme déjà précisé, nous souhaitons promouvoir les permis groupés (isolation, rénovation de toitures) et les groupements d'habitants qui veulent s'unir en matière de rénovation, d'isolation et d'économie d'énergie.

Par ailleurs, nous souhaitons comme précisé plus haut poursuivre la mise en place de PPP en matière d'isolation et rénovation de logements, comme proposé par Les Engagés.

LA LISTE DU BOURGMESTRE:

Oui, la LB demande que la Région rouvre, dans chaque commune, une **maison de l'énergie** avec tous les services administratifs concernés (urbanisme, environnement, patrimoine public, services sociaux). Ainsi, les demandeurs auront une information coordonnée et un accompagnement individualisé. Si la Région concrétise cette proposition, la LB y affectera des locaux communaux.

MR+: Cela va de soi. De petites incitations financières peuvent être utiles, mais, comme mentionné plus haut, la commune elle-même ne dispose pas d'une capacité budgétaire suffisante pour déployer des efforts à la hauteur de ce qui serait nécessaire pour avoir un impact réel dans ce domaine. Même au niveau régional, les moyens budgétaires restent limités.

L'essentiel est donc d'informer activement les citoyens sur les mesures qu'ils peuvent prendre et de les accompagner dans ces démarches. Ce qui doit également être évalué, c'est le suivi administratif de ces initiatives. Il est impératif de simplifier ces procédures.

PS/VOORUIT; La commune (comme la Région) a évidemment son rôle à jouer pour la rénovation des bâtiments privés. Le mécanisme auquel tout le monde pense est celui des primes incitatives. S'il est attrayant (et bien utile dans certains cas), il est nécessaire d'éviter les effets d'aubaine et les conséquences négatives sur le budget communal. Si ces primes sont accordées, il est nécessaire qu'elles le soient au bénéfice des plus modestes (propriétaires et locataires). Le Parti Socialiste plaide pour la mise en place d'un mécanisme de conventionnement, à savoir conditionner l'octroi et le montant des primes au caractère collectif des travaux à l'origine des demandes et pour les petits propriétaires, au respect d'un loyer raisonnable.

10.5 Comment concilier la nécessaire isolation du bâti existant et la préservation de la biodiversité ?

ECOLO-GROEN: Il convient de ne pas opposer

logement et biodiversité. Nous avons plus que besoin de préserver la biodiversité. Le travail de rénovation du bâti peut s'accompagner d'une politique proactive de développement de la biodiversité : encourager l'installation de nichoirs pour oiseaux dans les jardins ou immeubles des habitants, mais également dans les bâtiments communaux. Développer des lieux favorisant la biodiversité dans les parcs mais également autour des sites sportifs. Préserver des zones naturelles de la bétonisation. Végétaliser les rues et places de la commune là où c'est possible.

LES ENGAGES: Il est exact que l'étanchéité toujours plus grande recherchée pour nos logements apporte souvent une perte d'habitat pour la biodiversité de nos lieux de vie.

Avant tout, c'est le déficit d'information en la matière qui doit être combattu. La Région, autorité octroyant les primes rénovation, a un rôle primordial à jouer dans ce cadre.

Au niveau communal, il nous paraît fondamental de seconder la Région et d'axer l'action sur la prévention et l'information des candidats à l'isolation de leur logement lorsque ces travaux nécessitent l'obtention d'un permis d'urbanisme. La mise en place d'une prime pour l'installation en façade de nichoirs pour chiroptères ou pour oiseaux dans le bardage recouvrant l'isolant, par exemple, pourrait être étudiée dans ce cadre.

De manière moins ciblée, des journées de sensibilisation devraient être organisées avec le niveau régional et l'aide de partenaires associatifs (Natagora, etc.).

LA LISTE DU BOURGMESTRE: L'isolation du bâti par l'extérieur a pour effet de faire disparaître les trous et cavités où nichent certaines espèces d'oiseaux.

Afin de compenser cette disparition, le Collège invite les demandeurs de permis à placer des dispositifs permettant d'accueillir des oiseaux et en particulier des moineaux, tels que des briques-nichoirs ou des nichoirs intégrés dans la toiture.

La LB s'engage à diffuser une **brochure d'information relative à l'accueil de la faune** dans le bâti existant, tel que le prévoit le Plan Climat communal. Elle organisera également des ateliers de participation citoyenne autour des questions d'accueil de la biodiversité dans les bâtiments.

MR+: Nous pensons surtout qu'il ne faut pas compliquer la tâche des personnes qui veulent isoler leur bien en leur imposant des exigences trop lourdes en matière de biodiversité.

PS/VOORUIT; La nature et la biodiversité sont indispensables à la qualité de vie des citoyens. Elles rendent, en effet, de nombreux services, mais nos sociétés modernes ont parfois tendance à nous éloigner de la nature. Même en ville, il est essentiel de

préserver la nature et la biodiversité et de favoriser leur maintien à Woluwe, sachant qu'il s'agit aussi d'un levier utile par lequel on peut faire participer les citoyens à la vie collective.

Pour nous, la rénovation du bâti est un allié de choix pour la préservation de la biodiversité. C'est en rénovant intelligemment que nous pourrions limiter notre impact sur les écosystèmes: limiter l'imperméabilisation des sols, utilisation de techniques innovantes de réemplois de matériaux, etc. Rénover et réutiliser le plus possible et limiter les nouvelles constructions quand d'autres alternatives ne sont pas disponibles.

11. Sujet libre

En guise de dernière question, nous avons proposé aux différentes listes de présenter un sujet qui leur tient à cœur.

ECOLO-GROEN:

Qui ?

Pour qu'un **nouveau souffle** gagne Woluwe-Saint-Lambert en 2024, Ecolo propose une liste s'appuyant à la fois sur **des personnalités d'expérience**, des militants de la première heure et des nouveaux et nouvelles habitantes à Woluwe-Saint-Lambert. Parmi nos 39 candidat·es, nous comptons une large représentation de jeunes parents ou grands-parents, d'éducateurs, d'enseignants : des **personnalités impliquées au quotidien et concernées** par l'avenir de leurs enfants et petits-enfants pour faire de Woluwe une commune pour grandir.

Quoi ?

Ce nouveau souffle, nous souhaitons le donner à Woluwe en faisant la part belle à la **lutte contre le dérèglement climatique**, à la **qualité de vie et toutes et tous**, spécialement les enfants, les ados, les aînés et les personnes en situation de précarité et à la **convivialité** dans tous les quartiers de la commune.

Notre liste propose un programme ambitieux, qui mobilise tous les leviers pour une commune à la hauteur des défis du 21^e siècle, à la fois plus verte et plus juste :

- La végétalisation massive de Woluwe (pour rendre la commune plus belle et plus résiliente face au changement climatique)

- Un espace public adapté aux familles : sécuriser les abords des écoles, pour permettre à chaque enfant de pouvoir venir à l'école à vélo ou en transports en commun, des parcs plus accueillants pour les ados, les étudiants et les jeunes

travailleurs ou encore l'étude d'une semi-piétonnisation de l'avenue George Henri

- Une facilitation de la mobilité douce avec des liaisons cyclistes et piétonnes sécurisées, agréables et pratiques, des facilités de stationnement de vélo, une politique réfléchie en matière de bornes de recharge électrique

- Un CPAS bien géré et proactif dans l'aide à celles et ceux qui en ont besoin

- Un soutien à la rénovation et l'isolation de logements sur l'ensemble de la Commune

Comment ?

Fidèle à son ADN, Ecolo Woluwe-Saint-Lambert entend mettre en œuvre ses propositions avec les habitant·es :

- En renforçant les instances de **participation citoyenne** via la réinstauration et/ou l'amélioration des commissions consultatives qui associent la Commune et des citoyen·nes concerné·es (handicap, aînés, cyclistes, ...) et le recours plus régulier aux consultations citoyennes, même à l'échelle d'un quartier

- En améliorant **l'accès aux informations et aux décisions** de la Commune et du CPAS, tant en ligne, avec un meilleur accès aux décisions et informations sur le site web et aux guichets, avec une révision des horaires d'ouverture

- En optimisant et en élargissant les **budgets participatifs** qui permettent aux habitant·es d'un quartier de peser réellement sur leur cadre de vie.

Ecolo a toujours mené une opposition constructive au sein du Conseil communal, centrée sur les dossiers et ouverte au dialogue. C'est cette posture que notre liste souhaite conserver avec ses potentiels partenaires de majorité : affirmation des convictions, ouverture au dialogue, recherche du compromis.

Pourquoi ?

Woluwe-Saint-Lambert est une commune agréable et nous sommes convaincus qu'elle peut l'être plus encore. Après 48 ans de pouvoir, la majorité peine à se montrer innovante et des lieux emblématiques de notre commune (comme l'Avenue George Henri, ou la Place Saint-Lambert, pourtant récemment rénovée) ne sont **toujours pas à la hauteur des besoins et attentes des citoyennes et citoyens** : manque de convivialité, de sécurité pour les usagers faibles, d'espaces verts, de vie économique locale...

Ecolo est convaincu de pouvoir apporter à Woluwe Saint Lambert une dynamique nouvelle, des idées originales et des personnalités de qualité, impliquées pour leur commune et de ses habitant·es..

LES ENGAGES:

Conscients des bouleversements en cours, à tous les niveaux (sociétaux, socio-économiques, environnementaux et climatiques, géopolitiques, etc.), les Engagés WSL proposent de lancer – en lien avec les habitants, les comités de quartiers et les associations, une large démarche de réflexion sur un **« Projet de Ville »** durant la prochaine législature baptisée **« Woluwe 2040 »**

Actualisant le Plan Communal de Développement (PCD) adopté il y a 10 ans, celui-ci portera les grandes orientations de la commune à l'horizon 2040, afin de lancer les projets dès la prochaine législature, pour la rendre meilleure à vivre encore à ses habitants.

Ce projet s'inscrit dans la perspective « Think global, Act local ».

« *Think global* » : ce projet que nous voulons mobilisateur pour tous les habitants et acteurs de la commune, s'inscrit dans la recherche de la réussite des objectifs, notamment climatiques, inscrits à toutes les échelles - locale et régionale - avec les plans climat ; nationale, européenne et internationale avec le Pacte vert et les Accords de Paris.

« *Act local* » : Il sera élaboré en concertation avec les forces vives de la commune et aura pour but de renforcer la vitalité de nos quartiers et de ses acteurs associatifs et socio-économiques.

Ainsi, ce projet de ville fera l'objet d'une large participation citoyenne. Les résultats où les projets qu'elle initiera ou proposera pourront être soumis à tous les habitants par le biais d'une Consultation Populaire.

Car c'est un autre projet qui nous tient à cœur : la mise sur pied au moins **deux fois sur la législation de consultations populaires sur un ensemble de questions locales** ou au besoin régionales, y compris par exemple sur le projet communal « Woluwe 2040 ». Cette consultation pourrait se faire de manière électronique et papier, et s'inspirerait de ce qui se fait notamment en Suisse. Une première aurait lieu à mi-législature et une autre à l'occasion des prochaines élections communales.

Enfin, face à la crise du logement qui touche notre Région, nous souhaitons mettre en avant notre volonté de créer **près de 400 nouveaux logements (moyens, modérés, sociaux) à un prix accessible** et ce tant du point de vue locatif qu'acquisitif (sous forme d'emphytéose ou du Community Land Trust par exemple). Le but est de permettre aux habitants et aux jeunes de pouvoir continuer à habiter dans la Commune. Nous le ferons en privilégiant la reconversion d'immeubles existants (ex : immeubles de bureaux vides) et en partenariats avec les acteurs régionaux, les SISP et l' AIS, ainsi que par la mise sur pied de partenariats publics-privés.

Enfin, nous souhaitons terminer par quelques points non abordés dans le questionnaire, dont certains sont certes plus anecdotiques, mais peuvent contribuer au « Mieux Vivre à Woluwe » :

Nous renforcerons la solidarité et le lien intergénérationnel en créant une **plateforme de bénévolat** (soutien scolaire, **mentorat** pour les chercheurs d'emplois ou les jeunes qui se lancent dans la vie active), etc.

En lien avec les acteurs de la santé présents sur la Commune, nous mettrons en place des programmes de **prévention et de promotion de la santé, notamment en matière de santé mentale, de nutrition**, et de bien-être, pour **améliorer la qualité de vie** de tous les habitants.

Au niveau culturel, nous souhaitons mettre sur pied un Festival du Théâtre amateur et organiser des projections de films belges et européens en hiver au Centre Culturel Wolubilis, tout en relançant un **projet**

de cinéma de quartier.

En cette année de jeux paralympiques, nous souhaitons renforcer l'offre d' **activités de promotion du sport pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap**. Par ailleurs, nous souhaitons relancer l'organisation d'un **critérium cycliste à Woluwe-Saint-Lambert**, en lien avec des clubs amateurs et des organisations spécialisées.

LA LISTE DU BOURGMESTRE:

La mémoire des Woluwéennes et Woluwéens : le plus précieux héritage

La LB a toujours manifesté une attention particulière pour le devoir de mémoire. Les nombreux panneaux didactiques placés dans l'espace public rappellent le parcours remarquable de personnalités qui ont marqué l'histoire de la commune, notamment par des engagements héroïques au cours des deux guerres mondiales. Mais il est aussi d'autres raisons de rendre hommage à des anciens.

Au fil du temps, les services communaux recueillent des témoignages émouvants de celles et de ceux qui vivent, souvent depuis longtemps, dans notre commune.

La LB a la volonté de lancer un important projet «Mémoire des Woluwéennes et Woluwéens : notre héritage collectif».

Avec le concours du musée communal, du service communal du patrimoine et de celui de l'information communication, il sera proposé à nos habitants les plus anciens d'accepter de témoigner face à la caméra pour qu'on puisse enregistrer leurs souvenirs intimement liés à l'histoire de notre commune. Il sera également proposé de léguer à la commune des documents historiques, iconographiques ou autres pièces susceptibles d'enrichir le patrimoine du musée communal.

Sur la base des témoignages ainsi recueillis et des documents et pièces rassemblés, des vidéos seront réalisées et une collection «Mémoires de Woluwe-Saint-Lambert» sera lancée.

Comme notre administration communale a la chance de pouvoir compter sur le talent d'un dessinateur qui a déjà réalisé des bandes dessinées à destination des plus jeunes mais aussi des moins jeunes, ce travail trouvera également son prolongement dans de nouvelles bandes dessinées.

MR+:

Nous souhaitons mettre en avant deux questions.

La sécurité est un défi majeur pour notre commune. Le renforcement de la sécurité effective et la lutte contre le sentiment d'insécurité doivent aller de pair. En collaboration avec la police, nous souhaitons mettre en place une politique de proximité en augmentant le nombre de patrouilles à pied, à vélo ou même à cheval. Parallèlement, nous voulons améliorer l'éclairage public, en ciblant particulièrement les zones sensibles de notre commune. Nous entendons également

associer le sentiment d'insécurité à des initiatives citoyennes en cherchant des solutions spécifiques à mettre en œuvre dans l'espace public, en collaboration avec nos habitants, par le biais de consultations de quartier. Nous prêterons une attention particulière aux besoins des personnes âgées, des parents avec enfants et des femmes, car l'espace public appartient à tous et chacun doit pouvoir s'y sentir en sécurité et chez soi.

Nous proposons d'introduire un "réflexe célibataire" dans nos politiques. En effet, 47,1 % des ménages de notre commune sont composés d'une seule personne (chiffres BISA 2023). Ce groupe est très diversifié : il inclut des étudiants, des personnes divorcées, des veufs et veuves, des célibataires, etc. De plus, être seul est un état variable ; chacun peut se retrouver dans cette situation à un moment ou un autre de sa vie. Ce grand groupe est confronté à des défis uniques. Parfois, ces défis ont des conséquences sociales, comme un risque accru de pauvreté pour les mères célibataires. Les coûts ne peuvent être partagés, et des questions pratiques, telles que la recherche d'un logement convenable ou la gestion du temps pour accomplir seul certaines tâches administratives pendant les heures de travail, peuvent également poser problème. De nombreuses décisions politiques ont un impact disproportionné sur la vie quotidienne des personnes seules. Il est donc crucial de tenir davantage compte de ce groupe important et diversifié dans nos politiques. Nous proposons d'introduire un "réflexe célibataire" pour vérifier à l'avance et de manière approfondie si les décisions risquent d'avoir un impact négatif sur les nombreux résidents célibataires de notre commune. En concertation avec les parties prenantes, nous utiliserons ce réflexe pour déterminer comment mieux prendre en compte les besoins de ce groupe.

PS/VOORUIT:

La qualité de vie à Woluwe pour toutes et tous!

Woluwe-Saint-Lambert est une commune où il fait bon vivre. Et pour nous, cette qualité de vie doit pouvoir être à la portée de tout un chacun. Pour mettre fin aux inégalités que subissent encore trop de nos concitoyens, il est essentiel pour nous de lutter contre la pauvreté, du berceau à la maison de repos. Un maître-mot : l'accessibilité !

Premièrement, il faut assurer la disponibilité et l'accessibilité financière des crèches. Nous devons poursuivre la création de places d'accueil de la petite enfance et garantir que toutes les familles puissent en bénéficier via une grille tarifaire adaptée.

Deuxièmement, il faut rendre l'école accessible pour toutes et tous. Payer la cantine à 12h ou la garderie après 16h représente pour certaines familles une charge financière bien réelle et qui peut plomber leur budget. Nous n'acceptons pas que certains enfants suivent les cours le ventre vide ou soient mal nourris parce qu'ils sont issus d'une famille précaire. Pour remédier à ces problèmes, nous entendons fournir aux enfants un repas sain, gratuit et de qualité dans

nos écoles communales. Nous souhaitons également systématiser l'étude dirigée à coût modéré. Le temps scolaire doit couvrir non seulement le temps de l'apprentissage mais aussi le repas de midi (ne plus faire payer pour pouvoir manger ses tartines) mais aussi le temps entre la fin de l'école et le retour des parents

Troisièmement, nous devons agir contre la précarité étudiante. Avec plus de 10.000 étudiants sur son territoire, Woluwe-Saint-Lambert est une commune dont le cœur bat avec ces jeunes qui entreprennent des études supérieures. Nous le savons, les loyers des kots étudiants atteignent des records et le manque de place est criant. Dans ses leviers d'action, le futur exécutif communal devra veiller avec l'Agence Immobilière Sociale à développer une offre spécifique au public étudiant. Une communication de grande ampleur devra se faire vers les propriétaires, en incluant notamment les possibilités d'habitat partagé et intergénérationnel. Concernant le nombre de kots, il sera utile de prévoir un certain pourcentage de logements à destination des étudiants dans le parc immobilier public détenu par la commune, avec des loyers adaptés. Malheureusement, beaucoup d'étudiants ne connaissent pas leurs droits en matière d'aides sociales et financières disponibles. Il est plus que nécessaire de leur fournir ces informations via tous les canaux possibles. De plus, il faut améliorer l'accompagnement des étudiants bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale par la création d'une cellule ad hoc au sein du CPAS. La pertinence de la disponibilité à l'emploi imposé par les PIIS (Projet individualisé d'intégration sociale) doit également être évaluée pour ce public-cible.

Quatrièmement, il faut que nos aînés se sentent accompagnés et soient aidés si cela s'avère nécessaire. Ils doivent pouvoir avoir accès soit à des soins et aides à domicile pour les personnes ayant fait le choix de rester chez elles, soit à des places abordables et de qualité dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins. Un nombre suffisant de places doit être disponible, avec une tarification adaptée. Par ailleurs, nos aînés doivent être soutenus dans la lutte contre la fracture numérique.

Dernièrement, comme évoqué précédemment, nous voulons rendre l'offre culturelle et sportive également accessible à toutes et tous. Pour cela, nous préconisons la mise en place d'un chèque-sport et nous souhaitons évaluer la possibilité d'étendre les tarifs préférentiels. La culture et le sport sont deux vecteurs d'émancipation et de création d'interactions sociales dont les personnes issues de ménages précaires sont trop souvent exclues.

INVITATION

PORTES OUVERTES DES ARTISTES DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Octobre 2024



Logo : © Josse Goffin

10^e édition

VERNISSAGE

le vendredi 11 octobre

à partir de 18h

à La Médiatine

Allée Pierre Levie, 1

à Woluwe-Saint-Lambert

80 ARTISTES ET COLLECTIFS

exposent à La Médiatine

Du samedi 12 au dimanche 20 octobre

De 11h à 18h le week-end

De 13h à 18h en semaine

Vendredi 18 jusqu'à 21h :

nocturne musicale « 10^e édition »

42 ATELIERS sont ouverts (*adresses au verso*)

Samedi 12 et dimanche 13 octobre de 11h à 18h

26 D'ENTRE EUX sont également accessibles

Samedi 19 octobre de 11h à 18h

Éd. responsable : C. Bioul, 47 avenue Speeckaert, 1200 Bruxelles

www.wslpoa.be



avec le soutien de la Commune de
Woluwe-Saint-Lambert

À l'initiative des Comités de quartier du Haut Woluwe



Retracez l'histoire du Hameau de Roodebeek



Il existait autrefois un hameau niché dans une vallée dessinée par un ruisseau aujourd'hui disparut, le Hameau de Roodebeek. Soucieux de leur quartier, des habitants ont retracé son histoire à travers de photographies, témoignages et découvertes.

Retrouvez le fruit de leurs travail dans cet ouvrage «Hameau de Rodebeek: mémoire d'un quartier».



Pour vous procurer le livre ou pour plus d'informations,
rendez-vous sur notre boutique en ligne
<https://www.wiq.be/boutique>

ou prenez contact avec nous par email :
boutique@wiq.be ou par téléphone au 02/762.39.44



WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

SOIRÉE-DÉBAT

ÉLECTIONS COMMUNALES 2024

*Venez écouter et poser
vos questions aux candidats
des listes démocratiques
se présentant aux élections
dans notre commune !*

LUNDI
23 SEPTEMBRE
20H00

SALLE DES
CONFERENCES
AV. PAUL
HYMANS 2



WOLU - INTER - QUARTIERS
ed.resp. Wolu-Inter-Quartiers ASBL
Av. du Capricorne, 1A - 1200 WSL

N'oubliez pas de visiter de temps en temps
notre site

internet www.wiq.be

Et de vous abonner à notre lettre d'information
électronique

fb Suivez-nous sur
Facebook

facebook.com/woluintertiers

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?

Contact : Nicolas Moulin, coordinateur : Tél.: 02 762 39 44

Email : info@wiq.be - Site : www.wiq.be - Argenta n° BE77 9795 4933 4142



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert et d'ACTIRIS.

